

Conseil international de la langue française

C
MANUEL PRATIQUE
DE
TERMINOLOGIE

ROBERT DUBUC

ILF



linguatech

ROBERT DUBUC

**MANUEL PRATIQUE
DE
TERMINOLOGIE**

publié en coédition par

LINGUATECH
4040, av. Wilson
Montréal
H4A 2T9

**CONSEIL INTERNATIONAL
DE LA LANGUE FRANÇAISE**
103, rue de Lille
75007 PARIS

"Tous droits de traduction et d'adaptation, en totalité ou en partie, réservés pour tous les pays. La reproduction d'un extrait quelconque de ce livre, par quelque procédé que ce soit, tant électronique que mécanique, en particulier par photocopie et par microfilm, est interdite sans l'autorisation écrite de l'auteur et de l'éditeur."

© LINGUATECH 1978
Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec
3e trimestre 1978

Edition européenne : Conseil international de la langue française - 1980
I S B N : 2-85319-077-3

AVANT-PROPOS

Le *Manuel pratique de terminologie* est d'abord destiné à servir d'instrument pour l'enseignement de la terminologie. Depuis près de dix ans que la terminologie s'enseigne, il devenait impérieux de préciser un corps de doctrine simple et cohérent pour permettre aux professeurs de dispenser à leurs étudiants les éléments essentiels à l'exercice de ce nouveau métier.

À cette fin, l'auteur, à la lumière de son expérience, a mis au point des méthodes de travail qui, tout en étant simples, garantissent la qualité du travail terminologique, sans alourdir ce dernier de prescriptions qui sont plutôt du ressort de la recherche linguistique pure ou de la lexicographie.

La démarche du présent manuel fait constamment état de cette distinction entre la terminologie et la lexicographie. C'est ce qui explique, par exemple, l'importance accordée à l'analyse contextuelle et le silence sur les principes de la définition. L'objet de la terminologie est de fournir des appellations, non des définitions. La terminologie fait de l'encodage, la lexicographie du décodage. Toute la première partie du manuel traduit cette conception, tant pour la terminologie unilingue que pour la terminologie comparée.

L'analyse occupe une place prépondérante dans la méthode que nous proposons parce qu'elle apparaît comme la clé de l'identification du contenu notionnel. Or c'est sur cette identification que repose essentiellement l'opération d'encodage. Si le terminologue peut identifier sûrement le contenu notionnel, il sera en mesure de répondre aux demandes qui lui sont faites.

Nous avons également accordé beaucoup d'importance à la terminologie bilingue ou comparée parce que la grande majorité des futurs terminologues sera appelée à travailler en situation bilingue ou multilingue. Pour que le contact des langues n'aboutisse pas au mélange des langues, il était nécessaire de préciser les principes qui permettraient à la terminologie de préserver le caractère idiomatique des langues de travail tout en réduisant la marge d'intraduisibilité. Ces objectifs ne peuvent s'atteindre sans une très grande rigueur des méthodes de travail.

Dans la seconde partie du manuel, nous avons voulu, tout en restant en contact direct avec la langue vivante, ouvrir des avenues de recherche qui permettraient au travail terminologique de transcender la simple rédaction de fiches pour arriver à préciser avec plus de rigueur les nuances synonymiques, à éclairer la création néologique et à apporter à l'opération de normalisation un appoint linguistique fondé sur l'observation des faits de langage et non pas sur des perceptions subjectives.

Enfin, nous abordons d'une façon très empirique la question de la documentation. Je veux faire ici état de l'aide et des conseils judicieux que Nycole Bélanger, chef de la terminologie au CN-Air Canada, a bien voulu me fournir pour faire de ce chapitre un guide pour la mise en place d'un centre de documentation terminologique.

Ce manuel a été rendu possible grâce à ceux qui ont consenti à vivre avec l'auteur l'aventure de la terminologie. Je pense en particulier à Bruno Couture, à Rachel Quesnel et à tous les autres qui ont travaillé avec tant de désintéressement et de passion à la Banque de terminologie de l'Université de Montréal. Parmi cette équipe, je veux faire une place spéciale à mon préfacier, M. Marcel Paré, qui dans toute cette entreprise s'est révélé un moteur indéfectible et infatigable.

Je dois remercier aussi mes étudiants qui, chaque année, me font redécouvrir qu'il est possible de se passionner pour la compétence et qui ont, par leurs réactions, conditionné le contenu du présent manuel.

Il me reste à souhaiter que ce travail soit utile à ceux qui voudront bien s'en servir. Il n'a pas d'autre finalité.

Robert Dubuc

PRÉFACE

Aux prises, depuis bientôt un demi-siècle, avec l'insuffisance frustrante des dictionnaires bilingues ou multilingues, j'avais souvent rêvé de consacrer une éventuelle retraite à la réalisation d'un dictionnaire bilingue qui pût satisfaire davantage le traducteur, en lui fournissant plus de renseignements et des choix plus rationnels pour chacune des entrées de ce dictionnaire.

J'étais loin de m'attendre que les circonstances me fourniraient plus tôt l'occasion de réaliser ce rêve d'une manière beaucoup plus moderne, très vingtième siècle, très spectaculaire et, surtout, infiniment plus pratique que le traditionnel dictionnaire imprimé, toujours en retard et jamais complet.

Le dictionnaire automatique réalisé avec la Banque de terminologie de l'Université de Montréal a été l'oeuvre d'une équipe, oeuvre dans laquelle l'auteur du *Manuel pratique de terminologie*, Robert Dubuc, a su mettre, outre son expérience et sa compétence professionnelles et pédagogiques, toute son âme. Quiconque connaît Robert Dubuc sait ce que je veux dire par là. Peu d'hommes, en effet, auraient su consacrer à la fois autant de rigueur, de détermination, de patience et de souplesse à l'étude et à la mise sur pied d'une telle entreprise. Je connais bien peu de personnes capables d'entraîner à leur suite, avec autant de conviction et de désintéressement, tous ceux qui ont voulu tâter de la terminologie, qu'ils aient été traducteurs d'expérience ou étudiants.

Robert Dubuc commençait sa carrière de traducteur au Gouvernement fédéral lorsque je l'ai connu, mais c'est à Montréal, lorsqu'il entra au Service de linguistique de la Société Radio-Canada, que j'ai été témoin de son infatigable activité professionnelle et de la rigoureuse qualité de cette activité, qui s'est traduite, entre autres, par les fiches terminologiques et les bulletins de linguistique de Radio-Canada, dont la réputation a franchi toutes les frontières de la francophonie et dont il a été, avec Philippe Desjardins, Jean-Marie Laurence et d'autres, le principal artisan, activité qu'il a reprise depuis 1975.

Les nombreux cours et conférences qu'il a donnés, sa participation, ininterrompue depuis sa fondation, au *Journal des traducteurs* puis à la revue *Meta* qui lui a succédé, ses articles de revues et la douzaine de vocabulaires bilingues qu'il a publiés, seul ou avec d'autres, témoignent également du respect qu'il a pour sa profession de traducteur aussi bien que de l'amour indéniable qu'il porte à la langue française. Sa langue, il en connaît à fond toutes les ressources et il les emploie avec un grand souci de correction sans que pour autant il puisse être taxé de purisme.

À Radio-Canada, Robert Dubuc était donc **terminologue**¹ avant même que ce mot ne vît le jour, et les fiches de terminologie de Radio-Canada ont été les précurseurs des

1. Le *Petit Robert* (1978) est le premier dictionnaire à consigner ce mot.

Voici en quels termes:

"**TERMINOLOGUE**: n. (mil. XXe; au Québec; de *terminologie*). **Didact.** Spécialiste de la terminologie (2°) Cf. *Lexicographe*."

Les dictionnaires viennent tout juste d'accueillir, à côté du nouveau mot "terminologue", auquel d'ailleurs il se rattache, un sens nouveau de "terminologie".

"Une *terminologie* était jusqu'ici un ensemble de mots techniques appartenant à une science, un art, à un chercheur ou un groupe de chercheurs." Dans sa dernière édition, le *Petit Robert* ajoute ce deuxième sens:

"2° Étude systématique des "termes" ou mots et syntagmes spéciaux servant à dénommer classes d'objets et concepts (v. *Lexicographie*); principes généraux qui président à cette étude."

fiches de la Banque de l'Université de Montréal. C'est pas à pas que Robert Dubuc et son équipe, à partir du 1er octobre 1970 et en étroite collaboration avec Jean-François Grégoire et son équipe d'informaticiens du Centre de calcul de l'Université, ont mis au point les fiches terminologiques et le système TERMIUM conçu pour traiter ces fiches, les emmagasiner et les diffuser automatiquement. Chacun de ces pas a été soigneusement noté, décrit et expliqué par Robert Dubuc, en vue d'assurer l'uniformité de la marche à suivre et de mettre au point une méthode rationnelle de recherche terminologique.

C'est sur cette méthode, minutieusement élaborée, expérimentée et soumise à la critique avec tout le désintéressement de l'homme de science, à la fois convaincu du bien-fondé de son cheminement et plein de modestie à l'égard de son oeuvre, que repose l'enseignement de Robert Dubuc à l'École de traduction de l'Université de Montréal, et c'est cette méthode qui fait l'objet du *Manuel pratique de terminologie* qu'il présente aujourd'hui à ses collègues, à ses étudiants et, peut-on même ajouter, à toute la francophonie, puisque son ouvrage est publié en coédition par le *Conseil international de la langue française*, ce qui ajoute un fleuron, qui n'est pas négligeable en ce domaine, à la couronne de Robert Dubuc et réjouira, outre tous ses collaborateurs de la Banque de terminologie de l'Université de Montréal, tous ceux pour qui le français est une langue à laquelle ils tiennent et à la défense et à l'illustration de laquelle ils souhaitent apporter une active contribution canadienne.

Je n'essaierai pas d'expliquer les distinctions que font les terminologues que nous croyons être entre "terminologie" et "lexicographie". Robert Dubuc s'en charge avec compétence dans son *Manuel*. Toutefois, il ne serait peut-être pas inutile d'insister sur le fait que ce qui nous a poussés à réaliser la première banque de terminologie en Amérique, ce sont les besoins des traducteurs. Or les problèmes de terminologie auxquels ils ont à faire face ne sont pas nécessairement des problèmes lexicographiques, où la définition des concepts est l'unique solution. En effet, tous ceux qui ont travaillé en deux langues se sont rendu compte que les mots ne correspondent pas toujours exactement d'une langue à l'autre, même si leurs définitions concordent, car la réalité qui les entoure, les contextes dans lesquels on les trouve ne sont pas découpés de la même façon.

C'est pourquoi Robert Dubuc a suggéré, avec bonheur, l'expression "terminologie comparée" pour désigner l'étude à laquelle s'astreignent les terminologues en vue d'offrir aux traducteurs des équivalents convenables pour les termes qu'ils doivent traduire dans un contexte donné. Cette étude des termes en situation de bilinguisme, ou de multilinguisme, se distingue assez nettement, même si elle y recourt souvent, de «l'étude systématique des termes servant à dénommer les classes d'objets et les concepts», en situation unilingue, où la démarche est très différente.

Robert Dubuc aura eu le mérite d'être le premier à avoir étudié en profondeur cette démarche et ces cheminements de la recherche en terminologie "comparatiste" et à les avoir consignés dans un ouvrage clair, bien ordonné, propre à bien renseigner non seulement ceux qui se destinent à cette toute nouvelle profession de terminologue, mais aussi tous les traducteurs, quelle que soit leur expérience. Aux plus anciens, le *Manuel* donnera l'assurance, tout en leur révélant qu'ils ont toujours fait de la terminologie eux-mêmes sans le savoir, que les terminologues peuvent leur apporter un précieux concours, dans leurs recherches de plus en plus difficiles du "terme juste", et leur laisser plus de temps pour soi-

gner davantage le style de leurs travaux, ce qui leur évitera de nombreuses frustrations.

Alain Rey, secrétaire général du *Petit Robert* et lexicographe réputé, suggérait, à juste titre, que les spécialistes qui s'attachent à ces travaux terminologiques s'appellent des *terminographes* au lieu de *terminologues*.

Robert Dubuc, *terminographe* depuis longtemps, a bien mérité de rester *terminologue*, même à son corps défendant, puisque son *Manuel pratique de terminologie* répond bien à la deuxième définition du *Petit Robert* ou, en d'autres termes, parce que Robert Dubuc ne se contente pas de faire des fiches, il sait également discourir fort adroitement sur les principes et les méthodes qui permettent de rédiger ces fiches. Grâce à lui, une nouvelle profession a désormais son code.

Marcel Paré

TABLE DES MATIÈRES

Préface	7
CHAPITRE 1er	
Qu'est-ce que la terminologie	13
1.0 Introduction	13
2.0 Notion	14
3.0 Conclusion	20
Suggestions de travaux pratiques	22
CHAPITRE II	
Méthodes de travail en terminologie	23
1.0 Introduction	23
2.0 Recherche ponctuelle	23
3.0 Recherche thématique	24
Suggestions de travaux pratiques	31
CHAPITRE III	
Application de la méthode d'analyse contextuelle	33
1.0 Texte d'analyse	33
2.0 Résultat	34
Suggestions de travaux pratiques	36
CHAPITRE IV	
Terminologie bilingue ou multilingue	37
1.0 Introduction	37
2.0 Équivalence	37
3.0 Correspondance	37
4.0 Crochet terminologique	40
Suggestions de travaux pratiques	41
CHAPITRE V	
La fiche terminologique	43
1.0 Introduction	43
2.0 Qu'est-ce qu'une fiche terminologique	43
3.0 Rédaction de la fiche	44
4.0 Codage	47
5.0 Attribution des domaines	50
6.0 Conclusion	51
Suggestions de travaux pratiques	51
Textes d'étude - annexe I	
Énergie solaire	53
Solar cells	57
CHAPITRE VI	
Synonymie	59
1.0 Introduction	59
1.1 Synonymes de niveaux	59
1.2 Synonymes géographiques	60
1.3 Synonymes temporels	60

1.4	Synonymes professionnels	60
1.5	Synonymes de concurrence	61
1.6	Synonymes de fréquence	61
2.0	Synonymie nouvelle	61
3.0	Contextes synonymiques.....	62
4.0	Formes étoffées et formes simples	62
5.0	Exemple d'étude synonymique	62
	Suggestions de travaux pratiques	64
CHAPITRE VII		
	Les néologismes	65
1.0	Introduction	65
2.0	Formation indirecte	65
2.1	Extension sémantique	65
2.2	Changement de catégorie grammaticale.....	66
2.3	Emprunts.....	67
3.0	Formation directe.....	67
3.1	Dérivation	68
3.2	Composition.....	68
4.0	Conclusion	70
	Suggestions de travaux pratiques	71
CHAPITRE VIII		
	Dossier de normalisation.....	73
1.0	Introduction	73
2.0	Notion de normalisation.....	73
3.0	Application d'une normalisation	74
4.0	Normalisation et terminologie.....	75
5.0	Dossier de normalisation	75
5.1	Généralités	75
5.2	Concurrence synonymique	75
5.3	Déracinement d'un usage fautif	81
5.4	Désignation d'une réalité nouvelle	81
6.0	Problèmes terminologiques de traduction	83
7.0	Conclusion	86
	Suggestions de travaux pratiques	86
CHAPITRE IX		
	La Documentation	87
1.0	Introduction	87
2.0	Constitution d'un centre de documentation terminologique	87
3.0	Évaluation de la documentation	90
4.0	Classement de la documentation	92
5.0	Exploitation de la documentation	94
	Suggestions de travaux pratiques	98

QU'EST-CE QUE LA TERMINOLOGIE ?

1.0 Introduction

Comme toute notion relativement nouvelle, celle de la terminologie est encore très fluctuante, si bien qu'elle varie selon les théoriciens et selon les spécialistes qui la pratiquent.

Une première difficulté vient de ce que la terminologie tient à des disciplines qui l'ont devancée, en particulier la sémantique, la lexicologie et la lexicographie. Pour certains, la terminologie ne représente qu'un éclairage particulier de ces disciplines plus anciennes.

Pourtant la terminologie n'est pas née d'un vain désir de différenciation. Ce qui a amené le développement de la terminologie comme discipline autonome c'est, d'une part, l'essor vertigineux des techniques et, d'autre part, les besoins accrus de communication entre peuples de langues différentes.

1.1 Développement des techniques

C'est un truisme que d'affirmer que notre époque a été le témoin du plus fantastique développement technique de l'histoire de l'humanité. La multiplication des techniques, le rythme accéléré des innovations et des découvertes ont suscité un vaste besoin de termes pour étiqueter ces réalités nouvelles.

1.2 Contact des langues

Ces besoins, qui peuvent être très grands à l'intérieur d'une même langue, deviennent aigus dans des situations de langues en contact. Il s'agit alors de permettre, pour une technique donnée, l'établissement de l'équivalence ou de la correspondance des notions d'une langue à l'autre. Comme chaque langue présente un découpage de la réalité qui lui est propre, il faut établir le réseau délicat des équivalences et correspondances interlangues.

1.3 Conceptions divergentes de la terminologie

Tout ce brassage de vocables, il fallait s'y attendre, n'a pu se faire sans une certaine anarchie. Encore à ses balbutiements, la terminologie n'avait pas encore suffisamment défini ses méthodes et précisé ses critères de qualité pour que les produits mis en circulation sous son étiquette aient une qualité homogène. Dans les travaux de terminologie faits à l'heure actuelle, il y a du meilleur et du pire. Menacés d'une nouvelle expérience de Babel, certains techniciens, particulièrement sensibles à l'efficacité de la communication, ont vu dans la terminologie une fonction essentiellement normalisatrice. Pour eux, l'objet de la terminologie est de diriger l'usage, de prescrire l'utilisation de certains termes et d'en proscrire d'autres.

Pour la majorité des universitaires, nourris de linguistique et de lexicologie, la terminologie se ramène à une simple lexicographie technique. Pour eux la terminologie a pour tâche de réunir les concepts importants propres à une discipline ou à une activité, de les définir rigoureusement et de les classer par ordre alphabétique dans un lexique classique.

Enfin certaines "écoles" de terminologie ont cru longtemps que leur fonction se ramenait à dresser des nomenclatures, souvent les plus exhaustives possible, mais sans structure ni indications notionnelles. Il est évident que cette façon de procéder ne répondait nullement aux besoins de l'expression et, qui plus est, dans les situations de traduction ne pouvait conduire qu'à des approximations, à des imprécisions voire à des erreurs flagrantes.

1.4 Évolution de la terminologie

Dans son sens premier, le mot *terminologie* s'est dit d'un ensemble de termes propres à une activité, à une discipline: par exemple, la terminologie de la chimie, établie par Lavoisier. Ce sens est encore très vivant en français actuel.

Par une extension de sens, ce mot en est venu à désigner la démarche qui permet de grouper et de structurer un ensemble de termes propres à une technique ou à une discipline.

Entendue dans ce dernier sens, la terminologie implique une fonction de recherche et d'inventaire du vocabulaire en situation, un processus d'identification notionnelle qui permet non seulement de circonscrire les concepts de base, mais encore de mettre au jour tout l'arsenal des moyens d'expression caractéristiques du domaine étudié, ce qui rejoint aussi cette aire du vocabulaire qu'on appelle le vocabulaire général d'orientation scientifique (VGOS).

Ce qui distingue le mieux la terminologie de ses disciplines soeurs c'est qu'elle est essentiellement ordonnée à des fonctions d'expression et de communication. Les questions qu'on pose au terminologue sont en général: "Comment appelle-t-on l'objet qui... ?" "Comment désigne-t-on l'opération qui consiste à... ?" et non pas "Que signifie le terme... ?" Cette dernière question est plutôt du ressort du lexicographe. En somme la lexicographie permet de décoder un message, la terminologie de l'encoder, c'est-à-dire de l'exprimer rigoureusement.

Ordonnée à la communication et à l'expression, la terminologie doit être axée sur les besoins de l'utilisateur. Ce sont eux qui doivent déterminer dans une large mesure son champ d'action et ses méthodes de travail.

2.0 Notion de la terminologie

À partir des jalons que nous avons posés, il nous est maintenant possible de tenter de définir la terminologie. Dans l'état actuel de son évolution, la terminologie apparaît comme *l'art de repérer, d'analyser et, au besoin, de créer le vocabulaire pour une technique donnée, dans une situation concrète de fonctionnement de façon à répondre aux besoins d'expression de l'utilisateur.*

2.1 La terminologie est un art

Dans son état actuel, la terminologie apparaît comme un art, une pratique plutôt qu'une science. Si elle offre un objet bien défini, qui est de répondre aux besoins d'expression des usagers, ses méthodes sont encore largement empiriques et manquent de la rigueur qu'on se plaît à reconnaître aux méthodes scientifiques.

Les progrès des recherches théoriques, l'affinement des démarches de repérage, d'analyse et de création sauront peut-être un jour promouvoir la terminologie au rang des sciences dérivées de la linguistique. Pour l'instant, il serait abusif de la considérer comme une science.

2.2 Méthodes de la terminologie

On peut ramener à trois — quatre à la rigueur — les méthodes de base du travail terminologique: le repérage, l'analyse, la création néologique et, d'une façon incidente, la normalisation.

2.2.1 Le repérage

En lisant un texte technique ou en étudiant une situation concrète d'expression dans une usine ou la description d'une machine, le terminologue doit savoir identifier les termes qui appartiennent en propre au secteur étudié. Cette opération suppose chez lui une double connaissance: connaissance approfondie de la langue commune et connaissance au moins sommaire de la technique qu'il aborde. Ses connaissances de la langue commune lui permettent d'écarter les termes qui n'ont pas de caractère technique, tandis que son initiation au domaine de la recherche lui permettra de retenir les éléments significatifs pour dresser un inventaire des termes répondant aux besoins qu'il doit satisfaire.

À l'inverse de la lexicographie technique, la terminologie ne borne pas ses préoccupations aux concepts de base, mais elle englobe tout l'arsenal des moyens d'expression d'une technique donnée: concepts fondamentaux, termes et expressions, locutions verbales et adjectives.

Le vocabulaire que la terminologie cherche à répertorier se situe donc à deux niveaux:

- a) au niveau conceptuel, où l'on tente de réunir la nomenclature des notions propres au domaine étudié. Ainsi, pour le tissage, des termes comme *plain-weave*, *two-harness frame*, *trame*, *chaîne*, *foule*, *peigne*, *batteur*, appartiennent à cette catégorie. Chacun de ces termes correspond à une réalité bien identifiable.
- b) au niveau fonctionnel, l'objet n'est plus de trouver des étiquettes pour des réalités concrètes ou des notions de base, mais d'identifier les tours d'expression propres à la technique étudiée. Des expressions comme *rentrer une lisse*, *monter un métier*, *constituer un tissu*, *to interlace yarns*, *to set up a loom*, *to produce cloth*, dans le domaine du tissage, appartiennent à ce deuxième groupe.

2.2.2 L'analyse contextuelle

Ce repérage serait toutefois inutile s'il se limitait à relever les termes spécifiques de la technique étudiée; il faut aller plus loin, c'est-à-dire greffer sur l'étiquette relevée un certain

contenu notionnel qui permettra de répondre adéquatement à la question de l'usager par une confrontation des notions en présence. En ce sens, l'identification de la notion par l'analyse contextuelle apparaît comme la méthode fondamentale de la recherche terminologique. Cette analyse consiste à circonscrire le contexte en identifiant les éléments significatifs qui s'y trouvent. Selon la valeur informative de ces éléments, le contexte sera tantôt définitoire, tantôt explicatif, tantôt simplement associatif. Dans chaque cas cependant, les indices notionnels sont importants, si faibles qu'ils soient.

2.2.3 La création néologique

Parmi les méthodes auxquelles la terminologie fait appel, la création de mots nouveaux s'est vu accorder une importance démesurée par rapport à sa place réelle. Le terminologue n'est pas d'abord un fabricant de mots. Sa fonction consiste beaucoup plus à trouver les mots existants qu'à en créer à tout propos. La création d'un néologisme ne se justifie que si l'on a fait la preuve de la carence de l'appellation cherchée dans la langue de référence.

Il reste qu'à l'occasion, le terminologue doit créer des mots. Cette fonction exige de lui de solides connaissances de l'histoire de la langue, de la morphologie et de la sémantique.

2.2.4 Normalisation

Pour certains groupes de travail, on ne peut dissocier l'activité de normalisation de la recherche terminologique. Il ne fait pas de doute que, par la nature de son travail, par l'application rigoureuse de ses méthodes, le terminologue peut apporter à l'opération de normalisation une contribution presque indispensable. Toutefois, la normalisation, qui consiste à imposer un même usage pour une sphère d'activité donnée, ne peut résulter que d'une convention entre usagers ou de décrets d'une autorité mandatée à cette fin. Elle n'est pas partie intégrante de la terminologie. Il va de soi que toute bonne normalisation doit s'appuyer sur une bonne documentation terminologique.

2.3 Vocabulaire technique

Étrangère à la langue courante, la terminologie concerne le vocabulaire technique. Entendu en ce sens, le mot "technique" recouvre presque la totalité de l'activité productrice de l'agir humain. Il englobe les arts, les sciences et les métiers, ce dernier terme comprenant les diverses branches de l'industrie, de l'activité économique et de l'exploitation des ressources naturelles.

2.3.1 La situation en terminologie

Parce qu'elle doit répondre à des besoins concrets d'expression, la terminologie doit se tenir constamment en résonance avec l'usage. C'est cette nécessité du contact avec l'usage qui oblige la terminologie à répertorier les mots en situation concrète d'emploi, dans un contexte écrit, oral ou pictural. En situation concrète (travail sur le terrain, en usine, sur un chantier, etc.), l'identification de la notion se fait par une sorte de photographie mentale où terme et notion sont associés et classés. Dans les textes écrits, la situation est loin d'avoir toujours cette netteté. L'analyse du contenu notionnel du contexte doit alors viser à dégager les éléments significatifs, composants de la notion. Il n'est pas nécessaire que ces élé-

ments permettent l'élaboration d'une définition en bonne et due forme. Il faut et il suffit qu'ils permettent la constitution d'une image mentale identifiable. Sous l'influence de la lexicographie, on a peut-être trop "déifié" la nécessité de la définition. La définition éclaire le contenu notionnel d'une façon en général très satisfaisante pour l'esprit, mais elle le cloisonne, le fixe et le limite. Il y a alors risque d'être captif de la définition et de laisser de côté les évolutions sémantiques constamment en fermentation dans l'usage.

Prenons un exemple à partir du mot GRAPHISME.

Les dictionnaires en donnent la définition suivante: "Caractère propre de l'écriture. Aspect des signes graphiques considérés sur le plan esthétique."

Voici deux contextes où ce terme, en audiovisuel, dépasse les sens précisés par la définition.

"Les graphismes utilisés en télévision servent à diverses fins: titres, illustrations, identification des participants."

"Le graphisme est devenu une véritable carrière tant en télévision qu'au cinéma et en publicité."

Dans le premier exemple on note que le mot GRAPHISME a un sens concret, qu'il a une valeur générique s'appliquant à divers produits de l'illustration graphique.

Dans le second exemple, le même mot a un sens plus abstrait; il désigne le travail de celui qui fait des illustrations pour la télévision, le cinéma ou la publicité.

Ces renseignements suffisent à identifier la notion, à en constituer une image mentale assez précise pour trouver dans une autre langue la correspondance ou l'équivalence cherchée. À ce stade, l'élaboration d'une définition rigoureuse serait prématurée et grèverait inutilement la tâche du terminologue.

Ce dernier a donc l'obligation première de se tenir au diapason de l'usage, à l'affût des besoins et des modes nouveaux d'expression. En ce sens, les ouvrages lexicographiques et leurs définitions ne revêtent pas pour lui une valeur privilégiée; ils sont, à l'instar des manuels, notices et documents, des témoins de l'usage qu'il faut savoir consulter et interpréter. Somme toute, la terminologie reste toujours en mouvement, à l'écoute de la langue vivante dans des situations concrètes d'expression.

Pour la terminologie bilingue ou multilingue, cette orientation est essentielle. Le contexte revêt une importance de premier plan, supplantant même la nécessité de la définition. L'information nécessaire et suffisante tient à une expression schématique de la notion pour permettre l'association des appellations dans les diverses langues de travail. C'est ce fil notionnel, simple ou complexe, qu'on appelle, en terminologie comparée, le *crochet terminologique*.

2.4 Besoins d'expression des usagers

Ces besoins sont multiples et varient selon les situations. Il est clair que, dans un pays unilingue, les besoins sont autres que dans une région bilingue ou multilingue. Les besoins des publicitaires ne se situent pas au même niveau que ceux des scientifiques. Pourtant les usagers de la terminologie — quels qu'ils soient — se retrouvent toujours de-

vant le même problème: Comment nommer ? Comment dire ?

Sur ce besoin fondamental se greffe l'épineuse question de l'accès à l'Information. Sous quelle forme doit-on livrer à l'utilisateur l'information dont il a besoin ?

2.4.1 La fiche terminologique

En terminologie bilingue ou multilingue, la fiche terminologique apparaît comme le support privilégié de l'information terminologique. Elle permet sous une forme concise et synthétique de tenir compte des éléments de validité de l'information (source, date et contexte), de mettre en évidence le crochet terminologique, qui justifie par les contextes l'appariement des mots vedettes dans les diverses langues de travail, et de préciser les domaines d'application.

Dans les fichiers artisanaux de type classique, ce sont les termes mis en vedette pour une langue donnée qui permettent d'accéder à l'information. Si l'on veut des modes d'accès supplémentaires, il faut reproduire la fiche autant de fois qu'il y a de clés d'accès. On voit sans peine qu'un tel système devient impossible à manipuler si le fichier compte plus de 50 000 fiches.

L'avantage des fichiers informatisés, c'est justement de multiplier les possibilités d'accès à une même unité d'information, sans avoir à la reproduire. Il va sans dire que les fichiers informatisés, par la masse énorme d'informations qu'ils permettent d'emmagasiner, par les regroupements possibles, les temps de consultation extrêmement brefs, ouvrent à la terminologie des perspectives d'exploitation révolutionnaires.

En terminologie unilingue, la fiche ne représente plus qu'un support d'information. Elle est un constat de recherche, mais elle ne permet pas, dans une démarche strictement terminologique, de repérer l'information, le mot vedette étant lui-même la réponse à l'information cherchée.

On doit alors recourir à des classements raisonnés qui s'inspirent soit de structures analogiques, soit des systèmes de classement bibliothéconomiques ou documentaires, sous la forme de thésaurus.

2.4.2 L'arbre analogique

Pour la terminologie unilingue, un des principaux moyens d'accès à l'information est de procéder par analogie ou association. En informatique, par exemple, si on se demande comment s'appelle l'appareil qui permet à l'ordinateur de sortir les données traitées sur des listes, on peut se référer à une structure analogique et chercher aux mots *ordinateur — matériel — périphériques — périphériques de sortie*, jusqu'à ce qu'on trouve IMPRIMANTE.

L'arbre analogique se construit comme une pyramide inversée où le terme ayant la plus grande extension est à la pointe. Plus on s'élève dans l'arbre, moins les mots ont d'extension, de telle sorte que chaque notion de base englobe les notions qui en dérivent selon des relations plus ou moins directes. Plus l'arbre a des ramifications fines, mieux il peut mettre sur la piste de l'information cherchée. (Voir fig. 1)

La construction de ces arbres est difficile et leur maniement par des "profanes", laborieux.

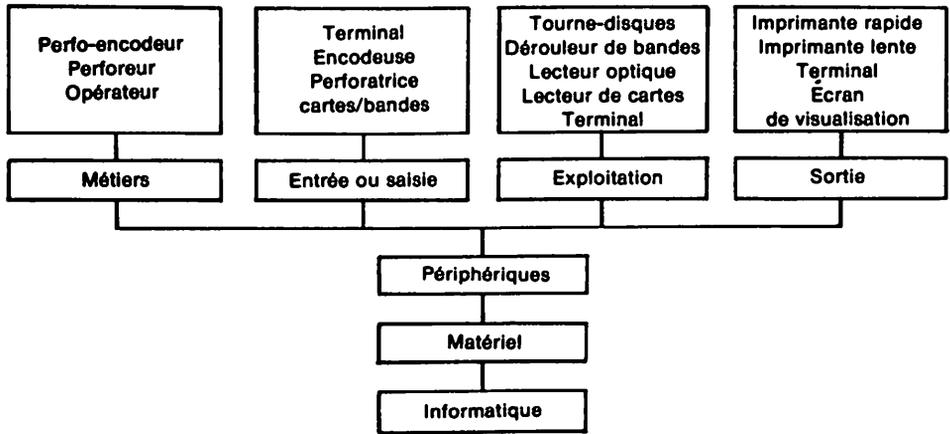


Fig. 1
Arbre analogique à cinq niveaux

2.4.3 Le schéma illustré

Enfin, le schéma illustré est un moyen particulièrement utile d'accès à l'information quand il s'agit d'identifier les pièces d'une machine, les types de pièces de petite quincaillerie (vis, clous, boulons, écrous, etc.). Lorsque l'illustration est claire et bien faite, elle permet d'associer le terme et la notion sans ambiguïté. (Voir fig. 2).

Le schéma exige des moyens techniques d'illustration qui ne sont pas toujours à la portée des terminologues.

1. Selle; 2. Porte-bagages; 3. Sacoche;
4. Feu arrière; 5. Garde-boue; 6. Pignon
- arrière; 7. Dérailleur; 8. Jante; 9. Chaîne;
10. Pédales; 11. Manivelle; 12. Plateau de
- pédalier; 13. Carter; 14. Cadre; 15. Pom-
- pe; 16. Manette du dérailleur; 17. Poten-
- ce; 18. Guidon; 19. Poignée de frein; 20.
- Phare; 21. Frein; 22. Génératrice; 23.
- Fourche; 24. Moyeu; 25. Écrou papillon;
26. Rayon.

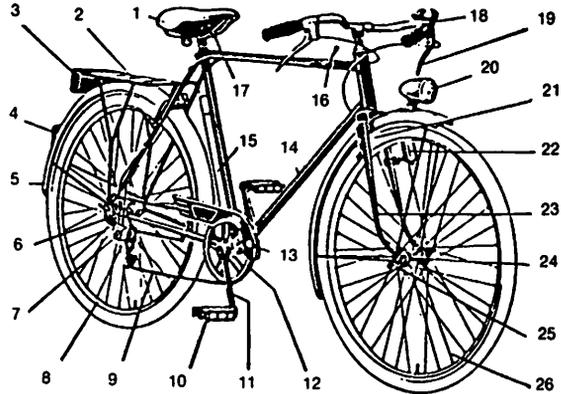


Fig. 2 — Schéma illustratif avec notations terminologiques.

3.0 Conclusion

Pour résumer, on pourrait présenter la notion de la terminologie d'après le schéma suivant:

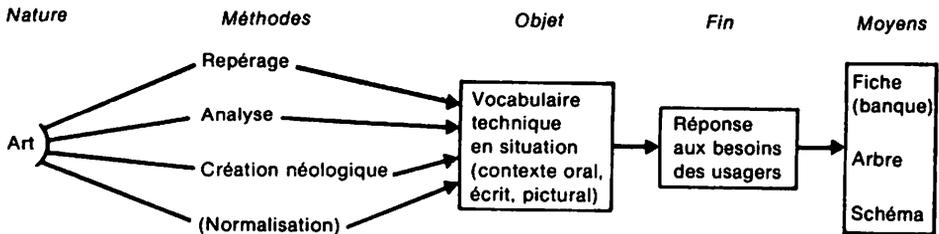


Fig. 3 — Présentation schématique de la notion de la terminologie

BIBLIOGRAPHIE

- Dubuc, Robert, "Définition d'une démarche terminologique en fonction de besoins à satisfaire", in *Meta, journal des traducteurs*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, vol. 18, nos 1-2, p. 269-276.
- "Définition et objectifs de la recherche terminologique", communication au Colloque canadien sur les fondements d'une méthodologie générale de la recherche et de la normalisation en terminologie et en documentation. *Actes du colloque*, première partie, Ottawa, Secrétariat d'Etat, 1976, p. 11-45.
 - "Formation des terminologues, théoriciens ou praticiens", in *La Banque des mots*, Paris, Presses universitaires de France, no 9, 1975, p. 13-22.
 - "Termium, System Description", in *Meta, journal des traducteurs*, vol. 17, no 4, p. 203-209.
 - "La Banque de terminologie de l'Université de Montréal", in *La Banque des mots*, no 3, 1972, p. 35-50.
 - "Vocabulaire du microphone. Notes méthodologiques", in *La Banque des mots*, no 2, 1971, p. 155-157.
- Rey, Alain, "Terminologies et terminographies", in *La Banque des mots*, no 10, 1975, p. 145-154.
- Régie de la langue française, *Guide de travail en terminologie*, Québec, Gouvernement du Québec, coll. "Les Cahiers de l'Office de la langue française", no 20, 1973, 103 p.
- Direction générale de la terminologie et de la documentation, *Actes du colloque canadien sur les fondements d'une méthodologie générale de la recherche et de la normalisation en terminologie et en documentation*, première partie, Ottawa, Secrétariat d'Etat, Bureau des traductions, 1976, 308 pages.
- Grimanelli, J., "Le vocabulaire normalisé publié par l'Afnor", in *La Banque des mots*, vol. 4, 1972, p. 197-199.
- Wuster, E., *Dictionnaire multilingue de la machine-outil*, Londres, Technical Press, 1968. Notes lexicographiques.
- Bachrach, J.A. et J. Goetschalckx, "Les Bureaux de terminologie des institutions des Communautés européennes", in *La Banque des mots*, no 4, 1972, p. 153-164.
- Corbeil, Jean-Claude, "Aspects du problème néologique", in *La Banque des mots*, no 2, 1971, p. 123-136.
- Quemada, Bernard, "À propos de la néologie", in *La Banque des mots*, no 2, 1971, p. 137-150.

SUGGESTIONS DE TRAVAUX PRATIQUES

1. Comparez la définition de la terminologie, donnée dans le présent chapitre (page 14), avec la suivante:
"Étude systématique de la dénomination des notions appartenant à des domaines spécialisés de l'activité humaine considérés dans leur fonctionnement social. Elle comprend, d'une part, l'élaboration d'une théorie et d'une méthodologie de l'étude des ensembles de termes et de leur évolution; d'autre part, la collecte, le traitement et éventuellement la normalisation des données terminologiques, que ces dernières soient unilingues ou multilingues."
2. Relevez dans un texte les termes de niveau fonctionnel et les termes de niveau conceptuel.
3. Déterminez en quoi la terminologie se distingue de la lexicographie et de la sémantique.
4. Organisez en arbre terminologique les termes relevés dans l'analyse terminologique du texte d'Evelyn Stout, *Introduction to Textile*, au chapitre III.
5. Faire un schéma descriptif d'un objet simple: soulier, chaise, etc.

LES MÉTHODES DE TRAVAIL EN TERMINOLOGIE

1.0 Introduction

La recherche terminologique peut être ponctuelle ou thématique. La recherche ponctuelle vise à résoudre un problème isolé de terminologie pour répondre à un besoin immédiat. La recherche thématique cherche à réunir le vocabulaire autour d'un thème ou sujet central; en règle générale, elle se propose des objectifs à plus long terme.

2.0 Recherche ponctuelle

2.1 On appelle recherche ponctuelle toute démarche qui vise à résoudre un problème isolé de terminologie.

2.1.1 D'abord on peut ne disposer que de *descripteurs*, ou éléments significatifs de la notion à étiqueter. Par exemple: comment appelle-t-on l'appareil qui sert à tracer les lignes blanches qui délimitent les couloirs de circulation sur les routes.

Nous avons donc les descripteurs suivants qui vont nous servir de pistes de recherche: appareil, tracer lignes blanches, couloir de circulation, route.

Ces descripteurs permettent d'identifier les domaines d'application: voirie, entretien des routes.

Armés de ces renseignements, on ira consulter les dictionnaires encyclopédiques sous les rubriques: voirie, route, circulation routière, couloir de circulation.

Si ces recherches ne fournissent pas le renseignement cherché, il faudra consulter des ouvrages spécialisés traitant de voirie et d'entretien des routes, en particulier au chapitre des appareils, jusqu'à ce qu'on trouve le mot *applicateur*.

2.1.2 Le plus souvent, dans les milieux bilingues, on dispose d'une appellation dans la langue A dont il faut trouver l'équivalent dans la langue B, avec quelques maigres précisions notionnelles. Par exemple: le consultant demande l'équivalent français de *shredder*, machine pour détruire des documents dans les bureaux.

La première démarche à faire est de vérifier la notion dans un dictionnaire de la langue A, en l'occurrence, l'anglais.

On trouve dans le *Webster*: "machine tearing wastepaper into shreds."

Nous regroupons nos descripteurs: machine, documents, destruction, bureaux, wastepaper, shreds.

Le domaine d'application, d'après le contexte du correspondant, est celui des machines de bureau, tandis que la définition anglaise laisse voir un champ d'application beaucoup plus large.

Avec ces précisions, on peut consulter des dictionnaires bilingues généraux. Le *Harrap* indique des sens spécialisés pour la fabrication du papier et du sucre, ainsi qu'en cuisine. Le *Larousse* bilingue ne donne pas le mot en rubrique. Il faudra donc se rabattre sur les catalogues de machines de bureau où l'on pourra trouver, avec un peu de chance, *désintégreur de documents*.

En résumé, face à un problème isolé de terminologie à résoudre, il faut d'abord préciser la notion et en identifier les descripteurs, déterminer le domaine d'application et chercher l'appellation adéquate en allant des ouvrages généraux aux ouvrages spécialisés.

2.1.3 Si les recherches ne conduisent à rien de concluant, on peut proposer au consultant une solution par analogie avec des situations similaires.

Ainsi un fabricant de cuisinières cherche un équivalent français pour *master cooker*: dispositif de réglage et de commande des divers éléments de cuisson d'une cuisinière.

Les recherches n'ont rien donné. Il est toutefois possible de faire un rapprochement avec d'autres techniques où l'expression *master* qualifie ainsi des dispositifs généraux de régulation et de commande. Très souvent l'expression *master* est rendue alors par *pilote*: horloge pilote, commande pilote, etc.

Il serait donc possible de proposer, sur ce modèle, *cuisseur pilote*. Nous touchons ici au problème de la création néologique dont nous traiterons en détail plus loin.

3.0 Recherche thématique

3.1 Comme son nom l'indique, la recherche thématique inventorie le vocabulaire relié à un thème de recherche donné.

3.2 Spécificité d'une recherche

Lorsqu'on entreprend une recherche terminologique, il est important d'abord de préciser son ampleur et le public auquel elle s'adresse. Si, par exemple, on veut étudier la terminologie des métiers de l'informatique, il faut déterminer au départ si l'on veut inventorier tous les métiers qui, de près ou de loin, sont reliés à l'informatique ou s'il faut se limiter aux métiers qui relèvent strictement de cette spécialité. Doit-on également relever le vocabulaire périphérique relié à la gestion du personnel ou va-t-on se limiter aux nomenclatures professionnelles ? Au départ, toutes les possibilités sont ouvertes, il s'agit de prendre sa décision en fonction des besoins du public-client et des ressources documentaires, humaines et temporelles dont on dispose.

3.3 Choix des documents de travail

Une fois le thème de la recherche bien circonscrit, il faut sélectionner les documents qui lui serviront de base. La qualité d'une recherche ne dépend pas du nombre d'ouvrages consultés, mais plutôt de la valeur de ces ouvrages et de leur relation au thème traité. La consultation de bibliographies, les conseils des spécialistes et des documentalistes peuvent grandement faciliter la tâche du terminologue. Toutefois, c'est souvent dans le feu de la recherche même qu'on peut le mieux évaluer la pertinence d'un document.

Nous reviendrons, au chapitre consacré à la documentation, sur les critères de sélection et d'évaluation des sources orales et écrites.

En règle générale, un ou deux bons ouvrages de base suffisent pour une recherche unilingue. De même pour la langue de départ dans une recherche bilingue. En langue d'arrivée, il faudra sans doute un plus grand nombre de documents pour pouvoir recouper les différents aspects des ouvrages de base en langue de départ.

3.4 La recherche thématique comprend les opérations de base suivantes: repérage du vocabulaire, délimitation des unités terminologiques, analyse contextuelle et, dans le cas de la terminologie bilingue ou multilingue, recherche des équivalences par recoupement des notions.

3.4.1 Le repérage est une opération qui permet au terminologue, en face d'un texte, d'identifier les expressions appartenant au thème de sa recherche. Il suppose de la part de celui qui le fait: 1° une excellente connaissance de la langue courante, lui permettant de rejeter toutes les expressions qui n'ont pas réellement un caractère technique; 2° la possession des rudiments de la technique étudiée pour identifier les notions qui appartiennent au thème de sa recherche et non pas à des spécialités connexes.

3.4.1.1 Dans le texte qui suit nous avons procédé au repérage des termes des métiers de l'informatique selon trois hypothèses différentes: métiers d'informatique au sens strict, métiers connexes et fonctions.

La commercialisation présente un aspect assez original. D'une part, elle nécessite une assez grande technicité, et les vendeurs sont en réalité des "*ingénieurs commerciaux*", souvent accompagnés de techniciens plus spécialisés, les *ingénieurs technico-commerciaux*. D'autre part, les machines sont d'une telle complexité que leur entretien et leur réparation ne peuvent être confiés à leurs utilisateurs: les constructeurs ont donc des *équipes de maintenance*, dont la qualité est un élément essentiel de leur "image de marque".

Les entreprises utilisatrices d'ordinateurs

Propriétaires ou locataires d'un matériel informatique allant du petit ordinateur de bureau au "parc" de plusieurs dizaines d'ordinateurs de toutes tailles, les entreprises ont à utiliser ces moyens au mieux de leurs possibilités et de leurs besoins. Elles ont ainsi été amenées à s'adjoindre des informaticiens, en nombre en général proportionnel à la taille et au nombre de leurs machines: le "service informatique" de certaines sociétés peut atteindre, voire dépasser le millier de personnes.

Peu concernés par le "hardware" et par son entretien, ces informaticiens le sont au contraire par toutes les études et réalisations des programmes (le "software") d'une part, et par l'"exploitation", c'est-à-dire le fonctionnement quotidien des machines.

Les services d'études, chargés du software, comprennent des "*informaticiens d'applications*" (*ingénieurs, analystes, programmeurs*), sous la direction de "chefs de projets". De plus en plus souvent, les services importants leur adjoignent des "*informaticiens de système*", connaissant parfaitement les caractéristiques et les possibilités des machines et capables de leur servir de conseillers techniques.

L'exploitation a une mission de production: elle doit "faire tourner" cet atelier ou cette petite usine que constitue le service informatique. Elle doit donc assurer correctement, sous la direction d'un chef d'exploitation:

— la saisie et le contrôle des informations, rôle des *perforatrices de cartes et encodeuses sur cassettes* ou disques magnétiques;

- le fonctionnement quotidien des machines, rôle des *pupitreurs et opérateurs*;
- la transmission des résultats, confiée en général à des employés non spécialisés.

L'exploitation est en liaison permanente avec les services de maintenance des constructeurs et les divers fournisseurs (pour le papier, les cartes, les bandes et disques magnétiques, les matériels annexes, etc.).

Les Sociétés de Services et de Conseil en Informatique (SSCI)

Bien que très proches des précédentes, du point de vue de leurs besoins en informaticiens, les SSCI offrent la particularité d'être entièrement consacrées à l'informatique, au profit des autres entreprises qui sont leurs clientes, et à qui elles peuvent apporter:

- du personnel à titre temporaire, soit pour les études, soit pour l'exploitation;
- des équipes d'études capables de réaliser un projet pour lequel l'entreprise ne possède pas les informaticiens compétents;
- des experts pouvant conseiller les responsables;
- de la "puissance de traitement", c'est-à-dire la mise de leurs machines à la disposition de leurs clients, soit pour des travaux particuliers, soit dans des périodes de pointe, soit encore parce que les besoins des entreprises sont insuffisants pour justifier l'acquisition d'une machine en propre.

En raison de ces activités, les informaticiens des SSCI doivent donc être à la fois plus compétents, plus expérimentés et plus "mobiles" (intellectuellement et physiquement) que leurs collègues des autres entreprises.

LES MÉTIERS DE L'INFORMATIQUE

Suivant leur formation et leur niveau de qualification, les informaticiens se classifient en quatre niveaux très distincts, mais qui ne sont pas cloisonnés de façon absolue: la promotion professionnelle, les cours de recyclage ou de formation permanente permettent à ceux qui en ont la volonté et les possibilités intellectuelles de passer d'un niveau à un autre.

Les Ingénieurs

Chargés de la conception des projets informatiques, les ingénieurs forment une catégorie très diversifiée. Ils peuvent être spécialisés, comme on l'a vu dans:

- l'électronique ou la logique pour le hardware;
- les "systèmes informatiques" pour le software de base et les langages de programmation;
- les applications scientifiques, industrielles ou administratives pour le software d'application;
- et même dans l'organisation administrative ou industrielle, pour tous les aspects non directement techniques.

Lorsqu'ils ont une expérience suffisante, ils peuvent prendre la responsabilité de projets importants, à la tête d'équipes plus ou moins nombreuses d'ingénieurs, d'analystes et de programmeurs. Au-delà, ils peuvent accéder à la direction des services d'études informatiques ou des équipes d'exploitation des entreprises. Ils peuvent aussi évoluer vers des carrières plus commerciales où leurs compétences techniques seront nécessaires (ingénieurs commerciaux et technico-commerciaux).

Les analystes

Sous les directives d'un ingénieur, les analystes ont pour rôle de traduire, de façon exhaustive et détaillée, les conceptions de ce dernier. Ceci suppose une analyse complète des cas qui devront être pris en considération par la machine, et une organisation de ces cas en un ensemble, aussi cohérent et aussi harmonieux que possible, des traitements que l'ordinateur devra effectuer.

L'analyste travaille généralement en deux étapes (qui sont parfois confiées à deux analystes de qualification différente). Il effectue d'abord une *analyse logique* des tâches confiées à l'ordinateur, de leur enchaînement, des données nécessaires et de leurs liens entre elles. Ensuite, il définit une solution *organique* en fonction des caractéristiques et des possibilités du ou des ordinateurs qui feront les traitements. Il aboutit ainsi à un dossier de spécifications, dit "analyse organique", qu'il confiera à un ou plusieurs programmeurs.

Les programmeurs

Les programmeurs sont chargés de rédiger dans un langage compréhensible par la machine (le *langage de programmation*) les *instructions* qui feront exécuter par la machine les opérations décrites dans l'analyse organique: travail qui demande beaucoup de soin, d'attention et de méthode.

Une fois les programmes écrits, les programmeurs devront les tester et les mettre au point, c'est-à-dire en corriger les fautes d'écriture (non conformes aux règles du langage) et les erreurs de conception qui se traduisent par un fonctionnement des programmes différent de celui qui est désiré.

Les bons programmeurs se voient souvent confier, en plus de la simple écriture, une partie plus ou moins grande de l'analyse organique, et à mesure que les langages deviennent plus évolués, la part de programmation tend à diminuer au profit de cette dernière. Ainsi, l'avenir des programmeurs au sens strict, c'est-à-dire uniquement capables de "coder" un programme, est-il vraisemblablement assez limité.

Le personnel d'exploitation

Munie des programmes réalisés par les ingénieurs, analystes et programmeurs, la machine ne peut fonctionner que "conduite" et "alimentée" par un personnel spécialisé.

La "conduite" est le fait des *pupitreurs*. En communication directe avec la machine par l'intermédiaire d'un pupitre de commande (composé de voyants, de boutons et d'une machine à écrire), ils ont pour tâche:

- de faire démarrer la machine en début de journée et l'arrêter en fin de journée;
- de lancer les ordres d'exécution des programmes prévus pour la journée ("planning") ou dont le besoin inopiné se fait sentir;
- de surveiller le bon fonctionnement de la machine et de ses périphériques, et d'intervenir, en général, selon des modalités précises définies à l'avance, en cas d'anomalie ou de panne.

L'"alimentation" de la machine est confiée à des *opérateurs périphériques*. Ce sont eux qui "montent" et "démontent" les bandes magnétiques et disques magnétiques sur des "dérouleurs" de bandes et "tourne-disques", qui mettent les cartes perforées dans les lecteurs de cartes, qui alimentent les imprimantes en papier.

Toutes ces opérations, au pupitre et aux périphériques, doivent être accomplies avec précision et rapidité: l'ordinateur est une machine coûteuse, et le temps perdu vaut donc cher.

L'évolution normale, fonction des aptitudes, consiste pour l'opérateur à devenir pupitreur, et pour le pupitreur à devenir chef de groupe d'exploitation ou à bifurquer vers la programmation.

Source: *Clartés*, Paris, 1975.

MÉTIERS D'INFORMATIQUE	MÉTIERS CONNEXES	FONCTIONS
Informaticien	ingénieur commercial	maintenance
informaticien d'applications	ingénieur technico-commercial	software
ingénieur	chef de projet	exploitation
analyste	chef de groupe d'exploitation	saisie des données
programmeur	chef d'exploitation	contrôle des données
informaticien de système		études informatiques
pupitreux		services et conseils
opérateur périphérique		analyse logique
		analyse organique
		tester
		mettre au point
		coder
		conduite
		alimentation
		programmation

3.4.1.2 L'écueil du remplissage

Comme on le voit, la clé d'un bon repérage tient à une délimitation claire et nette du cadre de la recherche. Mieux cette condition est réalisée, moins il y a de risque de faire du remplissage, c'est-à-dire de grever une terminologie de termes qui lui sont étrangers. Toutefois, dans un premier temps, il vaut mieux être trop accueillant que trop sélectif.

Au fur et à mesure que la recherche progressera, il sera toujours temps d'éliminer les éléments indésirables.

3.4.1.3 Méthode pratique de repérage

À titre indicatif, on peut formuler sous forme de questions les critères de sélection à appliquer une fois le cadre de recherche bien défini: L'expression relevée appartient-elle directement au thème de la recherche ? Lui est-elle reliée indirectement ? Exprime-t-elle une notion concrète ou un concept de base ? Permet-elle d'exprimer des opérations spécifiques de la technique étudiée ? Ces deux dernières questions visent les deux niveaux d'expression qui intéressent la terminologie: le niveau conceptuel et le niveau fonctionnel (voir à ce sujet le paragraphe 2.2.1 du chapitre 1er).

3.4.2 Définition de l'unité terminologique

3.4.2.1 Les lexicographes ont eu beaucoup de mal à s'entendre — et l'unanimité est loin d'être faite — sur la définition de l'unité lexicale, c'est-à-dire le mot ou l'expression qui forme l'entrée au dictionnaire. Pour la terminologie, la question n'est guère plus facile à démêler. On peut d'ores et déjà poser en principe que l'unité lexicale ne répond pas aux mêmes normes que l'unité terminologique. L'unité terminologique étant beaucoup plus liée à la notion identifiée en situation concrète d'emploi que l'unité lexicale, elle n'affectera pas autant que cette dernière une forme normalisée. C'est pourquoi les déterminants du verbe ou du substantif seront souvent englobés dans l'unité terminologique alors qu'ils seraient retranchés de l'unité lexicale.

3.4.2.2 Les déterminants

Il ne faudrait pas toutefois conclure que tous les déterminants sont automatiquement compris dans l'unité terminologique. En ce sens, il faut distinguer les déterminants relationnels des déterminants accidentels.

3.4.2.2.1 Les déterminants relationnels sont ceux qui impliquent une relation essentielle et directe entre le déterminant et le déterminé de telle sorte que la suppression du déterminant change la signification du déterminé. Prenons comme exemple l'expression "calculateur universel" (*general purpose computer*); le déterminant n'a pas qu'une portée qualificative, mais précise ou identifie un type de calculateur qui se distingue des autres: analogique, spécialisé, etc. C'est évidemment l'analyse de la notion qui nous renseigne sur la portée effective du déterminant. Le même déterminant peut tantôt avoir une fonction de relation, tantôt n'être qu'un simple qualificatif circonstanciel. C'est la différence entre *charitable institution* (maison de bienfaisance) et *charitable man* (homme charitable). Dans le premier cas la valeur relationnelle est nettement identifiable, tandis que dans le second l'adjectif *charitable* remplit une simple fonction de caractérisation circonstancielle. *Charitable institution* forme une unité terminologique, mais non pas *charitable man*.

Les mêmes considérations valent pour le verbe et son complément. Quand le complément d'objet fait-il partie de l'unité terminologique? C'est l'analyse du lien entre le verbe et son complément qui nous fournit la réponse. Si le complément modifie le contenu sémantique du verbe, c'est qu'il lui est relié par une relation essentielle. Il fait alors partie de l'unité terminologique. Ainsi dans les expressions *to thread a heddle* et *to thread a loom*, le verbe *to thread* ne désigne pas la même opération. Aussi dans le premier cas se rend-il par *rentrer* alors que, dans le second, il équivaut à *monter*.

3.4.2.2.2 Les déterminants accidentels ne modifient pas le sens du déterminé. Ils ne font qu'en modifier certains aspects. Un petit ordinateur n'est pas essentiellement différent d'un gros ordinateur: seul l'accident "taille" est touché par le déterminant. De même, dans les expressions "tisser une tapisserie" ou "tisser une étoffe", le verbe représente essentiellement la même opération. Dans ce cas, le déterminant ne saurait faire partie de l'unité terminologique.

3.5 L'analyse contextuelle

On voit jusqu'à quel point l'analyse de la notion est importante, à la fois pour permettre de bien circonscrire l'unité terminologique et pour identifier le contenu notionnel.

Nous touchons ici au coeur même de la recherche terminologique: l'analyse contextuelle. Cette analyse a fondamentalement pour but d'identifier la notion que recouvre l'unité terminologique. Elle doit également permettre par ricochet une meilleure sélection des termes, l'identification des synonymes et l'enregistrement des formes dérivées ou étoffées de termes simples.

3.5.1 Identification de la notion

Pour faire une bonne analyse, le terminologue doit être initié au domaine qu'il étudie; sans cette initiation, il lui sera difficile de repérer le "fil notionnel" qui lui permettra de retenir les termes.

3.5.2 Le contexte

On entend ici par "contexte" l'énoncé qui entoure le mot repéré tout en exprimant une idée complète.

On distingue parfois entre le micro-contexte et le macro-contexte, ce dernier désignant soit un chapitre, soit l'ensemble de l'ouvrage dépouillé. La définition ci-dessus s'applique au micro-contexte, et ce n'est que ce dernier que nous allons retenir aux fins de l'analyse terminologique.

3.5.3 Les descripteurs

L'analyse contextuelle repose essentiellement sur l'identification des descripteurs, c'est-à-dire des éléments révélateurs de la notion. Les descripteurs les plus significatifs sont ceux qui expriment la nature, la fin, la manière. Le nombre et la qualité des descripteurs présents dans un contexte détermine le type du contexte analysé: définitoire, explicatif, associatif.

3.5.3.1 Le contexte définitoire donne des indications précises sur la notion du terme étudié, sans qu'il s'agisse nécessairement d'une définition en bonne et due forme. Ainsi dans l'exemple suivant: "Weaving is a method of producing cloth by interlacing two or more sets of yarns at right angle to each other", nous relevons les descripteurs suivants: *method* (nature), *producing cloth* (fin), *interlacing... yarns... right angle* (manière). Ce contexte permet au terminologue de se faire une idée suffisamment précise du sens de *weaving* en mettant en évidence la nature et le but de l'opération ainsi que la manière dont elle est exécutée.

3.5.3.2 Le contexte explicatif ne fait que renseigner sommairement sur la nature ou un aspect du terme étudié. Dans la citation suivante, le mot *shed* est donné dans un contexte explicatif:

"Each warp yarn must run straight from cloth beam to warp beam without being crossed with any other yarn; this is essential for raising and lowering the different harnesses to form a shed."

Les descripteurs: *raising, lowering, harnesses* ne font qu'expliquer la manière dont on forme ce qu'on appelle *a shed*. Ainsi à celui qui a une idée du fonctionnement du métier à tisser, il apparaît assez nettement que le mot *shed* désigne l'angle formé par la séparation en deux nappes des fils de chaîne, mais on ne l'exprime pas nettement.

3.5.3.3 Le contexte associatif se caractérise par l'absence de descripteurs en qualité ou en

nombre significatifs. Il permet seulement de rattacher le terme étudié à un champ d'application précis par association avec les termes qui l'entourent. C'est le cas notamment d'un terme qui figure dans une énumération ou qui est employé avec une valeur purement fonctionnelle. Par exemple, le contexte définitoire de *weaving*, déjà cité, n'offre pour *yarn* qu'un contexte associatif dans le domaine du tissage.

3.5.3.4 Pour l'établissement de la fiche terminologique, on privilégiera les contextes les plus informants, mais le contexte associatif peut être retenu, faute de mieux.

SUGGESTIONS DE TRAVAUX PRATIQUES

- I. Résoudre, selon la méthode indiquée, les problèmes suivants de recherche ponctuelle.
 1. DRIVE HOME PERIOD (radiotélévision, publicité): Période allant approximativement de 16 h 30 à 18 h 30 au cours de laquelle la radio recrute une grande partie de son public dans les voitures des personnes qui rentrent chez elles après leur journée de travail. Trad. proposée: écoute routière du soir.
 2. "DÉPANNEUR": Que penser de cette expression qui est de plus en plus utilisée pour désigner ce *Convenience store* qui fait pendant aux Perrette et aux Cantor Bakeries ? Dans la Banque des mots, 2, 1971, on trouvait: centre commercial du quartier. La réalité ici est toute autre.
 3. SEATBELT & IGNITION INTERLOCK SYSTEM: Système qui empêche le conducteur de faire démarrer le moteur de l'auto s'il n'a pas au préalable bouclé sa ceinture de sécurité.
 4. PAYROLL: a) Total amount of money owed by a business organisation to its employees for work done during a specified period.
b) The list of employees who have earned pay during a period, with the amounts due.
 5. DRY ICE: A substance that consists of solidified carbon dioxide usually in the form of blocks. // used chiefly as a refrigerant and coolant.
 6. RIDES: Any of various mechanical devices provided for customers of an amusement park or carnival to ride on.
 7. SECURITY CLEARANCE: Approbation donnée à quelqu'un avant de lui confier une responsabilité particulière, attestant que le titulaire ne présente aucun risque du point de vue de la sécurité.
 8. PERSONNE RESSOURCE: Expert auquel on fait appel pour l'étude d'une question dans une commission ou un groupe de travail.
 9. REEL-TO-REEL TAPE RECORDER: Magnétophone dans lequel le support de l'enregistrement est enroulé sur bobines.
 10. LANDSCAPER: Jardinier spécialisé dans l'agencement esthétique des jardins et parterres.

11. TELECINE SET-UP: Ensemble des installations nécessaires à la transmission d'un film cinématographique à la télévision. Trad.: chaîne de télécinéma.
 12. LOG TAPE: Bande témoin de ce qui passe à l'antenne au cours d'une journée.
 13. CANISTER SET: Jeu de boîtes dans lesquelles on met des ingrédients culinaires de consommation courante: café, thé, sucre, farine, etc.
 14. SADDLE SOAP: Savon spécial pour le nettoyage du cuir. Trouvé: savon de sellier.
- II. À partir de l'ouvrage suivant: Matras, J.-J., *L'acoustique appliquée*, Paris, Presses Universitaires de France, "coll. Que sais-je?", n° 385, définir le cadre d'une recherche thématique en acoustique appliquée.
- III. Le déterminant fait-il partie de l'unité terminologique dans les expressions suivantes (cf. texte cité à l'article 3.4.1.1) ?
- ingénieur commercial
 - ingénieur technico-commercial
 - équipe de maintenance
 - matériel informatique
 - informaticien d'applications
 - chef de projets
 - informaticien de système
 - transmission des résultats
 - analyse logique
 - opérateur périphérique
 - dérouleur de bandes
 - carte perforée
 - lecture optique

non

APPLICATION DE LA MÉTHODE D'ANALYSE CONTEXTUELLE

1.0. Texte d'analyse, extrait de Guerber, R., *L'automobile*, Paris, Technique et Vulgarisation, 1968, tome I, Le Moteur, p. 68-70.

1. LE ROLE DU PISTON DANS LE MOTEUR

Le piston sert de paroi mobile à la chambre de combustion formée par le cylindre et la culasse, il reçoit la pression des gaz de la combustion et la transmet à l'embellage.

La transmission de la force motrice par le piston s'exerce au troisième temps du fonctionnement du moteur comme nous le verrons en étudiant le cycle à quatre temps. Aux autres temps le piston joue également un rôle important par son mouvement de va-et-vient ou mouvement alternatif dans le cylindre. Il opère successivement l'aspiration du mélange gazeux en s'éloignant de la culasse, la compression en s'en rapprochant, et après que la combustion des gaz l'a refoulé pour réaliser la poussée motrice, il se rapproche de nouveau de la culasse pour rejeter au dehors les gaz brûlés, et ainsi de suite.

Les qualités nécessaires du piston sont les suivantes :

- étanche, pour empêcher le passage des gaz de combustion dans le carter de moteur et pour empêcher inversement le passage de l'huile de graissage du carter à la chambre de combustion ;*
- résistant, pour empêcher sa rupture sous les violentes pressions dues à la combustion du mélange gazeux ;*
- léger, pour réduire les efforts d'inertie dus à son mouvement alternatif rapide ;*
- bon conducteur, pour évacuer la chaleur qui lui est communiquée par la combustion du mélange gazeux ;*
- lubrifiant, pour réduire les frottements contre la paroi du cylindre.*

2. FORME DES PISTONS

Le piston se compose principalement d'un disque épais, le fond, et d'une partie cylindrique creuse, la jupe, laquelle sert à assurer son coulisement dans le cylindre.

La face du fond orientée vers la culasse est dite fond extérieur, et la face opposée fond intérieur. A la partie haute de la jupe sont creusées plusieurs rainures circulaires ou gorges destinées à recevoir les segments. A l'intérieur se présentent des bossages creux qui reçoivent l'axe articulant le piston sur la bielle.

En reprenant les caractéristiques du piston nous observons premièrement l'étanchéité, faute de laquelle le moteur perdrait de sa puissance en laissant une partie des gaz enflammés passer entre la paroi du piston et celle du cylindre et se détendre en pure perte dans le carter inférieur du moteur. Cette qualité primordiale d'un bon moteur, l'étanchéité, est dévolue aux segments décrits plus loin.

On se fait une idée de la résistance mécanique que doit avoir un piston en considérant la pression que la combustion du gaz exerce à sa surface, et qui peut être de l'ordre de 40 bars ; cela représente, par exemple, une force de plus d'une tonne pour un piston de petit moteur ayant un diamètre de 60 mm, et plus de 2 tonnes pour un piston de 85 mm.

La résistance du fond de piston au choc est accrue par des ailettes intérieures qui servent en même temps à accroître la surface de refroidissement. Le dessus du piston au fond extérieur est habituellement plat.

2.0. Résultat de l'analyse

Unité terminologique	Contexte	Descripteurs	Type
<i>piston</i>	<i>le piston sert de paroi mobile à la chambre de combustion formée par le cylindre et la culasse, il reçoit la pression des gaz de la combustion et la transmet à l'embellage.</i>	<i>paroi mobile chambre de combustion cylindre culasse gaz de la combustion embellage.</i>	<i>D</i>
<i>chambre de combustion</i>	-----	<i>cylindre culasse gaz</i>	<i>E</i>
<i>cylindre</i>	-----	<i>piston chambre de combustion</i>	<i>E</i>
<i>culasse</i>	-----	<i>piston chambre de combustion</i>	<i>E</i>
<i>embellage</i>	-----	<i>piston gaz de la combustion</i>	<i>A</i>
<i>cycle à quatre temps</i>	<i>la transmission de la force motrice par le piston s'exerce au troisième temps du fonctionnement du moteur, comme nous le verrons en étudiant le cycle à quatre temps.</i>	<i>temps de fonctionnement</i>	<i>A</i>
<i>mouvement de va-et-vient</i>	<i>aux autres temps le piston joue / un rôle important par son mouvement de va-et-vient.</i>	<i>temps piston</i>	<i>E</i>
<i>mouvement alternatif</i>	----- <i>syn.</i>	<i>temps piston</i>	<i>E</i>
<i>poussée motrice</i>	<i>(le piston) opère successivement l'aspiration du mélange gazeux en s'éloignant de la culasse, la compression en s'en rapprochant, et, après que la combustion des gaz l'a refoulé pour réaliser la poussée motrice, il se rapproche de nouveau de la culasse.</i>	<i>aspiration compression combustion</i>	<i>E</i>
<i>gaz brûlé</i>	<i>pour réaliser la poussée motrice, (le piston) se rapproche de nouveau de la culasse pour rejeter au dehors les gaz brûlés.</i>	<i>poussée motrice rejeter</i>	<i>E</i>
<i>carter de moteur</i>	<i>(le piston doit être) étanche pour empêcher le passage des gaz de combustion dans le carter du moteur.</i>	<i>gaz de combustion</i>	<i>A</i>

<i>huile de graissage</i>	<i>(le piston doit être) étanche pour empêcher / le passage de l'huile de graissage du carter à la chambre de combustion.</i>	<i>carter</i>	<i>A</i>
<i>fond</i>	<i>le piston se compose principalement d'un disque épais, le fond.</i>	<i>piston disque épais</i>	<i>D</i>
<i>jupe</i>	<i>le piston se compose principalement d'un disque épais, le fond, et d'une partie cylindrique creuse, la jupe, laquelle sert à assurer son coulissement dans le cylindre.</i>	<i>piston partie cylindrique creuse coulissement</i>	<i>D</i>
<i>fond extérieur</i>	<i>la face du fond orientée vers la culasse est dite fond extérieur.</i>	<i>face du fond culasse</i>	<i>D</i>
<i>fond intérieur</i>	<i>la face du fond orientée vers la culasse est dite fond extérieur, et la face opposée fond intérieur</i>	<i>face du fond culasse fond extérieur face opposée</i>	<i>D</i>
<i>gorge</i>	<i>à la partie haute de la jupe sont creusées plusieurs rainures circulaires, ou gorges destinées à recevoir les segments.</i>	<i>jupe rainures segments</i>	<i>D</i>
<i>segment</i>	-----	<i>jupe gorge</i>	<i>A</i>
<i>bielle</i>	<i>à l'extérieur se présentent des bossages creux qui reçoivent l'axe articulant le piston sur la bielle.</i>	<i>piston articulation</i>	<i>A</i>
<i>fond de piston</i>	<i>v. fond</i>		
<i>aillettes</i>	<i>la résistance du fond de piston au choc est accrue par des ailettes intérieures qui servent en même temps à accroître la surface de refroidissement.</i>	<i>résistance fond surface de refroidissement</i>	<i>E</i>
<i>fond extérieur</i>	<i>le dessus du piston ou fond extérieur est habituellement plat.</i>	<i>dessus piston plat</i>	<i>E</i>

2.1 De cette analyse, il ressort que le nombre des descripteurs ne suffit pas à lui seul à définir le type de contexte. Leur qualité est aussi importante. Lorsque le descripteur porte sur un aspect essentiel: nature, fin, moyen, il a beaucoup plus de poids que s'il ne donne que des caractéristiques circonstancielles: temps, lieu, etc.

2.2 Les descripteurs fourniront aussi la substance du crochet terminologique dont il sera question lorsque nous traiterons de l'appariement des notions en terminologie bilingue ou multilingue.

SUGGESTIONS DE TRAVAUX PRATIQUES

1. **Faire l'analyse terminologique du texte d'informatique reproduit au chapitre II, selon la méthode appliquée dans le présent chapitre.**
2. **Identifier le rapport indiqué par les descripteurs dans l'analyse du texte sur le textile.**
Principaux rapports: nature, fonction, fin, objet ou matière, modalités, cause, effet, composant, caractéristique, temps, lieu, domaine, opposition.
3. **Indiquer les critères qu'il faut appliquer pour faire un bon découpage des contextes qui doivent accompagner les unités terminologiques retenues au cours du repérage.**

TERMINOLOGIE BILINGUE OU MULTILINGUE

1.0 Introduction

Les méthodes de recherche exposées aux chapitres précédents valent pour la terminologie unilingue, mais elles s'appliquent également en terminologie multilingue. Une fois le cadre de la recherche défini, les travaux de dépouillement et d'analyse dans la langue A doivent s'assortir de travaux analogues dans la langue B pour permettre ensuite d'établir équivalences et correspondances entre les termes sélectionnés.

2.0 Équivalence

On entend par équivalence entre deux termes de langues différentes une identité à peu près complète des contenus sémantiques à l'intérieur d'un même domaine d'application. Ainsi, en langage syndical, les termes *seniority* et ANCIENNETÉ sont des équivalents parce que l'un et l'autre désignent "le temps passé dans un emploi".

3.0 Correspondance

Il faut admettre que les équivalences absolues ne sont pas toujours possibles et que très souvent le terme de la langue A ne recouvre que partiellement le champ de signification du terme de la langue B ou vice versa. Dans ce cas, il s'agit de circonscrire cette correspondance au moyen de marques d'usage.

3.1 Les marques d'usage

Les marques d'usage servent à circonscrire l'aire d'utilisation de termes se faisant pendant d'une langue à l'autre (on se sert aussi des marques d'usage pour différencier les synonymes à l'intérieur d'une même langue). En terminologie bilingue ou multilingue, les marques qui nous intéressent sont celles qui font appel à des critères socio-linguistiques et logiques.

3.1.1 Marques d'usage socio-linguistiques

Les marques socio-linguistiques correspondent à ce que les linguistes appellent les niveaux de langue. Ces marques identifient des catégories de termes en fonction du registre d'expression utilisé.

3.1.1.1. Niveaux stylistiques de la langue courante

3.1.1.1.1. Au premier échelon, se trouve la langue dite vulgaire, qui regroupe les mots et expressions propres au peuple et parfois entendus de lui seul. Il faut distinguer ici l'argot de la langue populaire proprement dite. L'argot est une forme grossière du langage familier dont l'usage est circonscrit à certains milieux: pègre, monde du sport, grandes écoles, etc. Exemples: Pioncer (dormir), plumard (lit). La langue populaire réunit les mots et expressions propres au peuple mais intelligibles à la majorité des locuteurs d'une même langue. Des expressions comme "Se fourrer le doigt dans l'oeil", "Rester baba", appartiennent à la langue populaire.

3.1.1.1.2 Au second échelon, se trouve la langue usuelle ou commune, appelée en certains milieux le niveau normatif. On regroupe ici les expressions et tournures utilisées par l'ensemble des locuteurs d'une même langue et qui forment le fonds de la langue. Ce niveau comprend trois paliers. Il y a d'abord la langue familière, qui renferme les mots et expressions employés dans la conversation entre intimes. Ainsi le mot éberlué appartient à la langue familière. Vient ensuite la langue soignée, où se retrouvent les mots et expressions employés dans la conversation de bon ton: précipiter, par rapport à ficher (fam.); invectiver, par rapport à pester contre quelqu'un (fam.); dérober, par rapport à chiper (fam.). Le troisième palier est celui de la langue écrite. Souvent assimilée à la langue soignée, la langue écrite a cependant des tours et des formes qui lui sont propres, comme le passé simple.

3.1.1.1.3 Enfin au dernier échelon vient la langue artistique, qui groupe les mots, tours et expressions employés pour produire un effet esthétique. On distingue ici la langue littéraire de la langue strictement poétique. La langue littéraire cherche les mots qui ont une valeur expressive nouvelle, qui produisent un effet particulier. L'imparfait du subjonctif est devenu une forme presque exclusivement littéraire; son emploi produit un effet de recherche, de soin dans l'expression. Dans le vocabulaire, des mots comme sidéré, rocambolesque, appartiennent à la langue littéraire. À un palier encore plus élevé, on trouve la langue poétique, avec les mots et expressions qui lui sont propres: hymen (pour mariage), coursier (pour cheval).

3.1.1.2 Langues de spécialité

Pour les langues de spécialité, qui nous intéressent plus particulièrement ici, on distingue d'autres types de niveaux: le jargon d'atelier, le niveau technico-scientifique et le niveau commercial. Par exemple, en anglais le mot *zoom* appartient à la fois aux niveaux "jargon" et "technico-scientifique", alors qu'en français le même mot ne s'emploie qu'au niveau jargon et est remplacé au niveau technico-scientifique par "objectif à distance focale variable". Le niveau commercial comprend les marques déposées qui passent dans l'usage comme termes génériques: frigidaire, kodak, bic, etc.

Les marques d'usage socio-linguistiques nous intéressent dans la mesure où elles modifient la correspondance de vedettes. Dans les autres cas, elles servent à la différenciation des synonymes.

3.1.2 Marques d'usage logiques

Les marques d'usage logiques établissent les relations logiques entre termes correspondants.

3.1.2.1 La relation logique qui se rencontre le plus souvent en recherche terminologique est celle de générique à spécifique. Le terme de la langue A peut englober le terme de la langue B comme le genre englobe l'espèce. Le terme français TABLE DE SALON, par exemple, correspondant à *coffee table* en anglais, se situe dans cette relation. TABLE DE SALON peut recouvrir d'autres espèces de tables: *cocktail, lamp, cigarette, end tables*.

3.1.2.2 Le rapport de cause à effet se retrouve également assez fréquemment. La façon d'envisager la réalité peut mettre l'accent sur la cause dans la langue A, tandis que la langue B le met sur l'effet. En statistique, on rend souvent le terme anglais *distribution* par le mot français COURBE. Strictement, la courbe est la représentation graphique de la distribution. L'équivalence s'établit dans un rapport de cause (*distribution*) à effet (courbe). De même en radiotélévision, on rend le terme *to black out* par DÉCROCHER pour désigner l'opération qui consiste à écarter une ou plusieurs stations d'un réseau pour la durée d'une émission, en particulier pour les retransmissions sportives. Nous sommes encore ici dans le même rapport logique: DÉCROCHER marque la cause, *to black out* l'effet.

3.1.2.3 Le rapport de la partie au tout se rencontre aussi, quoique moins fréquemment. Par exemple, le mot anglais *pick-up*, désignant un appareil électrique servant à la lecture des disques, se rend par ÉLECTROPHONE, mais il faut savoir que le mot *pick-up* désigne proprement la cartouche lectrice et que c'est par extension qu'il en est venu à désigner tout l'appareil. En fait, *pick-up* se situe à l'égard d'ÉLECTROPHONE dans le rapport de la partie au tout. Le rapport inverse se retrouve entre tourne-disque (synonyme d'électrophone) et *record player*. Strictement tourne-disque n'est qu'une partie du *record player*.

3.1.2.4 Le dernier rapport logique important est celui de l'abstrait au concret. La langue A envisage telle réalité sous un angle abstrait, tandis que la langue B la voit sous un aspect concret, ou vice versa. Par exemple, dans le domaine des sciences politiques, l'expression *associate states* (concret) peut correspondre à l'expression française UNION FÉDÉRALE PARITAIRE (abstrait).

3.2 La conséquence de ces rapports logiques entre termes correspondants est de limiter les possibilités de traduire un terme par son correspondant. Le mot anglais *distribution* ne peut équivaloir à COURBE que si effectivement la distribution est représentée graphiquement; *coffee table* peut se rendre par TABLE DE SALON si l'on n'a pas à identifier ce type de table particulier. Le cas échéant, il faudra trouver des spécifiques français comme table basse et même à la rigueur table à café. De même dans la phrase suivante:

"It is possible that two associate states as different as Quebec and Canada may form a real federation of sovereign states ?"

On se saurait rendre ici *associate states* par UNION FÉDÉRALE PARITAIRE parce que la relation de concret à abstrait ne se vérifie pas. La transposition vers l'abstrait n'est pas possible. *Associate states* se traduira donc par ÉTATS ASSOCIÉS.

3.3 Certains peuvent alors se demander: "Ne serait-il pas plus simple de laisser de côté ces correspondances pour ne s'en tenir qu'aux équivalences strictes ?" C'est la solution adoptée dans les traductions de type littéral. Il en résulte une falsification gênante du caractère idiomatique de la langue d'arrivée. Si les statisticiens français parlent plus souvent de courbe que de distribution, le terminologue doit faire état de ce découpage idiomatique du réel pour préserver justement le caractère idiomatique de la langue d'arrivée.

4.0 Le crochet terminologique, clé du recouplement des notions.

4.1 On entend par crochet terminologique les descripteurs communs aux contextes accompagnant les vedettes d'une fiche terminologique.

Exemple:

exterior	COTAM	57	366
— a setting made to represent an outdoor scene.			
extérieur	SONREL	44	135
pour un "intérieur" les murs qui limitent le décor sont constitués par une suite de châssis. Pour un " — " les façades des maisons, les murs, les silhouettes d'arbres, de montagnes, sont des châssis.			

Dans l'exemple ci-dessus, le crochet terminologique est composé des descripteurs suivants: pour l'anglais, *setting, outdoor scenes*; pour le français, décor, maisons, murs, arbres, montagnes.

4.2 En théorie, la présence d'un crochet terminologique solide est indispensable à l'appariement de deux termes de langues différentes. En pratique, il n'est pas toujours possible de trouver des contextes avec descripteurs communs. Le rapport entre les notions en présence est alors perçu par le sens global des contextes. Une fiche sans crochet terminologique explicite est habituellement une fiche dont seuls les spécialistes peuvent juger de la validité.

4.3 Le crochet terminologique peut parfois être constitué par la correspondance formelle des unités terminologiques. Dans la fiche qui suit, les contextes n'ont pas de descripteurs communs; c'est seulement la motivation explicite des unités terminologiques elles-mêmes qui permet de les appairer. En effet, le sens des termes dans chaque langue est tellement clair qu'il suffit à justifier l'appariement des vedettes.

regulation of air traffic	HORAI	62	54
the formal entry of the Federal government into the regulation of air traffic came with the passage of the Air Commerce Act.			
régulation de la circulation des aéronefs	Q1048	63	12
/ le bloc technique / groupe les installations nécessaires à la régulation de la circulation des aéronefs dans le voisinage de l'aéroport.			
VDB	VDE		

4.4 Enfin, le crochet peut être constitué par une illustration, en particulier dans les catalogues de quincaillerie qui présentent divers types de vis, de boulons, etc., ou les diagrammes de certains travaux scientifiques.

5.0 Conclusion

L'appariement des termes dans une recherche terminologique bilingue ou multilingue repose sur l'identification de la notion par la mise en relief des descripteurs.

Cette mise en relief des descripteurs doit s'accompagner d'une analyse du champ notionnel du terme retenu, ce qui permet d'en circonscrire la portée et de discerner par le fait même si l'on est en présence d'une équivalence ou d'une correspondance.

Dans ce dernier cas, il importe de saisir les rapports qui unissent les termes d'une langue à l'autre pour respecter le découpage de la réalité propre à chacune.

SUGGESTIONS DE TRAVAUX PRATIQUES

1. Après vérification du sens de chaque vedette, évaluez au moyen des marques d'usage les rapports logiques qui relient chacune des paires de termes suivantes:

loose leaf binder

reliure à glissière (papeterie)

acetate

transparent acétate (audiovisuel)

acoustic tile

panneau insonorisant (bâtiment)

cable television

télédistribution (télécommunications)

carbonless paper

papier autocopiant (papeterie)

cocktail bar

console de bruitage (radio)

data processing

informatique

copyright clearance

affranchissement des droits (droits d'auteur)

permanent press

infoissable (textile)

track and field

athlétisme (sport)

2. Comparez les définitions des cinq dernières paires de termes, ci-dessus en mettant en évidence le crochet terminologique.
3. Donnez trois exemples de termes appariés en anglais et en français mais dont le niveau d'utilisation ne correspond pas d'une façon absolue, par exemple: *common cold* et *coryza*; *zoom* et objectif à distance focale variable.

LA FICHE TERMINOLOGIQUE

1.0 Introduction

L'orientation même donnée à la terminologie dans le présent ouvrage met l'accent sur la nécessité d'un contact constant avec la langue vivante en situation. À ce compte, les lexiques, recueils ou listes de termes sont des supports trop rigides pour être satisfaisants. La fiche, facile à classer, à remplacer ou à mettre à jour, apparaît comme le véhicule idéal de l'information terminologique "en chantier".

Chaque traducteur devrait se constituer un fichier personnel de terminologie pour y consigner ses trouvailles et les fruits de longues heures de recherche.

Pour le terminologue, la rédaction de fiches rigoureuses fait partie intégrante de son travail. Elle en constitue même la pierre d'angle.

2.0 Qu'est-ce qu'une fiche terminologique ?

La fiche terminologique est un document qui contient, sous une forme facilement accessible et repérable, des renseignements permettant d'identifier le contenu notionnel d'un terme et d'en attester l'usage en vue de répondre aux besoins d'expression de l'utilisateur.

2.1 Format

Les trois formats les plus couramment utilisés pour consigner sur fiche les renseignements terminologiques sont les suivants:

21,5 cm x 27,9 cm (8½ po x 11 po)

10 cm x 15 cm (4 po x 6 po)

7,6 cm x 12,7 cm (3 po x 5 po)

2.1.1 En raison de l'utilisation qu'on en fait quotidiennement, la fiche doit être d'un format maniable, qui en facilite la consultation et le rangement. Pour ces raisons d'ordre essentiellement pratique, le format de la fiche 7,6 cm x 12,7 cm (3 po x 5 po) nous apparaît devoir être retenu. L'emploi d'un format restreint oblige à quelques contraintes: troncation des citations, emploi de codes pour divers paramètres. Par contre, il force à une certaine ascèse pour retenir l'essentiel de l'information et évite les risques d'engorgement résultant de données parasites. Enfin, les fichiers correspondant à ce format sont faciles à trouver dans le commerce et peu encombrants dans un bureau.

2.2 Contenu

2.2.1 Les éléments que doit comprendre une fiche unilingue sont les suivants:

- 1° Unité terminologique (vedette) (synonymes le cas échéant)
- 2° Contexte ou définition
- 3° Source d'extraction
- 4° Année de publication de la source
- 5° Paramètres terminologiques ou grammaticaux
- 6° Domaine(s) d'application
- 7° Descripteurs de repérage

2.2.2 Les éléments que doit comprendre une fiche bilingue ou multilingue sont les mêmes pour chaque langue de travail, à l'exclusion des descripteurs de repérage.

3.0 Rédaction de la fiche

Nous allons expliciter le contenu de la fiche à l'aide de deux exemples.

3.1 Fiche unilingue

3.1.1 Cadre

La fiche terminologique unilingue comprend neuf champs d'information.

1	2	3	4	5
7				
8	9			

Fig. 3 — Fiche terminologique unilingue

Le **champ 1** contient la vedette ou l'unité terminologique définie au chapitre II.

Le **champ 2** est réservé au code de source du document d'où est tirée l'information terminologique, suivi de la page.

Le **champ 3** porte l'année de publication de la source.

Le **champ 4** indique les marques d'usages.

Le **champ 5** donne les paramètres grammaticaux (nature, genre et nombre) lorsque ces renseignements ont une portée terminologique particulière.

Le **champ 6** est réservé au contexte ou à la définition.

Le **champ 7** contient les descripteurs les plus significatifs du contexte ou de la définition. Ces descripteurs devront faire l'objet de fiches de renvoi.

Le **champ 8** donne les domaines d'utilisation de l'unité terminologique citée en vedette.

Le **champ 9** est réservé aux synonymes attestés par le contexte de la case 6. Chaque synonyme doit faire l'objet d'une fiche de renvoi.

3.1.2 Application

splice	MATEL 174	57		N
— is the editing term meaning to join together two pieces of film so that one follows the other. The splice is done at the frame line. Patch is another term for splice, but not in general usage.				
editing				
film editing television	patch (not usual)			

Fig. 4 — Fiche unilingue remplie

Champ 1: splice, unité terminologique ou vedette.

Champ 2: MATEL, code de source pour McMahan, Harry Wayne, Television Production, New York, Hasting House, 1957, 231 p. Le chiffre 174 indique la page d'où la citation est tirée.

- Champ 3: Année de publication de la source.
- Champ 4: Aucune information terminologique pertinente.
- Champ 5: Identification de la nature grammaticale pour éviter la confusion avec la forme verbale.
- Champ 6: Contexte définitoire; le double tiret remplace la vedette; indication d'une synonymie.
- Champ 7: Relevé des principaux descripteurs.
- Champ 8: Domaine d'application en clair; principal: film editing; secondaire: television.
- Champ 9: Synonyme donné comme plus rare que la vedette.

3.2 Fiche bilingue

3.2.1 La fiche bilingue comprend 17 champs, d'après le modèle mis au point par la banque de terminologie de l'Université de Montréal, et contient pour chaque langue de travail à peu près les mêmes éléments que la fiche unilingue. À cause de ses dimensions restreintes, elle implique le recours à divers systèmes de codage que nous expliquerons plus loin. Elle élimine aussi la possibilité de faire état de synonymes venant de sources diverses: seuls les synonymes attestés par le contexte peuvent être retenus. Par contre, cette fiche offre l'avantage d'une présentation synthétique et concise, ce qui permet de prendre rapidement connaissance de l'essentiel de l'information. Elle est facilement réversible et peut s'établir sans nécessiter une formation technique poussée.

3.2.2 Observations pour la rédaction d'une fiche bilingue

Champs 1 et 8: Les vedettes doivent figurer dans leur ordre syntagmatique normal (*throat microphone* et non pas *microphone, throat*) et sous leur forme lexicale usuelle: verbes à l'infinitif, adjectifs au masculin singulier, substantifs au singulier. Il faut évidemment faire exception pour certains participes adjectifs qui sont en réalité des adjectifs et non des verbes, et pour certains substantifs qui n'ont pas de singulier ou dont le sens varie au pluriel. Ex.: ciseau et ciseaux.

Les synonymes attestés par le contexte sont donnés dans le champ vedette. Ils sont séparés par un point-virgule. Les synonymes non attestés en contexte doivent faire l'objet d'une fiche distincte avec renvoi à la fiche de base.

Champs 2, 5, 6, 15, 17: Ces champs sont traités à la section 4.0 Codage.

Champs 7, 14: Le découpage des contextes doit se faire de manière à retenir les descripteurs les plus significatifs. Si le contexte est trop long pour être contenu dans les champs 7 et 14, on peut le tronquer en supprimant des éléments non significatifs. Chaque troncation s'indique par une oblique précédée et suivie d'un espace.

Exemple: Make-up artists are responsible for the proper application of cosmetics to the cast.

Make-up artists are responsible for the / application of cosmetics to the cast.

Il faut veiller à avoir les contextes les plus efficaces possible, donnant le maximum d'information avec le minimum de mots.

4.0 Codage

Le recours au codage est un mal nécessaire qui comporte, en dépit de ses inconvénients, des avantages non négligeables d'économie de temps et d'espace. Pour pouvoir conserver à la fiche terminologique un format pratique, il faut coder les informations non essentielles à son intelligibilité immédiate.

4.1 Sources

Les sources de l'information terminologique ne peuvent être données en clair sur la fiche terminologique, d'abord à cause de l'espace restreint dont on dispose à cette fin, ensuite à cause du caractère très onéreux de la transcription de la référence bibliographique par le rédacteur de la fiche.

- Le codage de la source étant une opération arbitraire, on peut en principe admettre n'importe quel code, pourvu qu'il soit exclusif, clair et d'un maniement facile. Dans la pratique quotidienne, un code alphabétique prononçable, rappelant le titre de l'ouvrage cité, se révèle très fonctionnel. Il se retient et se manie mieux qu'un code numérique purement arbitraire.

Dans certains milieux, on a déjà adopté un mode de codage simple combinant des éléments du nom de l'auteur et du titre de l'ouvrage, de façon à former un acronyme prononçable. Le code comprend généralement cinq lettres ainsi combinées.

Si le mot principal du titre commence par une voyelle, on coupe le nom de l'auteur après la deuxième consonne, puis on ajoute les premières lettres du mot principal.

Ex.: Genest, Paul, **Agriculture d'aujourd'hui**, donnerait comme code GENAG.

Si le mot principal du titre commence par une consonne, on coupe le nom de l'auteur après la première voyelle avant d'ajouter les premières lettres du mot principal.

Ex.: Pierre H., **Le dynamisme personnel de l'enfant**, donnerait pour code PIDYN

Chaque code doit renvoyer à une fiche bibliographique. Dans le cas d'un ouvrage, cette fiche comprend au moins les éléments suivants: nom de l'auteur, titre (souligné), lieu de publication, maison d'édition, (nom de la collection), (numéro de l'édition), année de l'édition, toison, nombre de pages.

Exemple: Berry, Maurice et Chardans Jn-Louis,
Dictionnaire du cinéma et de la télévision
Paris
Jean-Jacques Pauvert
1971
4 vol. (pagination discontinue)

Fiche
bibliographique

BECIN

Bessy, Maurice, Chardans, Jn-Louis, **Dictionnaire du cinéma et de la télévision**, Paris, Jean-Jacques Pauvert, 1971, 4 vol., (pagination discontinue).

Dans le cas d'une revue, si le titre est formé d'un seul mot, on en retient les premières lettres jusqu'à concurrence de cinq. S'il est formé d'au moins deux mots, on soude les éléments des deux mots principaux selon la règle donnée ci-dessus.

Exemples: META (titre adopté intégralement)
FRAGES: Revue française de gestion
EDIGE: Emballage-digest

Fiche bibliographique pour une revue:

FRAGES
Revue française de gestion (titre souligné)
Paris (lieu de publication)
Fondation nationale pour l'enseignement de la gestion des
entreprises (éditeur)
Bimestriel (périodicité)

Dans le codage des sources, des mots comme dictionnaire, vocabulaire, manuel, revue, etc., ne sont pas considérés comme significatifs.

4.2 Marques d'usage

La multiplicité des marques d'usage pose de réels problèmes quand il s'agit d'identifier chacune d'elles par un symbole significatif. Nous nous rallions aux usages dominants, tout en reconnaissant l'arbitraire qui préside à ce choix.

4.2.1 Pour les marques géographiques (champs 5 et 12), en français, les symboles les plus usuels sont les suivants:

FF : usage français de France
FC : usage français du Canada
FB : usage français de Belgique
FS : usage français de Suisse
FA : usage français d'Afrique

Pour la langue anglaise, les symboles courants sont:

US : anglais des Etats-Unis
GB : anglais de Grande-Bretagne
CA : anglais du Canada
AU : anglais d'Australie

4.2.2 Pour les marques logiques (2e partie des champs 5 et 12), les quatre relations de base peuvent s'indiquer ainsi:

1— Générique — spécifique	=	G/S
2— Cause — effet	=	C/E
3— Partie — tout	=	P/T
4— Concret — abstrait	=	R/A

(R pour réel, synonyme de concret)

4.2.3 Pour les marques linguistiques (2e partie des champs 5 et 12), la langue commune indique les niveaux de langue de la façon suivante:

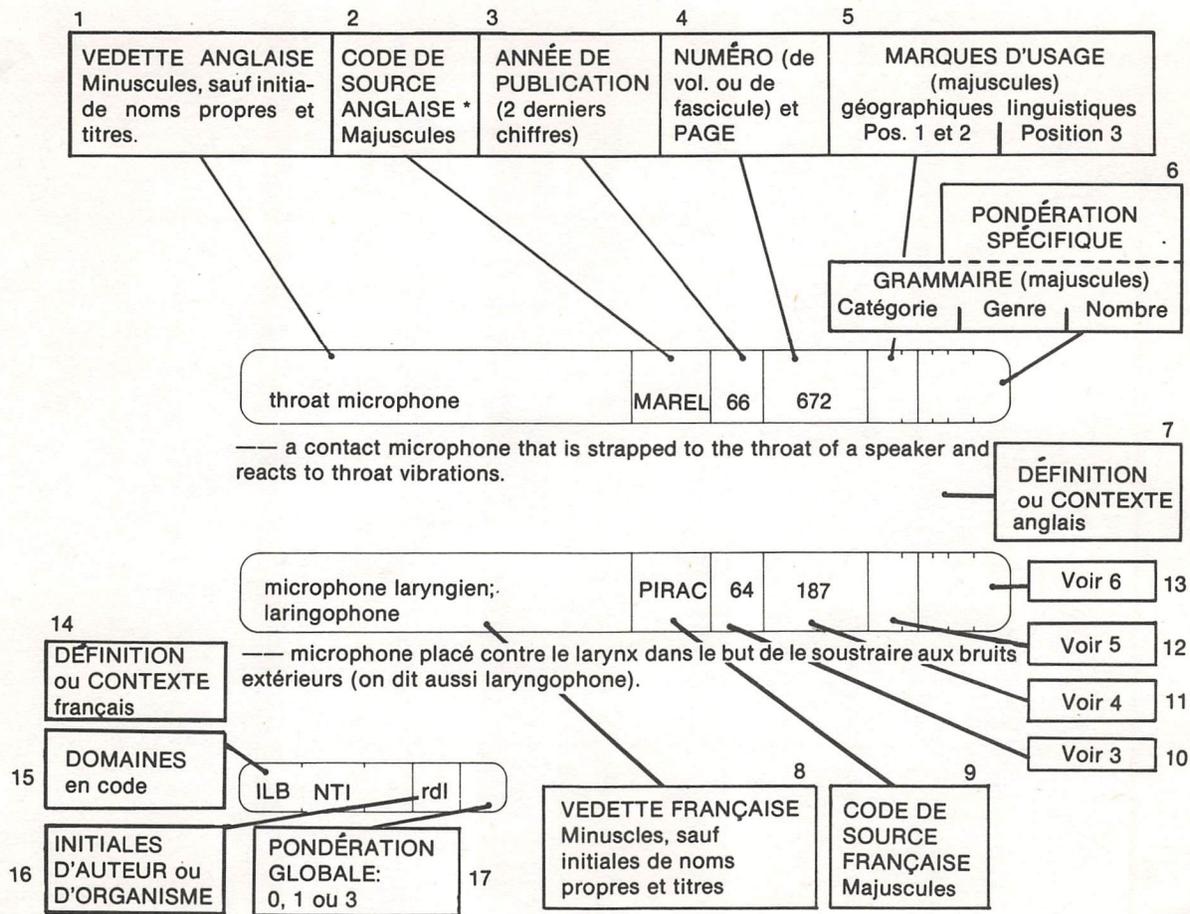


Fig. 5 — Schéma explicatif de la fiche bilingue

POP = populaire
FAM = familial
NOR = normatif
LIT = littéraire

La langue technique se sert des symboles suivants:

J = jargon
Sc = technico-scientifique
M = commercial (marque de commerce)

4.3 Notations grammaticales

Ici encore nous essayons de retenir les abréviations conventionnelles.

Catégories grammaticales

Nom : N
Adjectif : AJ
Adverbe : AV
Verbe : V
Verbe transitif : VT
Verbe intransitif : VI

Genre et nombre

Masculin : Masc
Féminin : Fém
Neutre : Neu
Singulier : Sing
Pluriel : Pl

4.4 Domaines (champ 15)

L'indicatif des domaines reste une pomme de discorde en terminologie. Comme ce n'est pas l'objectif du présent ouvrage de régler ce problème épineux, nous proposons une série d'abréviations transparentes pour les principaux pôles de regroupement de l'information terminologique. À ces abréviations, le terminologue, rédacteur de fiche, pourra ajouter de son cru pour désigner de nouveaux domaines ou des sous-domaines, en procédant par bloc de trois lettres.

Aéronautique	: AER	Commerce	: COM
Agriculture	: AGR	Comptabilité	: CTE
Agro-alimentaire	: AGA	Construction	: CON
Assurances	: ASS	Droit	: DRO
Audiovisuel	: AUD	Écologie	: ELO
Automobile	: AUT	Économie	: ENO
Beaux-arts	: BXA	Électricité	: ELE
Biologie	: BIO	Électronique	: ELN
Botanique	: BOT	Emballage	: EMB
Chimie	: CHI	Génie civil	: GCI
Cinéma	: CIN	Géographie	: GEO

Gestion	: GES	Quincaillerie	: QUI
Informatique	: INF	Radiotélévision	: RTV
Linguistique	: LIN	Sciences humaines	: SHU
Mécanique	: MEC	Télécommunications	: TEL
Médecine	: MED	Théâtre	: THE
Métallurgie	: MET	Transport	: TRA
Physique	: PHY	Zoologie	: ZOO
Psychologie	: PSY		

Chaque centre de recherches terminologique possède son propre code de classement des domaines, plus ou moins complexe. On pourra l'adopter si l'on est appelé à travailler avec l'un ou l'autre de ces centres.

4.5 Signature du rédacteur

Chaque rédacteur doit signer la fiche qu'il établit. On le fait en général au moyen de ses initiales ou d'un indicatif arbitraire.

5.0 Attribution des domaines

5.1 En recherche ponctuelle

L'attribution des domaines n'est pas le casse-tête qu'on décrit parfois. Il est d'abord utopique et même dangereux de vouloir prévoir tous les domaines d'application d'un même terme. Il faut et il suffit de circonscrire le champ d'application spécifique du terme traité. Pour ce faire, la mise en évidence des descripteurs d'un contexte ou d'une définition constitue un guide utile.

Prenons un exemple à partir de la définition de *trouble shooter*:

— a skilled workman employed to locate causes of trouble in machinery and technical equipment and to make needed repairs.

Descripteurs: *skilled workman, machinery, technical equipment, repairs.*

Domaines possibles: gestion (appellation d'emploi), mécanique (entretien).

Seconde définition:

— an expert at clearing or bridging an obstruction at a critical point or restoring flow past a bottleneck in political, military or business affairs or industrial relations.

Descripteurs: *political, military, business, industrial relations.*

Domaines: sciences politiques (diplomatie), gestion (commerce, relations industrielles).

Une fois ces domaines identifiés en clair, il est relativement facile de les coder d'après n'importe quelle classification préétablie.

5.2 En recherche thématique

L'attribution des domaines dans une recherche thématique doit se faire en fonction du cadre de la recherche qu'on définit au préalable.

Prenons l'exemple d'une recherche sur le vocabulaire du théâtre où l'on se propose d'inventorier les sous-domaines suivants: gestion théâtrale, techniques de mise en scène, décoration, installations scéniques. Les termes relevés seront tous étiquetés, à partir du domaine de base THE, dans un sous-domaine pertinent.

THE (GTH)

THE (MES)

THE (DEC)

THE (ISC)

6.0 Conclusion

La rédaction d'une fiche terminologique est fonction du caractère toujours "en devenir" de l'information consignée. Il ne s'agit pas d'un document définitif à jamais figé dans une orthodoxie infaillible. C'est une sorte d'instantané d'un usage dûment attesté dans le temps et le lieu. Il importe donc de conserver à la fiche le maximum de simplicité de rédaction, sans rien sacrifier de la rigueur indispensable à la validité de l'information donnée.

À ce titre, il est à noter que les marques d'usage et les notations grammaticales ne doivent figurer sur la fiche que si elles ont une portée terminologique particulière; on ne doit pas grever la fiche de renseignements "évidents".

SUGGESTIONS DE TRAVAUX PRATIQUES

1. Travail thématique commandé
 - a) Faire l'analyse terminologique des deux textes en annexe.
 - b) Dresser à partir de cette analyse le plus grand nombre possible de fiches bilingues à l'aide des contextes circonscrits.
 - c) Compléter la recherche en trouvant les équivalents pour les termes qui n'ont pas de correspondants dans l'un ou l'autre texte.
2. Travail thématique libre

Sur un sujet de votre choix, établir dix fiches terminologiques bilingues complètes, selon les prescriptions de l'article 3.2.
3. Codez, selon les recommandations de l'article 4, les références bibliographiques données à la fin du chapitre 1er.
4. Établissez dix fiches unilingues selon les prescriptions de l'article 3.1.

ANNEXE I

*développements récents
des sources d'énergie
non conventionnelles:*

L'énergie solaire

Sur décision du Président de la République, un organisme spécial a été créé en 1975, pour assurer la promotion et le développement des applications des sources d'énergie non conventionnelles, aussi bien sur le territoire français qu'à l'extérieur, et pour stimuler la coopération internationale dans ce domaine. Il s'agit de la Délégation aux Énergies nouvelles.

Cet organisme qui dépend du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat s'intéresse principalement:

- à l'énergie géothermique,*
- à l'énergie éolienne,*
- à la fermentation méthanique des déchets agricoles et urbains,*
- et aux différentes voies de conversion de l'énergie solaire.*

Des comités spécialisés sont chargés de coordonner les programmes de recherche et de développement pour chacun de ces domaines. Ils réunissent des représentants des grands laboratoires et des centres de recherche publics et industriels. Des opérations de démonstration ont été menées dans le but de prouver la "fiabilité" des technologies. Certaines se déroulent dans les pays en voie de développement; une partie du budget leur est d'ailleurs réservée.

On peut réaliser de multiples façons la conversion de l'énergie solaire en énergie thermique, chimique ou électrique. Les recherches nécessaires pour optimiser chaque méthode ont des composantes d'ordre technique et économique assez diverses, ce qui leur confère un caractère interdisciplinaire accentué.

S'il ne peut suffire à mener l'ensemble des développements conduisant à une application commercialisable, le Centre National de la Recherche Scientifique possède toutes les compétences nécessaires; d'où la politique qu'il a adoptée et dont les deux éléments principaux sont:

- l'utilisation du potentiel de chercheurs existant, au sein même de leurs laboratoires;*
- la construction de prototypes, en coopération étroite avec d'autres organismes également intéressés à l'énergie solaire: Électricité de France (É.D.F.), en tant qu'utilisateur potentiel, et divers organismes spécialisés comme le Commissariat à l'Énergie Atomique (C.E.A.), le Centre National d'Études Spatiales (C.N.E.S.), l'Institut National de la Recherche agronomique (I.N.R.A.).*

Les programmes du C.N.R.S. et de ces organismes sont confrontés au sein d'un Comité de l'Énergie Solaire.

Le P.I.R.D.E.S. comprend des études générales et un certain nombre d'actions particulières qui ont été entreprises et sont progressivement développées, au fur et à mesure de l'attribution et de la mise en place de moyens.

Le P.I.R.D.E.S. est motivé par la possibilité d'applications importantes de l'énergie solaire, en continuité directe avec les recherches fondamentales. Il vise:

- à analyser les divers systèmes permettant de convertir cette énergie et à en déterminer les caractéristiques technico-économiques optimales;
- à étudier les composants de ces divers systèmes et à faire progresser les performances de ces composants;
- à construire des prototypes de démonstration.

<i>Actions thématiques programmées</i>	<i>Actions spécifiques</i>
<ul style="list-style-type: none"> ● Habitat solaire: <ul style="list-style-type: none"> — physiologie du confort; — analyse; — système de l'habitat; — composants (capteurs, réfrigération, stockage). ● Conversion thermodynamique 	<ul style="list-style-type: none"> — Maison solaire à collecteur en façade sud et circulation d'air. — Maison "énergie zéro". — Banc d'essai d'Odeillo. — Études d'orienteurs (prototype de miroir mobile, système à miroir fixe et chaudière mobile...). — Études de thermique (chaudière à rayonnement, stockage thermique, cycles thermodynamiques). — Études de systèmes (optimisation de centrales, étude comparative de systèmes de petite puissance, étude de sites...). — Projets de centrale solaire.
<ul style="list-style-type: none"> ● Conversion photovoltaïque. 	<ul style="list-style-type: none"> — Générateur photovoltaïque à concentration. — Procédé de pulvérisation chimique.
<ul style="list-style-type: none"> ● Bioconversion. 	<ul style="list-style-type: none"> — Valorisation de la paille comme source d'énergie.
<ul style="list-style-type: none"> ● Thermochimie solaire (stockage chimique de l'énergie) 	<ul style="list-style-type: none"> — Élaboration d'argiles activées. — Piles thermo-électro-chimiques.

- Actions à caractère général.
 - Insertion de centrales solaires dans le réseau E.D.F. et programmes de gestion correspondants.
 - Étude socio-économique des possibilités d'implantation de l'énergie solaire dans des pays subtropicaux.
 - Étude du gisement solaire: construction d'une centrale et élaboration d'un modèle de prévision (banque de données solaires).
-

La nécessité d'un tel programme est motivée par des considérations de politique énergétique nationale et mondiale. En effet, d'ici quelques dizaines d'années, les énergies fossiles stockées, actuellement utilisées comme source primaire, devront être remplacées par une "énergie-flux" infiniment renouvelée comme l'est l'énergie solaire. En outre, le développement de cette forme d'énergie présente l'avantage primordial de permettre la conservation de conditions écologiques favorables.

Ces deux facteurs justifient d'ailleurs à eux seuls l'intérêt pour toutes les énergies nouvelles. Il faut rappeler à ce sujet que si la "fusion thermonucléaire contrôlée" constitue une autre possibilité, les chercheurs n'ont pas encore pu la prouver "faisable" malgré d'importants progrès enregistrés récemment dans le domaine des plasmas ionisés (1).

De plus, l'énergie solaire est bien adaptée à une industrie d'exportation; certaines applications comme les centrales thermiques solaires sont, dès à présent, compétitives dans les régions les plus ensoleillées du globe et ne présentent aucun danger potentiel comme ceux liés à la production massive de déchets radioactifs ou aux possibilités de détournement des combustibles nucléaires à des fins non civiles.

La conversion thermique de l'énergie solaire

Faisant suite à des travaux déjà anciens dans ce domaine, tels les maisons solaires construites à Odeillo, un vaste programme de recherches et de démonstrations a été entrepris depuis le début de la crise pétrolière. À la fin de l'année 1976, il concernait quelque 1 500 logements, pour le chauffage de l'eau sanitaire et celui des locaux. Les démonstrations concernent principalement les secteurs public et semi-public: bâtiments administratifs, écoles, hôpitaux, centres touristiques et sportifs, habitat collectif, etc.

Les composants nécessaires sont fabriqués par plusieurs sociétés qui sont passées de la taille artisanale à l'échelle industrielle avec l'appui de grands groupes industriels (Elf-Aquitaine, Pechiney-Ugine Kuhlman, Renault...). La production de collecteurs atteint actuellement 12 000 mètres carrés par an et s'accroît continuellement.

Les fabricants les plus importants de matériel héliotechnique se sont groupés au sein d'une "chambre syndicale des constructeurs d'appareils solaires".

(1) Mélanges de noyaux atomiques et d'électrons dont la température peut être portée à plusieurs millions de degrés pendant un temps très court

Des groupes d'études régionaux comprenant des héliothermiciens, des architectes, ingénieurs et fabricants se sont créés en province, à Lyon, Marseille, Nice et Toulouse. Ils coopèrent avec certains groupes similaires à l'étranger pour l'établissement de projets spécifiques intéressant le développement rural. Il faut mentionner également l'action importante menée par le Ministère de l'Équipement et le "Plan construction" qui finance des recherches sur l'habitat solaire.

Pour la climatisation des locaux, divers systèmes sont étudiés par les laboratoires publics (E.D.F., C.E.A., C.N.R.S.) et des firmes industrielles (Compagnie Française des Pétroles, par exemple). Tous s'efforcent d'améliorer les performances des collecteurs en accroissant les températures de fonctionnement, et de diminuer le coût des systèmes utilisés.

Des recherches ont été également entreprises sur la réfrigération par voie solaire, en vue d'applications spécifiques: conservation des aliments et des produits pharmaceutiques dans les régions isolées.

On peut mentionner aussi d'autres applications thermiques dans un secteur voisin de celui de l'habitat. Elles concernent l'usage des séchoirs et des fours de cuisson solaire qui peuvent rendre de grands services dans les pays en voie de développement pour la conservation des fruits ou la préparation de matériaux de construction.

Il faut parler enfin des possibilités de distillation de l'eau de mer et des eaux saumâtres par voie solaire. Des études économiques sont faites par le C.E.A. à ce sujet; elles permettront de comparer les coûts des différents procédés de dessalinisation y compris les procédés solaires associés éventuellement au pompage solaire.

Source: *Nouvelles de France*, Paris, Association pour la diffusion de la pensée française, hebdomadaire, no 12, mai 1977.

ANNEXE II

SOLAR CELLS

Sunlight glistened from thousands of solar cells on a rooftop near Washington, D.C. I was looking at the most powerful solar-cell array assembled for terrestrial use in the world. But its 1000-watt power rating seemed modest for this claim. An engineering firm, studying solar-cell systems, had paid \$30,000 for 20 panels of cells.

That's \$30 a watt, typical for solar-cell power today, and the main reason larger arrays aren't delivering tens of kilowatts or megawatts to homes and buildings.

But now, with energy scarcities becoming critical, there's a growing effort to reduce solar-cell costs and bring cell power down to earth. Manufacturing costs for cells can be shaved to fifty, then thirty cents a watt during the 1980's. At these prices, cell systems for homes, schools, shopping centers, industrial plants, and utility power networks are practical.

Silicon — now used for most solar cells — is the second most abundant element on earth next to oxygen. "Between the abundant resources of silicon and light," says Joseph Lindmayer, "we have only technological difficulties in making the systems work economically."

Happily, a string of developments suggest these difficulties can be solved:

- *A breakthrough process called edge-defined film-fed growth (EFG) promises low-cost cells made from continuous silicon ribbons.*
- *Oil Companies are pumping vital funds into EFG development and the improvement of cadmium-sulfide (CdS) solar cells.*
- *NSF (National Science Foundation) has developed a timetable for large-scale solar-cell power and is funding research.*
- *Spinoffs from space research are boosting cell efficiencies and suggesting ways to automate production.*
- *Manufacturer of purified silicon are exploring ways to trim raw material costs.*

Solar One house at the University of Delaware "harvests" sunlight into both heat and electricity. Ultimately, the house will obtain 80 percent of its energy needs from the sun. The 45° roof has 24 solar-collector panels; six additional panels are on the south wall. Three roof panels are covered with cadmium-sulfide solar cells. A small proportion of sunlight striking the cells is converted into DC electricity, charging an 18-kwhr. battery system for lighting and resistive-type appliances. An inverter, which converts DC to AC, is planned for motor-driven appliances. Solar One is also tied into the utility network for auxiliary power and backup during extended cloudy weather. About 55 percent of the sunlight striking the cells is converted into heat energy. Heat is collected by air circulated beneath the cells and other dark solar panels. The hot air passes through duct-work into a compact basement-storage system using eutectic-salt bins. As these salts melt, they store the heat for later use. A heat pump can aid the heating cycle. The pump also collects cool air at night, further chilling it to freeze another salt bin for the air-conditioning system. An automatic control system determines when the heat pump is needed to supplement heat or coolness from the salt bins.

Quickening the pace of solar-energy research is the realization that our supply of fossil fuels is limited and they will continue to climb in price. The power source for all these approaches is free and inexhaustible by human time scales; in the U.S., the sun beams a daily, all-weather average of 18 watts on each square foot of land. Ordinarily each day, the roof of your house receives three times more energy from sunlight than the energy you consume by heating, cooling, or other electrical usage.

But solar cells have a special advantage. Using what is called the photovoltaic effect, they convert light directly into electricity. No physical movement is involved, no heat-to-steam step, no air pollution, no noise.

Cells, of course, have disadvantages, too. Like other solar-energy systems, their dependence on sunlight mandates an energy-storage system, such as batteries. Efficiency of solar cells (input versus output power) may be limited to about 23 percent. And for wide-spread use, the DC-output of cells must be converted to AC.

Cells are rated for their peak output — when the sun is brightest. Average power, figured over 24 hours, is about one fifth peak power. Right now, though, the biggest obstacle to solar-cell systems is cost.

The manufacturing process used today is primarily responsible for the high price of silicon cells. Solar cells were developed during the early 1950's. Researchers found that to make efficient cells, the jumbled polycrystalline structure of purified silicon must first be converted into the orderly, all-in-a-line structure of single-crystal silicon.

Cell costs can be effectively trimmed another way. By concentrating sunlight on a cell, its current output can be increased in proportion to the light collected.

Sunlight concentrators look like a promising way of reducing costs, but there are tradeoffs.

The role that concentrators or tracking mechanisms might play in large-scale systems is undetermined. But most experts believe the key to cost cutting lies in the cell-manufacturing process itself. And now there's a process called edge-defined film-fed growth (EFG) that appears to offer great promise. EFG provides long ribbons of single-crystal silicon. These ribbons can be converted into solar cells without costly grinding and polishing.

Another ribbon process, called dendritic-web growth, was developed during the 1960's. In this technique, wire-like seed crystals, which act as ribbon edge supports, are used to pull silicon from the melt.

Some researchers are trying to form extraordinarily thin films of silicon — millionths of an inch thick. Although thin-film poly-crystalline cells would be cheap compared with single-crystal forms, the efficiency hangup must be solved.

Source: *Popular Science*, décembre 1974.

LA SYNONYMIE

1.0 Introduction

Dans la langue courante, dès qu'il est question de synonymes, on songe à des mots qui ont à peu près la même signification, mais qui comportent des nuances différentes. Les dictionnaires de synonymes traditionnels exposent en règle générale ces différences.

Ainsi le Bénac¹, à l'article DISPOS, regroupe tous les mots apparentés: agile, souple, félin, découplé, ingambe, léger, lesté, vite, preste, allègre, vif, alerte. Pour chacun il fait ressortir la nuance de sens qui lui est propre.

La langue technique a mis en relief un autre type de synonymes où le sens demeure à peu près intact d'un synonyme à l'autre, mais où d'autres facteurs de différenciation interviennent: aire géographique d'utilisation, chronologie, fréquence, niveaux de langue, etc. Ces facteurs sont aussi importants que la signification même, si bien qu'en dépit d'un même contenu sémantique, les synonymes touchés par l'un ou l'autre de ces facteurs sont loin d'être interchangeables.

1.1 Synonymes de niveaux

CORYZA et RHUME DE CERVEAU désignent essentiellement la même infection virale des voies respiratoires. Pourtant il ne viendrait à l'esprit de personne de parler de coryza dans une conversation ordinaire. C'est que coryza est un terme technique de médecine auquel correspond rhume de cerveau dans la langue courante. Le niveau d'expression n'est pas le même.

Il en est ainsi de ZOOM et d'OBJECTIF À DISTANCE FOCALE VARIABLE. Le premier appartient à la langue familière des techniciens, le second est du ressort des exposés techniques articulés.

Il ne faudrait pas croire que les cloisons entre les différents niveaux d'expression: littéraire, courant, familier, populaire² – ou scientifique, technique, courant, jargon de métier ou argot d'atelier —, soient entièrement étanches. Il pourrait bien se faire, par exemple, que le mot ZOOM, à cause de sa commodité, finisse par évincer complètement son rival. Il arrive aussi que des termes techniques prennent le chemin de la langue courante: pensons à ordinateur et à infarctus. Toutefois, dans le cas d'un état de langue donné, ces distinctions de niveaux d'expression sont importantes pour conserver non seulement l'efficacité, mais aussi la juste "tonalité" de la communication.

1. Bénac, Henri, *Dictionnaire des synonymes*, Paris, Hachette, 1956, 1026 p.

2. Voir chapitre IV, 3.1.1.1.

1.2 Synonymes géographiques

Toujours dans l'optique de la communication, il faut savoir que plus une langue est parlée sur une vaste étendue, plus il y a de risques d'y introduire ce qu'on appelle des variantes régionales, c'est-à-dire des synonymes géographiques en vertu desquels une même notion reçoit des appellations différentes selon les régions. La motoneige québécoise s'appelle en France tantôt motoluge, tantôt scooter des neiges. On connaît les nombreux cas de parallélisme de l'anglais américain et de l'anglais britannique, en particulier dans le vocabulaire de l'automobile et la terminologie routière. Le vocabulaire de l'électro-acoustique et de l'audiovisuel n'y échappe pas non plus. Rappelons à titre d'exemples *antenna* (US) *aerial* (GB); *dynamic microphone* (US) *moving-coil microphone* (GB) *slide* (US) *transparency* (GB).

Il est important de repérer ces disparités régionales lorsqu'on étudie un corps de vocabulaire donné, selon le public auquel on s'adresse. Autrement on risque la confusion.

1.3 Synonymes temporels

Les disparités peuvent se trouver dans l'espace, comme on vient de le voir, mais elles peuvent aussi exister dans le temps. Les mots naissent, vivent, s'usent et meurent. Au cours de leur vie, ils connaissent bien des fluctuations et des mutations parfois étranges. La mode, à cet égard, est un facteur puissant d'évolution. Les mots en vogue autrefois sont aujourd'hui en perte de vitesse et seront oubliés demain. L'affixe MINI était peu usité avant que la minijupe en généralise l'emploi jusque dans les secteurs techniques avec les mini-ordinateurs. Des mots nouveaux viennent en remplacer d'anciens, graduellement, presque imperceptiblement. Ainsi le mot COURRIER a remplacé le mot MALLE, tombé en désuétude. L'expression MAISON DE SANTÉ a relégué dans l'ombre l'ASILE D'ALIÉNÉS, terme devenu trop péjoratif, avant d'être lui-même délogé par l'HÔPITAL PSYCHIATRIQUE, à la résonance plus technique. Nous sommes ici en présence de trois synonymes qui se différencient, si l'on peut dire, par leur âge, et non par leur sens.

Parfois c'est l'évolution des choses qui appelle des mots nouveaux. En écologie, le mot ENVIRONNEMENT remplace le mot MILIEU, sans doute trop usé pour servir dans une science nouvelle.

En somme, c'est une question de datation. La langue, organisme vivant, n'est pas fixée à jamais. Elle est mouvante comme la réalité sur laquelle elle se moule. Il faut savoir en suivre l'évolution et l'observer, autrement on lui fait violence. L'âge des mots, dans des situations synonymiques, pèse donc de tout son poids.

1.4 Synonymes professionnels

On range dans cette catégorie les synonymes liés à l'exercice de professions différentes. Autour d'un même puits de pétrole, il peut arriver que le géologue, l'ingénieur minier et le chimiste n'utilisent pas la même appellation pour tel procédé d'extraction, telle technique de craquage, etc. De même, les maçons appellent acide muriatique ce que les

chimistes nomment acide chlorhydrique¹. Ces écarts s'expliquent par le cloisonnement traditionnel des techniques et des sciences. La multidisciplinarité est un phénomène relativement nouveau. Il ne faut donc pas s'étonner du parallélisme de certaines terminologies. C'est un fait de langage au même titre que le vieillissement des mots, la néologie, les disparités régionales.

1.5 Synonymes de concurrence

En abordant les synonymes de concurrence, on peut se demander si nous sommes encore en présence d'un phénomène linguistique normal. Le fait est que cette catégorie de synonymes est souvent née d'un désir des fabricants de se distinguer par une terminologie originale. Les constructeurs d'appareils de même type mettent en circulation des pléthores de synonymes pour désigner les objets les plus simples. C'est ainsi qu'on a relevé quatorze synonymes du mot oeufrier, compartiment du réfrigérateur où l'on range les oeufs. Tout y passe: casier, bac, panier, tiroir, plateau, alvéoles, balconet, moule, tablette, galerie, niche, etc.².

Cette prolifération ne correspond pas à un besoin réel de l'expression; elle est plutôt génératrice de confusion. C'est dans les situations de cette nature qu'une action normalisatrice pourrait judicieusement s'exercer. Cette question toutefois est différente de la synonymie des noms de marque en concurrence avec des termes génériques. Les cas les plus connus sont frigidaire-réfrigérateur, kodak-appareil-photo, bic-stylo-bille, skidoo-motoneige. Il faut reconnaître que certains noms de marque sont particulièrement bien frappés et qu'il serait intéressant de les faire passer dans le domaine public, mais leurs propriétaires ne sont pas toujours d'accord. Aussi existe-t-il des dispositions légales qui interdisent l'emploi officiel d'un nom de marque dûment protégé. Il n'est pas possible de faire abstraction de cette protection.

1.6 Synonymes de fréquence

Le problème de la pléthore synonymique, posé en particulier par les synonymes de concurrence, nous oblige à définir différents critères de sélection pour retenir à travers cette prolifération le terme le plus apte à survivre. Plusieurs critères ont été mis de l'avant: composition morphologique, possibilité de dérivation, maniabilité et fréquence. Sans vouloir privilégier indûment ce dernier critère, il est bon d'en souligner l'importance. Cette importance tient au fait que le langage repose fondamentalement sur une convention. Plus le nombre d'usagers qui souscrivent à une convention est grand, plus l'indice de vitalité du terme qui en est l'objet est élevé. On pourrait donc dire qu'entre plusieurs synonymes d'une qualité linguistique égale, le plus fréquent devrait être celui qu'on favorise. Ainsi, dans le domaine du textile, le terme *warp* pour désigner le fil de chaîne est beaucoup plus fréquent que son synonyme *ends*.

2.0 Synonymie nouvelle

On voit donc que la définition traditionnelle du synonyme est trop étroite. En plus des nuances de sens, bien d'autres facteurs viennent s'ajouter pour différencier les synonymes, si l'on veut tenir compte de toute la réalité du langage. Ce sont ces facteurs que nous venons d'étudier sommairement. Il faut en outre envisager la possibilité d'une combinaison

1. Exemple emprunté à J.-C. Corbeil, *Problématique de la synonymie en vocabulaire spécialisée*, in *La Banque des mots*, Paris, Presses Universitaires de France, n°7, p. 53-58.

2. *Id.*, *ibid.*

de ces divers facteurs. Un terme rare peut être aussi un terme régional, et tel terme vieillissant dans la langue commune peut être d'utilisation fréquente dans certaines régions.

Toute étude de synonymes doit donc reposer sur une analyse très serrée de la réalité linguistique.

3.0 Contextes synonymiques

Il peut arriver que l'auteur d'un texte fasse lui-même état de certains synonymes. Voici deux exemples:

"Le peigne, encore appelé ros dans certaines régions, est une pièce importante du métier à tisser."

"Le peigne, ou ros, est une pièce importante du métier à tisser."

Dans le premier exemple, le texte identifie le type de synonyme (archaïque et régional). Dans le second exemple, le texte les donne comme interchangeables. Ces données n'ont pas une portée absolue, mais peuvent fournir des indices intéressants.

3.1 Parfaits synonymes

Les cas de synonymie parfaite sont plutôt rares. Une étude synonymique bien documentée parvient à préciser pour chaque terme des critères de différenciation soit sur le plan sémantique, soit sur celui des marques d'usage.

4.0 Formes étoffées et formes simples

On peut rattacher à la question des synonymes celle des formes étoffées et des formes simples s'appliquant à la même notion, comme dans le cas de *weaving shed* et de *shed*, de *warp* et de *warp yarn*, de métier et de métier à tisser. C'est le degré de précision contextuelle qui décide, en règle générale, de la nécessité de l'emploi ou de la suppression de l'étoffement. Il peut arriver cependant que la forme usuelle soit tantôt la forme étoffée, tantôt la forme simple. C'est pourquoi il est toujours plus prudent de repérer les deux formes et de les traiter, en somme, comme de parfaits synonymes, tout en tenant compte des exigences du contexte.

5.0 Exemple d'étude synonymique

TUYAUX, BONS OU MAUVAIS

Comme tous les synonymes ou quasi-synonymes, les mots TUBE et TUYAU ne sont pas faciles à distinguer d'une façon nette et bien tranchée. L'analyse des définitions données par les grands dictionnaires permet d'entrevoir des critères de spécification, mais l'usage ne se laisse pas toujours "encarcanner" par les distinctions cartésiennes des lexicographes.

Une première distinction pourrait se faire d'après la matière constituante. Mais il n'y a guère que le verre, limité aux tubes, le béton et la terre cuite, utilisés pour les tuyaux, qui semblent tant soit peu spécifiants. Les autres matières: acier, fer, cuivre, plomb, caoutchouc, polyamide, PVC et autres plastiques s'emploient indistinctement pour les tubes et les tuyaux.

La dimension est également invoquée comme critère de différenciation. "On appelle tubes des conduits de petits diamètres, tuyaux, des conduits de diamètres plus importants¹." Cette distinction semble observée en plomberie et dans les laboratoires, mais non au niveau de la fabrication industrielle. À preuve, ces quelques annonces de fabricants: "Tubes inox et cuivre toutes dimensions² "... "Si les tubes en PVC rigide continuent à se raccorder par le système de la soudure à froid / une tendance se manifeste en faveur du raccordement par joint de caoutchouc pour les tubes de diamètres très importants (75 à 250 mm)³." Un troisième fabricant annonce des tubes à partir de 330 mm de diamètre⁴. Ces exemples sont assez explicites et laissent bien voir que l'aspect dimension, au palier de la fabrication, n'est pas un critère de différenciation.

Nous en aurons un meilleur avec la destination. Le dictionnaire Bordas⁵ distingue en effet le tube du tuyau par leur destination. Le tube est un cylindre creux destiné à une fin quelconque; le tuyau est un conduit cylindrique permettant le passage d'un liquide, d'un gaz ou d'un produit pulvérulent. Nous touchons ici à ce qui semble être la distinction fondamentale, conformément à l'adage thomiste: "C'est la fin qui spécifie". C'est ce qui semble ressortir des exemples suivants: "Abris préfabriqués en tubes d'acier⁶." "Tubes pour les grandes roues, des lampadaires, des trottinettes, des échafaudages, des petits meubles⁷." "Nous construisons également des aérothermes industriels, des tuyaux à ailettes, des réchauffeurs et refroidisseurs d'air⁸." Dans les deux premiers cas, des tubes à usages polyvalents, dans le dernier, des tuyaux pour le traitement de l'air.

Quand il est question de fabrication, on parle en général de TUBES. Le mot TUYAU s'emploie particulièrement en plomberie et chauffage ainsi que pour le transport et la circulation des fluides, compte tenu des distinctions de dimensions dont il a été question plus haut. Il y a une unanimité des dictionnaires sur le rapport du tuyau au transport ou à l'écoulement des fluides⁹.

Voilà que le paysage se précise un peu. Il s'agirait maintenant de risquer un oeil du côté de la langue anglaise pour voir si les mots tube, tubing et pipe suivent les mêmes lignes de démarcation. D'après le Webster¹⁰, le mot tube peut être considéré comme un pur synonyme de pipe. C'est l'arbitraire de l'usage qui décide du mot à employer selon les contextes. Le mot pipe est relié à la circulation des fluides et correspond en français à TUYAU. C'est le mot tubing: material in the form of a tube, qui se rapproche le plus du mot français TUBE, compte tenu, bien entendu, des exigences particulières de chaque contexte.

Résumé terminologique

TUBE: Objet cylindrique creux pouvant servir à différents usages. tubing

TUYAU: Conduit cylindrique servant à la circulation des fluides. tube, pipe

glass tube: tube de verre

concrete pipe: tuyau de béton

metal tubing: tube métallique

Références

1. *Grand Larousse Encyclopédique, Paris, Larousse, 1966, vol. 10, p. 569.*
2. *Usine Nouvelle, Paris, 15, rue Bleue, 1975, n° 25, p. 164.*
3. *Usine Nouvelle, 1975, n° 1-2, p. 95.*
4. *Usine Nouvelle, 1975, n° 25, p. 113.*
5. *Davau, M., M. Cohen et M. Lallemand, Dictionnaire du français vivant, Paris, Bordas, 1972, aux deux mots cités.*
6. *Usine Nouvelle, 1975, n° 25, p. 2.*
7. *Usine Nouvelle, 1975, n° 7, p. 31.*
8. *Usine Nouvelle, 1975, édition mensuelle, février, p. 39.*
9. *Quillet, Dictionnaire encyclopédique, Paris, Librairie Aristide Quillet, 1969, p. 7068:*
"Canal ou conduit cylindrique, qui sert à l'écoulement des liquides, de l'air, de la vapeur, des gaz, des fumées."
Bordas, op. cit., au mot tuyau: "Tout conduit cylindrique, rigide ou souple, permettant le passage d'un liquide, d'un gaz ou d'un corps pulvérulent."
Larousse, op. cit., p. 568: " / le tuyau est / utilisé pour la circulation d'un fluide ou d'un produit pulvérulent."
10. *Webster's Third New International Dictionary, Springfield, Mass., Merriam Company, 1971, 2 vol., aux mots cités.*

SUGGESTIONS DE TRAVAUX PRATIQUES

1. Au moyen des facteurs exposés dans le présent chapitre, essayez de distinguer:
 - a) Dans la langue technique générale, les mots matériel et équipement.
 - b) Dans le domaine du textile, les termes *warp* et *ends, filling, picks, weft*.
 - c) En radiotélévision, les mots programme et émission; chaîne et réseau.
2. Une fois ces études faites dans une langue, déterminez comment les nuances apportées se répercutent sur les équivalents dans une autre langue.
3. Trouvez un problème de différenciation synonymique et faites-en l'étude. Dégagez les conclusions sous la forme d'un tableau de synthèse.

LES NÉOLOGISMES

1.0 Introduction

Depuis quelques années, les néologismes ont été mis à l'ordre du jour des organismes soucieux de l'avenir de la langue française. Tout se passe comme si cette langue, maintenue jusqu'ici dans un malthusianisme académique, avait décidé soudain de donner libre cours à sa créativité lexicale. Ce sursaut de vitalité témoigne bien de la vigueur du français. Signe des temps, apparaissent des dictionnaires de mots nouveaux, des recueils de mots dans le vent, des cahiers de néologie en marche qui consignent les nouveaux usages.

Pour l'usager consciencieux, jusqu'ici habitué à se montrer circonspect à l'égard de tout ce qui ne figure pas dans le dictionnaire, cette efflorescence de mots nouveaux a de quoi le laisser perplexe. Il n'est donc pas sans intérêt d'inventorier les procédés de création lexicale mis en oeuvre par le français contemporain. On constatera ce faisant qu'une langue ne peut rester vivante sans évolution. Mais cette évolution n'est pas nécessairement anarchique; il s'en dégage des lignes de force, des tendances qu'on a profit à connaître lorsqu'il y a lieu de juger ou de créer un mot nouveau.

Il existe deux grands types de formation de mots nouveaux en français: la formation dite indirecte, où l'on donne à un mot existant un sens nouveau, et la formation directe, où l'on crée un mot nouveau de toutes pièces ou par regroupement d'éléments déjà existants.

2.0 La formation indirecte

Il y a trois principaux procédés de formation indirecte de néologismes: l'extension sémantique, le changement de catégorie grammaticale et l'emprunt.

2.1 Extension sémantique

L'extension du sens d'un mot peut se faire par l'établissement d'une relation logique, par analogie ou par assimilation.

2.1.1 L'extension par relation logique implique une mutation de sens par déplacement du point de vue d'où l'on envisage une réalité donnée. On pourrait ramener ces relations à six catégories principales.

2.1.1.1 Relation du concret à l'abstrait ou de l'abstrait au concret

Ainsi, le mot "tribune" désigne au sens concret un lieu physique où l'on exprime des idées; par un passage à l'abstrait, il désigne un genre d'émission où le public peut exprimer ses vues par téléphone (*open line*).

2.1.1.2 Relation de matière à objet

Dans cette relation, la matière dont est faite une chose donne son nom à cette chose. Exemples: un diamant pour un foret à diamant, une acétate pour une pellicule en acétate.

2.1.1.3 Relation de signe à signifié

En statistique, le mot "courbe" est le signe, le symbole d'une distribution. Or, on l'emploie souvent au sens de distribution, en prenant le signe pour le signifié.

2.1.1.4 Relation de partie au tout

Le mot "tourne-disque" désigne une partie de l'appareil qu'on nomme électrophone. Dans l'usage courant, il est souvent employé comme synonyme d'électrophone, la partie donnant son nom au tout.

2.1.1.5 Relation de cause à effet

Ainsi, le mot "émission" qui désigne l'action de diffuser à distance s'applique, par extension, au résultat de cette action: la matière même diffusée sur les ondes.

2.1.1.6 Relation de contenant à contenu

L'exemple classique de cette relation nous est fourni par l'expression: "boire un verre", où verre (contenant) désigne le contenu. En technique, on trouve la même relation quand on dit "Réparer une baie d'équipement"; ce n'est pas la baie elle-même qu'on répare, mais l'équipement qu'elle contient.

2.1.2 L'extension par analogie

On donnera souvent à un mot une acception nouvelle parce qu'il rappelle par sa forme ou sa fonction une réalité semblable. Ainsi, dans le vocabulaire hospitalier, le mot "cigogne" désigne l'appareil qui sert à soulever les grands malades pour permettre de faire leur lit, parce que la forme de cet appareil rappelle vaguement la cigogne porteuse de bébés. L'analogie peut aussi se faire par la fonction. Ce qu'on nomme en anglais *credit card imprinter* s'appelle imprimante à carte en français, par analogie de fonction avec la machine à imprimer de l'ordinateur.

2.1.3 L'extension par assimilation

Il arrive souvent que le contenu sémantique d'un mot se modifie sans que change son appellation. À l'origine, le mot "boucher" désignait quelqu'un qui tuait et vendait des bœufs; aujourd'hui, par assimilation, le mot recouvre celui qui tue et vend des bœufs, moutons, etc. À l'origine, le mot "ferret" désignait le bout métallique qui termine un lacet. Aujourd'hui, le métal est remplacé par le plastique, mais l'appellation demeure inchangée.

2.2 Changement de catégorie grammaticale

Il est fréquent en français qu'on donne à un mot une acception nouvelle en le faisant changer de catégorie grammaticale: l'adjectif peut devenir nom (terminal pour poste terminal) ou vice versa: le substantif "informatique" devient adjectif dans l'expression "services informatiques". Les participes peuvent devenir substantifs (les enseignants) et les infinitifs également: le lancer (terme de sport).

2.3 Emprunts

On entend par emprunt un mot qu'on va chercher tel quel dans une autre langue, en lui donnant un des sens de la langue d'origine ou parfois même un sens différent. On distingue l'emprunt extérieur, fait à une langue autre que le français, et l'emprunt intérieur, fait à l'intérieur du français, mais dans une langue de spécialité.

2.3.1 L'emprunt extérieur

Ce genre d'emprunt est courant dans toutes les langues. Il représente une source importante d'enrichissement des langues vivantes. Il est souvent fonction des rapports socio-économiques qui s'établissent entre les locuteurs de langues diverses. La grande fréquence des emprunts faits à la langue anglaise par le français à l'heure actuelle s'explique par la prépondérance des États-Unis dans un grand nombre de secteurs de l'activité humaine.

Alors qu'autrefois les emprunts servaient surtout à désigner des phénomènes exotiques, de nos jours ils constituent une sorte de passeport pour les machines et procédés mis au point dans un pays et transplantés dans un autre. Au moment de l'invention des ordinateurs, le vocabulaire de l'informatique a été littéralement inondé d'emprunts: *hardware, software, processor, processing, listing, etc.*

Ce vocabulaire s'est francisé depuis, grâce au pouvoir d'auto-épuration d'une langue en situation d'autonomie. Mais le recours systématique à l'emprunt comporte des risques de pollution graves si la langue emprunteuse est en position faible par rapport à la langue prêteuse, ce qui est le cas, par exemple, du français au Canada.

À côté de ces emprunts intégraux, il existe une autre forme d'emprunt qu'on appelle le calque. Par ce procédé, on donne à un mot de forme française le sens qu'il a dans la langue prêteuse. Les mots "routine" en informatique, "consumérisme" en gestion commerciale sont des calques.

2.3.2 L'emprunt intérieur

Une forme d'emprunt qui paraît beaucoup plus féconde, mais qui pourtant suscite souvent des résistances assez vives, est l'emprunt entre vocabulaires spécialisés au sein d'une même langue. Ainsi la gestion a emprunté au vocabulaire militaire toute une série d'expressions telles que: état-major, cadres, stratégie, logistique, etc. Ce procédé est tout à fait normal et constitue une source saine d'enrichissement du vocabulaire d'une langue.

Voilà pour les modes de création appelés indirects parce qu'il n'y a pas, à proprement parler, création de mot. C'est le contenu sémantique du mot ou son aire d'application qu'on modifie; l'étiquette, elle, ne change pas.

3.0 La formation directe

Dans la formation directe, il y a création d'une unité lexicale nouvelle, simple ou complexe. Le français compte deux grands modes de création de mots: la dérivation et la composition.

3.1 La dérivation

On appelle "dérivation" la création de mots nouveaux par addition de suffixes ou par retranchement d'une syllabe finale.

3.1.1 Dérivation normale

La dérivation normale consiste à former un mot nouveau à partir d'une racine ou d'un radical connus dont on modifie le sens au moyen d'un suffixe.

Il y a de nombreux suffixes en français: certains sont savants, comme *-icien*, *-iste*, d'autres populaires, comme *-eux*, *-eur*. L'important en terminologie, c'est d'identifier le sens des suffixes. Ce sens est souvent diffus, mais il se dégage quand même certaines constantes, certaines tendances qu'il convient de respecter quand on veut créer des mots nouveaux. Ainsi en informatique, on a créé à partir de la racine *pupitr/* le mot *pupitreur* (*-eur* marquant l'agent) pour désigner la personne qui dirige au pupitre le fonctionnement d'un ordinateur. Ce mot est intéressant et utile.

Les suffixes les plus fréquemment utilisés sont les suivants:

- *eur/ateur* (agent humain ou mécanique): *pupitreur*, *ordinateur*.
- *age* (collection, action et résultat): *parcage*, *listage*.
- *erie* (action, lieu, industrie): *ingénierie*.
- *ier/er* (métier): *soutier*.
- *able/ible* (virtualité): *jetable*, *consomptible*.
- *iste* (profession, qualité): *laconiste*, *styliste*.
- *isme* (doctrine): *consumérisme*.
- *icien* (profession, qualité): *informaticien*, *diététicien*.
- *tion/ation* (termes abstraits): *automatisation*.
- *ariat* (fonction): *actuariat*.
- *at* (fonction): *assistanat*, *monitorat*.
- *ique* (science, technique): *astronautique*, *diététique*.

3.1.2 Dérivation régressive

La dérivation régressive consiste à créer un mot en retranchant une syllabe d'un mot existant. Elle offre l'avantage de permettre la formation de mots courts, donc souvent très maniables. Exemples: "conserve" tiré de *conserver*, "adresse" de *adresser*, "calfeutre" de *calfeutrer*. Malheureusement, ce procédé est fort peu appliqué en français contemporain. Ce serait pourtant un excellent moyen de former des mots courts et significatifs.

3.2 La composition

C'est plutôt vers la composition que le français se tourne pour créer des néologismes. La composition consiste à former des mots nouveaux soit en combinant des mots ou éléments de mots déjà existants pour désigner une réalité nouvelle, soit en adjoignant à un mot connu un préfixe qui en modifie le sens.

3.2.1 Composition par préfixes

Il y a deux sortes de préfixes. Les préfixes autonomes existent indépendamment du composé où ils figurent; ce sont souvent des adverbes ou des prépositions: après, avant, bien, contre, en, entre, non, par, sous, etc. Exemples: après-Noël (*boxing day*), contre-grève (*lock-out*). Il y a par ailleurs des préfixes sans existence autonome, d'origine latine ou grecque, qui modifient le sens du mot qu'ils précèdent: dé, dés, é, in, mé, més, pré, re, archi, para, anti. Exemples: désembueur, parascolaire, antiviol, récriture, etc.

3.2.2 Composition par mots à sens plein

3.2.2.1 La composition peut se faire par coordination des mots composés, en juxtaposant deux noms ou deux adjectifs placés sur le même plan (il est possible d'intercaler un signe d'addition entre les deux éléments).

Exemples: voiture-bar, immeuble-tour, jaune-vert.

3.2.2.2 La composition peut aussi se faire par subordination:

— Jonction de deux noms qui sont entre eux dans un rapport de complémentarité. Ce rapport peut être exprimé explicitement au moyen d'une préposition.

Exemples: glissière de sécurité (*safety barrier*), fermeture à glissière, cote d'alerte.

Le rapport peut être implicite, les deux noms étant simplement juxtaposés.

Exemples: pause-café, motoneige, récepteur ondes courtes.

— Jonction d'un nom et d'un verbe dans un rapport de verbe à complément d'objet, rarement de verbe à complément circonstanciel.

Exemples: chauffe-moteur, tourne-disque, lave-vaisselle.

— Jonction d'un nom et d'un adjectif dans un rapport de caractérisation normale.

Exemples: directeur général, libre-service.

— Jonction de deux verbes.

Exemples: savoir-faire, faire-valoir.

— Jonction d'un verbe et d'un adverbe.

Exemples: couche-tard, lève-tôt.

3.2.3 Composition par racines empruntées aux langues anciennes

3.2.3.1 Ce sont des mots savants formés de racines grecques ou latines.

Exemples: magnétophone, magnétoscope, scénothèque.

3.2.3.2 On joint souvent un élément français à l'élément grec ou latin.

Exemples: miniprojecteur, câblodistribution, parcomètre, taxicopieur.

3.2.4 Composition par soudure d'éléments français

3.2.4.1 Sur les modèles gréco-latins.

Exemples: téléjournal, autoroute. Dans ces exemples "télé" n'a pas le sens grec, mais est une abréviation de télévision; il en est de même pour "auto", abréviation d'automobile.

3.2.4.2 En éliminant certains composants des mots choisis et en contractant les éléments restants.

Exemples: motel (moteur hôtel), informatique (information automatique).

3.2.4.3 En réunissant sous forme d'acronyme des éléments appartenant à plusieurs mots.

Exemples: ADAC (avion à décollage et atterrissage courts)
FRÉCOP (fréquences réservées aux communications privées).

4.0 Conclusion

L'important en matière de néologie n'est pas tellement de créer des mots impeccables, mais plutôt des mots qui s'intègrent dans le système morphologique du français. Les préventions contre les composés hybrides, qui ont pendant longtemps suscité les foudres des grammairiens, paraissent aujourd'hui dépassées. Pour qu'un néologisme soit viable, il faut d'abord qu'il soit maniable, qu'il ne rencontre pas chez les usagers éventuels trop de résistance et qu'il s'intègre phonétiquement et morphologiquement au système linguistique où il prend racine.

BIBLIOGRAPHIE

Laurence, Jean-Marie, *Grammaire française*, Montréal, Guérin, 1976, p. 177-207.

Grevisse, Maurice, *Le Bon usage*, Paris, Hatier, 9e édit., 1969, p. 74-112.

Guilbert, Louis, *La Créativité lexicale*, Paris, Larousse, 1976, 285 p.

Goosse, André, *La Néologie française d'aujourd'hui*, Paris, Conseil international de la langue française, 1975, 72 p.

SUGGESTIONS DE TRAVAUX PRATIQUES

1. Relevez dans la presse canadienne ou française dix néologismes et faites-en l'analyse morphologique.
2. Analysez les néologismes suivants:
 - auto-écoute (*car radio listening*)
 - dépanneur (*convenience store*)
 - savon pour cuir (*saddle soap*)
 - meuble à éléments (*modular furniture*)
 - interface (point de jonction entre deux systèmes différents)
 - trèfle (*cloverleaf*, type d'échangeur)
 - réel (n.m., *live action* insérée dans un dessin animé)
 - relationniste (*public relation man*)
 - copropriété (*condominium*)
 - acétate (support pour projection au rétroprojecteur)
 - calfeutre (*caulking compound*)
 - antivol (dispositif de protection des marchandises à l'étalage)
 - monophonique (propre à un seul canal d'enregistrement et de restitution)
 - truie (*barrel stove*)
 - carte-lettre (*hasty notes*)
 - télédistribution (*cable broadcasting*)
 - téléroman (*serials*)
 - cinécameraman (*film cameraman*)
 - caban (*car coat*)
 - fichier-tambour (*card wheel*)
3. Analysez les néologismes suivants et portez un jugement motivé sur leur qualité:
 - a) mercatique (*marketing*)
 - b) ethnophone: "Comment s'exprimera l'inquiétude des ethnophones ?"
Le Devoir, 4-11-76
 - c) billetterie: Lieu où l'on vend des titres de transport.
 - d) coup de filet (*shopping spree*): Dans certains concours publicitaires, possibilité pour le gagnant d'emporter tout ce qu'il peut prendre sur les rayons dans un délai donné.
 - e) Adac (avion à décollage et à atterrissage courts).

LE DOSSIER DE NORMALISATION

1.0 Introduction

1.1 Les terminologies naissent souvent dans le désordre, au hasard des besoins et des créations, selon les régions géographiques où elles s'implantent. À mesure qu'elles rayonnent hors du lieu de leur création, des problèmes commencent à se poser qui gênent la communication entre usagers d'une même langue.

1.2 S'il fut un temps où cette anarchie présentait peu d'inconvénients, la lenteur des processus de développement permettant au fur et à mesure une certaine auto-épuration du vocabulaire, tel n'est plus le cas aujourd'hui, et les risques de confusion s'aggravent de jour en jour avec la prolifération rapide des termes au sein des terminologies scientifiques et techniques. On se voit donc tôt ou tard obligé de poser, pour peu qu'on s'occupe de terminologie, le problème de la normalisation.

1.3 Cette obligation revêt une urgence particulière au Canada où les interférences linguistiques viennent compliquer encore une situation déjà passablement embrouillée.

2.0 La notion de normalisation en terminologie

On entend par normalisation l'action d'une autorité reconnue en vue de faire accepter des termes dûment sélectionnés selon un corps de doctrine préétabli, de façon à assurer une meilleure communication entre les intéressés.

2.1 Action

Les décisions de normalisation, selon la nature de l'organisme normalisateur, pourront prendre la forme soit de décrets imposant à certains usagers l'utilisation de certains termes, soit de simples énoncés de position à l'égard desquels les usagers gardent toute liberté. Dans le premier cas, il s'agit de normalisation exécutoire; dans le second, de normalisation de conseil.

2.2 Autorité reconnue

Seule l'autorité légalement constituée peut imposer une normalisation exécutoire. Celle-ci présuppose, en effet, le pouvoir de faire appliquer les décisions et d'imposer des sanctions.

La normalisation de conseil s'exerce en général en vertu du consensus d'une catégorie d'usagers qui s'engagent à respecter les décisions d'un organisme mandaté à cette fin.

L'efficacité de cette action tient pour une large part à la bonne volonté des usagers, mais aussi à la puissance de diffusion et à l'autorité morale que possède l'organisme normalisateur.

2.3 Sélection de termes

L'action des organismes normalisateurs peut s'exercer sur tout un corps de vocabulaire ou, à l'intérieur d'un corps de vocabulaire, sur les problèmes posés par les ambiguïtés, les usages flottants, la synonymie pléthorique, les polysémies contradictoires, les usages parallèles selon les aires géographiques d'utilisation, les emprunts aux autres langues, les termes à créer pour désigner des réalités nouvelles.

2.4 Corps de doctrine

La sélection implique l'existence préalable d'un corps de doctrine qui guide l'organisme normalisateur, et qu'on appelle norme. Cette norme peut prendre la forme d'un énoncé de principe général, par exemple le cahier n° 1 de l'Office de la langue française. Elle peut encore s'inspirer de certains critères, par exemple: fréquence, adéquation, motivation et maniabilité, pour les usages litigieux, ou, pour la création néologique: acceptabilité, possibilité de dérivation.

Il ne fait pas de doute que la formulation d'une norme et l'acceptation de critères de sélection constituent une difficulté majeure; il est extrêmement difficile de faire l'unanimité sur ces questions.

2.5 Communication

L'unanimité est facile à réaliser sur le plan des objectifs, encore qu'il faille distinguer entre les sphères de communication. Plus l'extension de la communication est restreinte, plus les données communiquées peuvent être particulières. C'est dans la mesure où l'on reconnaît la nécessité d'une communication étendue qu'on peut être disposé à accepter la discipline d'une normalisation.

3.0 Application d'une normalisation

3.1 Le succès de la normalisation, qu'elle soit exécutoire ou de conseil, dépend dans une large mesure du crédit que les usagers accordent à l'organisme normalisateur. Les conflits d'autorité et de décisions ont suffisamment hypothéqué la langue technique française pour qu'on puisse reconnaître la futilité d'une normalisation faite sans une autorité, légale ou morale, suffisante.

3.2 S'il faut donc une certaine souplesse chez l'utilisateur, il faut aussi que l'organisme se montre à la hauteur de la confiance qu'on lui fait, par le sérieux de ses méthodes de travail et l'efficacité de ses mécanismes de consultation qui doivent le maintenir en contact très étroit avec la réalité des hommes et des choses. Une normalisation sans racines profondes dans le réel est un jeu de l'esprit. C'est cet enracinement qui fait la force des organismes de normalisation industriels qui normalisent les choses en même temps que leurs appellations.

3.3 Mais même en mettant les choses au mieux, les organismes normalisateurs ne peuvent espérer voir leurs décisions entérinées par l'usage s'ils ne disposent pas de moyens de pression puissants sur les usagers-clés — médias, publicité, enseignement, corps pu-

blics — ou s'ils ne possèdent pas eux-mêmes des moyens de diffusion à la mesure de l'influence qu'ils veulent exercer.

4.0 Normalisation et terminologie

Il ressort clairement de ce qui précède que le terminologie ne normalise pas, mais que son concours est essentiel à toute opération sérieuse de normalisation terminologique. C'est en général à lui qu'incombe la préparation du dossier de normalisation afin de permettre aux normalisateurs de prendre une décision éclairée.

5.0 Le dossier de normalisation

Normaliser c'est choisir entre plusieurs usages celui qui semble le plus fonctionnel, entre plusieurs étiquettes, la plus viable. Un choix ne peut reposer uniquement sur l'arbitraire du goût ou de l'habitude. Pour qu'un choix soit rationnel, tous les éléments doivent en être rigoureusement réunis et définis. De plus, il faut établir certains critères de choix, les hiérarchiser puis les appliquer à une situation donnée. L'objet du dossier de normalisation est précisément de fournir la matière nécessaire à une décision éclairée.

5.1 Généralités

Les deux qualités primordiales d'un dossier de normalisation sont l'ordre et la clarté.

5.1.1 L'ordre

Un dossier de normalisation doit comprendre trois parties: un état de la question où le problème est précisé et délimité, un inventaire des solutions possibles et une étude critique de ces solutions. À l'intérieur de chacune de ces parties, il est important que la démarche suive un ordre logique, que les idées s'enchaînent bien, qu'on sente la progression du raisonnement vers son aboutissement normal. C'est dire que le dossier doit s'établir d'après un plan vigoureux.

5.1.2 La clarté

Dans un dossier qui a pour objet de faire le point sur une question, la clarté dépend du regroupement fonctionnel des idées et de la rigueur des références, chacune d'entre elles devant se rapporter clairement à l'énoncé pertinent.

Quand les éléments sont complexes et enchevêtrés, il y a lieu de faire un tableau de synthèse qui remet visuellement chaque élément à la place qui lui convient.

5.1.3 Types de dossier

Les problèmes de normalisation se ramènent, en règle générale, à trois principaux: problèmes de concurrence synonymique, usage fautif à déraciner, réalité nouvelle à nommer.

5.2 Concurrence de synonymes

5.2.1 État de la question

Face à un problème de concurrence synonymique, le dossier de normalisation doit d'abord faire le relevé des usages concurrents, en préciser le sens et indiquer les critères de différenciation sémantiques et non sémantiques (voir chapitre sur la synonymie)

d'après l'analyse des définitions et des contextes. Il s'agit alors de mettre en relief et de hiérarchiser les descripteurs.

5.2.2 Sélection du terme à retenir

Le choix entre plusieurs usages concurrents est souvent délicat; il faut se garder de prendre pour norme ses préférences personnelles. Il importe, dans toute la mesure du possible, de se placer sur le plan de la facilité de la communication. Pour réduire la marge de subjectivité, on peut définir certains critères de sélection. Nous en proposons quatre: fréquence, maniabilité, adéquation et motivation.

5.2.2.1 Pondération des critères de sélection

L'évaluation au moyen des critères de sélection peut être difficile si on ne peut en quelque sorte les quantifier. À cette fin, il est possible de concevoir des indices numériques correspondant plus ou moins rigoureusement au degré de conformité du terme au critère de référence. Si par exemple, on estime que la correspondance maximale équivaut à la cote 10 et la correspondance nulle à la cote 0, les correspondances intermédiaires s'échelonneront de 1 à 9 en ordre croissant. Cette quantification n'est pas totalement dépourvue d'arbitraire, mais elle restreint la marge de subjectivité.

Il importe de signaler que les critères de sélection n'ont pas de valeur absolue; ils sont des repères. Aucun ne saurait suffire à lui seul à cautionner ou à éliminer un terme. La langue fourmille d'expressions non motivées, inadéquates et peu maniables, mais qui sont bien vivantes.

5.2.3 Critères de sélection

5.2.3.1 Fréquence

La fréquence d'utilisation d'un terme est une donnée très importante pour son accréditation. Il faut se rappeler que fondamentalement le langage est affaire de convention; c'est ce qui donne à la fréquence une telle importance. Le terminologue ne dispose pas toujours de moyens scientifiques pour déterminer la fréquence d'un terme. Il est souvent amené à évaluer ce critère d'une façon empirique: relevé dans différents ouvrages et dictionnaires, inscription dans les dictionnaires usuels, etc. À qualité égale, le terme le plus fréquent doit avoir préséance sur ses concurrents. Toutefois, la fréquence peut être uniquement régionale. Dans ce cas, si le terme dont on a besoin n'est pas régional, cette fréquence n'est plus significative par rapport à l'ensemble des locuteurs d'une langue.

5.2.3.2 Maniabilité

Dans les domaines scientifiques ou techniques, le caractère fonctionnel des mots prend une importance particulière; la communication devrait y avoir une efficacité maximale: le plus d'information possible avec le minimum de mots. C'est pourquoi il y a lieu de se méfier des périphrases, des mots-définitions qui compliquent et alourdissent l'expression. De même, les mots qui présentent des difficultés orthographiques inutiles ou des difficultés de prononciation sont à éviter. Un mot doit d'abord être l'étiquette d'une certaine réalité.

5.2.3.3 Adéquation

L'adéquation d'un terme marque la convenance de l'étiquette à la réalité qu'elle recouvre. Négativement, elle se définit par l'absence d'ambiguïté ou de confusion, en particulier lorsqu'il pourrait y avoir risque de collision sémantique entre les significations voisines d'un même terme au sein d'une même discipline. L'adéquation implique donc dans l'absolu une relation d'univocité. Positivement, elle exige qu'un mot se situe dans la filiation sémantique normale de son évolution. Ainsi, en informatique, "routine" est un mot dont l'adéquation est faible parce qu'il possède en français une valeur affective dont l'emploi technique est dépourvu.

5.2.3.4 Motivation

Alors que l'adéquation porte sur le rapport sémantique entre le mot et la réalité qu'il désigne, la motivation s'attache à la valeur significative de l'étiquette elle-même. Un terme motivé est celui dont l'usager peut saisir le sens au moins sommairement par l'analyse de ses composants. Les mots qui respectent les lois de la morphologie française sont habituellement motivés (voir chapitre sur la formation des néologismes). La motivation, toutefois, peut s'obscurcir sans que la valeur fonctionnelle du terme ne s'en trouve gênée. Pour un très grand nombre d'usagers, les motivations étymologiques des mots savants (à base de latin ou de grec) sont devenues opaques. Il en est de même pour bon nombre de mots anciens: personne ne voit plus le mot bouc dans *boucher*, ni birota (deux roues) dans *brouette*, véhicule qui effectivement n'en a plus qu'une seule.

5.2.4 Exemples de dossiers de normalisation relatifs aux synonymes

Les dossiers de normalisation relatifs aux synonymes peuvent être de deux types: le premier vise à différencier des synonymes que l'usage tend à confondre; le second vise à permettre de choisir entre plusieurs termes concurrents celui dont on veut imposer l'usage à l'exclusion des autres.

5.2.4.1 Cas de différenciation synonymique: tube et tuyau

5.2.4.1.1 État de la question

Les mots *tube* et *tuyau* peuvent-ils se distinguer? Ils sont souvent employés l'un pour l'autre, mais il semble bien y avoir certains critères de différenciation qui pourraient justifier une distinction plus rigoureuse.

5.2.4.1.2 Identification des notions

D'après les dictionnaires courants

Tube:

*Grand Larousse encyclopédique*¹

Tuyau cylindrique

Quillet²

Objet cylindrique généralement rigide et

Tuyau:

Élément à section constante d'un conduit, utilisé pour la circulation d'un fluide ou d'un produit pulvérulent.

Canal ou conduit cylindrique qui sert à l'é-

d'un diamètre étroit servant soit de contenant, soit de conduit.

*Bordas*³

Conduit cylindrique rigide, droit ou courbe, ouvert à une extrémité ou aux deux, confectionné pour un usage déterminé.

Traits constants:

forme cylindrique
rigidité

Conclusion à tirer de ces définitions:

La notion de tuyau est liée à la circulation des fluides (gaz, liquides ou produits pulvérolents), celle de tube à des usages multiples, autres que la circulation des fluides.

D'après divers contextes

Au niveau de la fabrication: emploi du mot TUBE.

"Tubes inox et cuivre toutes dimensions⁴."

"Tubes en PVC rigide⁵."

"Tubes à partir de 330 mm de diamètre⁶."

Il semble qu'au niveau de la fabrication, où l'on fait abstraction de la destination, on utilise le mot TUBE.

Au niveau de l'utilisation

Pour usages divers: emploi du mot TUBE.

"Abris préfabriqués en tubes d'acier⁷."

"Tubes pour les grandes roues, des lampadaires, des trottinettes, des échafaudages, des petits meubles⁸."

Pour la circulation des fluides: emploi du mot TUYAU.

"Nous construisons également des aérothermes industriels, des tuyaux à ailettes, des réchauffeurs et refroidisseurs d'air⁹."

5.2.4.1.3 Conclusion

TUBE

Objet de forme cylindrique habituellement rigide pouvant servir à de multiples usages: construction, meubles, échafaudages, etc.

coulement des liquides, de l'air, de la vapeur, des gaz, des fumées.

Tout conduit cylindrique rigide ou souple, permettant le passage d'un liquide, d'un gaz ou d'un corps pulvérolent.

Traits constants:

conduit
circulation d'un fluide

TUYAU

Conduit cylindrique souple ou rigide servant à la circulation des fluides.

Références

1. *Grand Larousse encyclopédique*, Paris, Larousse, 1960+, 10 vol., *sub verbis*.
2. *Dictionnaire encyclopédique Quillet*, Paris, Librairie Aristide Quillet, 1969, 8 vol., *sub verbis*.
3. Davau, M., M. Cohen et M. Lallemand, *Dictionnaire du français vivant*, Paris, Bordas, 1972, *sub verbis*.

4. *Usine nouvelle*, Paris, 1975, n° 25, p. 64.
5. *Usine nouvelle*, 1975, n° 1-2, p. 25.
6. *Usine nouvelle*, 1975, n° 25, p. 113.
7. *Usine nouvelle*, 1975, n° 25, p. 22.
8. *Usine nouvelle*, 1975, n° 7, p. 31.
9. *Usine nouvelle*, 1975, (février, édition mensuelle), p. 39.

5.2.4.2 Cas de concurrence synonymique: walkie-talkie et autres.

5.2.4.2.1 État de la question

En électroacoustique, le mot *walkie-talkie* désigne un appareil émetteur-récepteur portatif servant à des communications sur de faibles distances.

En pratique aucun équivalent ne s'est vraiment implanté jusqu'ici. *Mobilophone* qui, à un moment donné, a semblé pouvoir s'imposer dans ce sens, a connu une spécialisation qui l'écarte désormais de la liste des équivalents possibles. Selon le *Dictionnaire de l'électronique*¹ de Larousse, ce mot ne s'applique qu'aux postes émetteurs-récepteurs installés dans les véhicules.

Parmi les autres équivalents recueillis, il faut noter *émetteur-récepteur portatif*², *radiotéléphone portatif*³, *interphone portatif*⁴, *top-toc*⁵, *combiné portatif*⁶. Il s'agit de savoir s'il y a lieu de remplacer l'emprunt et, le cas échéant, quel équivalent retenir.

5.2.4.2.2 Étude des termes concurrents

Walkie-talkie. Ce terme est un emprunt intégral à l'anglais. Il figure au *Petit Larousse* (1977), dans le *Dictionnaire encyclopédique Quillet* et le *Grand Larousse encycloédique*. Mais on ne le trouve dans aucun des *Robert* (grand et petit) ni dans le *Bordas*⁷, ni dans le *Lexis*⁸. Les dictionnaires techniques bilingues (anglais-français) n'accréditent pas cet emprunt, sauf Proulx qui le donne comme synonyme de combiné portatif. Ce terme n'est pas motivé pour qui ignore l'anglais; il s'intègre mal au système phonétique du français, ce qui ne l'empêche pas d'être assez fréquemment employé pour figurer dans certains dictionnaires usuels.

Émetteur-récepteur portatif. L'expression est presque une définition; elle est donc très motivée. Elle manque pourtant de spécificité: on peut concevoir des émetteurs-récepteurs portatifs qui ne seraient pas des "walkie-talkies". Elle est de plus un peu longue, surtout si on la compare à l'emprunt. C'est peut-être l'expression la plus fréquemment employée après l'emprunt.

Radiotéléphone portatif. Le radiotéléphone établit une liaison téléphonique, souvent à grande distance⁹. On ne saurait, sans semer de la confusion, considérer le système émetteur-récepteur du walkie-talkie comme un radiotéléphone. Le terme n'est pas adéquat.

Interphone portatif. L'interphone est un système électronique de communications intérieures à plusieurs directions, utilisant des transducteurs réversibles qui servent à la fois comme microphone et haut-parleur¹⁰. C'est par analogie de fonction qu'on pour-

rait étendre le sens du mot *interphone* au walkie-talkie, car les deux types d'appareils ne sont pas similaires. L'expression pourrait facilement se lexicaliser et se manierait très bien.

Top-toc. Création plaisante du Comité d'étude des termes techniques français, cette expression offre surtout l'avantage de sa brièveté. Sa motivation obscure, pour ne pas dire arbitraire, semble gêner son accréditation; le mot ne paraît pas encore utilisé.

Combiné portatif. Ici encore nous avons affaire à une extension sémantique par analogie de fonction. Le *combiné* est la partie de l'appareil téléphonique qui regroupe l'émetteur et le récepteur. L'adjectif *portatif* implique la liaison radioélectrique. L'expression est donc motivée, maniable, mais peu usitée dans ce sens.

	Fréquence	Maniabilité	Adéquation	Motivation	Total
walkie-talkie	9	5	10	0	24
émetteur-récepteur portatif	6	2	10	10	28
radiotéléphone portatif	1	4	3	3	11
interphone portatif	1	5	6	8	20
top-toc	1	8	10	0	19
combiné portatif	1	5	6	8	20

Références

1. Arnaud, J.-F., *Dictionnaire de l'électronique*, Paris, Larousse, coll. "Dictionnaires de l'homme du XXe siècle", au mot *mobilophone*.
2. Piraux, J., *Dictionnaire anglais-français des termes relatifs à l'électronique et l'électrotechnique*, Paris, Eyrolles, 11e éd., 1975, au mot *walkie-talkie*.
3. Belle-Isle, Gérald, *Dictionnaire technique général anglais-français*, Québec, Belisle édit., 1965, au mot *walkie-talkie*.
4. Comité de linguistique, *Fiches*, Montréal, Société Radio-Canada, 1965, rubrique *walkie-talkie*.
5. Comité d'étude des termes techniques français, 118e réunion, 1970.
6. Proulx, Gérard, *Dictionnaire anglais-français électronique et télécommunications*, Québec, Belisle édit., 1959, au mot *walkie-talkie*.
7. Davau, M., M. Cohen et M. Lallemand, *Dictionnaire Bordas*, Paris, Bordas, 1972, 1277 p.
8. *Lexis*, Dictionnaire de la langue française, Paris, Larousse, 1975, 1950 p.
9. Voir *Grand Larousse encyclopédique*, *sub verbis*.
10. Voir Piraux, H., *Dictionnaire général d'acoustique et d'électroacoustique*, Paris, Eyrolles, 1964, *sub verbis*.

5.3 Déracinement d'un usage fautif

5.3.1 Nature du problème

Il arrive fréquemment qu'un terme s'implante d'abord dans l'usage et qu'ensuite on en conteste la légitimité. Le dossier de normalisation, dans ce cas, doit contenir les trois éléments suivants: définition, argumentation et conclusion.

5.3.2 Éléments du dossier

Il faut d'abord définir le sens de l'expression contestée et indiquer, si possible, quelques exemples d'emploi.

Dans un second temps, il s'agit de déterminer soit le bien-fondé, soit l'absence de fondement des arguments invoqués à l'encontre de l'usage cité.

En conclusion, on peut recommander de maintenir l'expression contestée ou de la remplacer par une autre. Le cas échéant, il faut faire des recommandations en les motivant.

5.3.3 Exemple d'un dossier relatif à un usage fautif

5.3.3.1 État de la question

Il s'agit de désigner l'action de fournir à une entreprise, à un service le personnel nécessaire. Dans certains milieux, on nomme cette fonction "dotation en personnel". Le mot *dotation* signifie, par extension, action de fournir un équipement, du matériel. Exemple: Dotation d'un service en véhicules. Par tradition, le mot *dotation* a toujours été lié à des biens matériels, d'où la gêne ressentie lorsqu'on l'associe à des personnes qui se trouvent par le fait même assimilées à l'équipement.

En deuxième lieu, le mot ne semble pas utilisé dans ce sens dans le vocabulaire français de la gestion. Il s'agit d'un usage local.

5.3.3.2 Solution de remplacement

Il existe en français un mot pour désigner l'opération de fournir du personnel, c'est *recrutement*. Le mot appartient en propre au vocabulaire militaire, mais rien n'interdit d'en étendre le sens à la gestion, qui a déjà emprunté à l'armée *cadres, état-major, stratégie, tactique, logistique, etc.*

L'avantage de *recrutement*, c'est qu'il a déjà, contrairement à *dotation*, toute la charge sémantique nécessaire. Il suffit d'en étendre l'aire d'application. De ce fait, le mot serait mieux compris. Il est aussi plus maniable: comme il ne s'applique qu'aux personnes, on n'a plus besoin de complément. Enfin, n'étant pas non plus régional, il peut être généralement compris d'emblée. Sur le plan de la communication, l'efficacité de *recrutement* par rapport à *dotation en personnel* apparaît donc largement attestée.

5.4 Désignation d'une réalité nouvelle

5.4.1 Nature du problème

Pour désigner des réalités nouvelles, il faut habituellement créer des néologismes de forme ou de sens. Il est rare qu'une proposition rallie tous les suffrages. En règle générale, plusieurs propositions sont avancées entre lesquelles il importe de choisir la plus viable.

5.4.2 Critères de sélection

Le processus de sélection à appliquer s'apparente à celui dont on s'est servi pour choisir entre des synonymes concurrents (cf. *supra* 5.2.3), sauf qu'il faut remplacer le critère de fréquence, qui n'est pas pertinent dans ce cas, par deux autres qui peuvent aider à déterminer la viabilité du terme proposé: l'acceptabilité et la dérivation.

5.4.2.1 L'acceptabilité

Un mot nouveau suscite toujours une certaine résistance. Aussi convient-il de ne pas donner prise outre mesure aux facteurs psychologiques pouvant accroître cette résistance: résonance péjorative, association déplaisante, forme trop savante.

5.4.2.2 La dérivation

En raison de la forte demande de mots nouveaux qui caractérise la technique moderne, il est loin d'être indifférent qu'un néologisme puisse ou non faire souche et permettre la création d'une nouvelle famille morphologique. Il est heureux qu'on puisse former, à partir de radar, radariste (technicien de radar), ou encore qu'un mot comme informatique engendre informaticien, informatiser, informatisable, etc.

5.4.3 Conclusion

La conclusion peut s'établir sous la forme d'un commentaire du tableau de pondération des cinq critères de sélection retenus: maniabilité, adéquation, motivation, acceptabilité et dérivation.

5.4.4 Exemple d'un dossier relatif à la sélection d'un néologisme

Comment désigner le type de communication radioélectrique qu'on appelle en anglais *citizens' band* et en abrégé *CB* ?

5.4.4.1 État de la question

L'expression à désigner est devenue, dans l'usage courant, polysémique. Au sens premier, elle désigne les bandes de fréquence radiophoniques réservées à des communications privées ou à des utilisations fonctionnelles particulières: signalisation, radiocommande, etc. Au sens étendu, elle désigne un mode de communication radioélectrique utilisant ces fréquences réservées. Il y a dans le commerce à l'heure actuelle divers modèles d'appareils émetteurs-récepteurs dits *CB*. Ces communications sont de portée plutôt restreinte. Le rayon d'action d'un poste *CB* est d'environ 35 km.

Il faudrait aussi désigner l'adepte des *CB* qui s'en fait un genre de passe-temps.

5.4.4.2 Solutions proposées

Parmi les solutions proposées, mentionnons le *Service radio général* (SRG), utilisé par le ministère des Transports du Canada; l'emprunt intégral utilisé le plus souvent en publicité; enfin d'autres propositions avancées par des particuliers: *radio populaire*, *frécop* (acronyme de l'expression *Fréquences réservées aux communications privées*).

L'expression *Service radio général* est mal articulée syntaxiquement, le syntagme "service radio" n'étant pas assez figé pour dissiper la gêne du voisinage d'un adjectif masculin et d'un substantif féminin. Du point de vue de l'adéquation, l'expression n'est pas particulièrement heureuse puisqu'on peut concevoir en radio AM et FM une programmation qui pourrait être de service général. Du point de vue de la motivation, les mots *radio* et *général* sont significatifs, sans plus. L'expression, parce que maladroite, se manie moins bien, mais l'abréviation, si elle était consacrée, pourrait s'employer. Du point de vue de l'acceptabilité, il semblerait qu'il y ait des difficultés, puisque le ministère des Transports en plus de quinze ans n'est pas parvenu à imposer cette appellation hors de ses cadres. L'expression ne dérive pas.

L'emprunt *citizens' band* est toujours la solution de facilité parce que, par la convention même de l'emprunt, l'adéquation est assurée au départ. Toutefois, la motivation est nulle, et la maniabilité pose le problème des phonèmes étrangers à intégrer en français. Sur le plan de l'acceptabilité, les usagers en général n'y voient que du feu et n'ont rien à redire. L'abus de l'emprunt dans les domaines techniques soulève toutefois des objections sérieuses en certains milieux particulièrement sensibilisés aux problèmes linguistiques. L'expression ne pourrait dériver que par son abréviation, sur le modèle anglais *CB'er* (adepte des *CB*), ce qui donnerait *cédiste*.

Au sujet de *radio populaire*, dont la maniabilité est excellente, on pourrait poser le même problème d'adéquation que pour *Service radio général*, c'est-à-dire qu'on peut concevoir une radio populaire en dehors des cadres envisagés ici. La motivation serait certes satisfaisante. L'acceptabilité ne poserait en soi aucun problème, mais les possibilités de dérivation ne sont pas évidentes.

Enfin il reste la formation acronymique *frécop* qui présente beaucoup d'avantages: grande maniabilité, adéquation garantie, motivation arbitraire mais réelle, possibilités normales de dérivation (*frécopeur*). Sur le plan de l'acceptabilité, l'arbitraire des formations acronymiques suscite toujours certaines réserves.

5.4.4.3 Tableau récapitulatif

	Maniabilité	Adéquation	Motivation	Acceptabilité	Dérivation
SERVICE RADIO GÉNÉRAL (SRG)	2	3	6	4	0 = 15
CITIZENS' BAND (CB)	3	9	0	5	3 = 17
RADIO POPULAIRE	7	3	6	7	1 = 24
FRÉCOP	10	10	3	3	10 = 36

5.4.4.4 Conclusion

D'après l'étude qui précède, l'adoption de l'équivalent *frécop* s'emble s'imposer d'emblée. D'ailleurs des mots comme *radar*, *maser*, *laser*, *adac* sont des acronymes, et leur emploi ne pose pas de difficultés.

6.0 Problèmes terminologiques de traduction

Aux problèmes de normalisation déjà étudiés, il convient d'ajouter la traduction de certains termes apparentés. Ces problèmes relèvent strictement de la terminologie comparée. Il s'agit en effet de circonscrire rigoureusement les notions dans chaque langue et de procéder ensuite, avec les nuances qui s'imposent, aux appariements nécessaires.

6.1 Exemple d'une étude de problèmes terminologiques de traduction de termes apparentés: *dynamic microphone*, *ribbon microphone* et *condenser microphone*.

6.1.1. État de la question

Les dictionnaires bilingues spécialisés en électroacoustique ne résolvent pas de façon satisfaisante les problèmes de traduction posés par ces trois termes. Il s'agit donc de trouver leurs équivalents exacts.

6.1.2 Précision des notions en langue de départ

Dynamic microphone

A moving-conductor microphone in which the flexible diaphragm is attached to a coil positioned in the fixed magnetic field of a permanent magnet¹.

Syn. *moving-coil microphone*.

Descripteurs: *moving-conductor*, *diaphragm*, *coil*, *permanent magnet*.

Ribbon microphone

A velocity microphone in which the moving element is a thin corrugated metal ribbon mounted between the poles of permanent magnet².

Descripteurs: *velocity*, *moving element*, *permanent magnet*, *metal ribbon*.

Condenser microphone

Deprecated term for capacitor microphone¹.

Capacitor microphone: *"A microphone consisting essentially of a flexible metal diaphragm and a rigid metal plate that together form a two-plate air capacitor.*

Syn. *electrostatic microphone*.

Descripteurs: *metal diaphragm*, *metal plate*, *air capacitor*.

6.1.3 Solutions proposés par les dictionnaires bilingues

<i>dynamic microphone</i>	}	= microphone électrodynamique ²
<i>moving coil microphone</i>		
<i>ribbon microphone</i>	}	= microphone à ruban ²
<i>condenser microphone</i>		
<i>capacitor microphone</i>	}	= { microphone électrostatique ² microphone à condensateur ³

6.1.4 Vérification des notions en français

Microphone électrodynamique

Terme générique désignant les microphones dont l'élément vibrant est constitué d'un conducteur mobile⁴.

Descripteurs: générique, élément vibrant, conducteur mobile.

Cette définition est confirmée par Piraux⁵, qui ajoute que la Commission électrotechnique internationale recommande l'utilisation de l'expression *microphone à conducteur mobile*.

Microphone à ruban

Microphone électrodynamique dans lequel les ondes acoustiques provoquent le déplacement d'un ruban placé dans le champ magnétique d'un aimant permanent.

Descripteurs: électrodynamique, ruban, aimant permanent.

Microphone électrostatique

Microphone dont la capacité propre varie sous l'influence des variations de la pression acoustique grâce à un condensateur dont les armatures sont formées d'une plaque perforée et d'une membrane reliées à une résistance de charge⁵.

Descripteurs: capacité, variation de pression acoustique, condensateur, plaque, membrane, résistance de charge.

Syn. microphone à condensateur.

6.1.5 Discussion

L'équivalence *ribbon microphone*/microphone à ruban est parfaite et ne pose aucune difficulté.

Pour *condenser microphone*, un auteur donne cette expression comme non recommandable et lui préfère *capacitor microphone* ou *electrostatic microphone*, ce dernier terme étant d'utilisation rare⁶. Son équivalent français le plus courant semble bien être *microphone électrostatique*; son synonyme *microphone à condensateur* est plus rare.

Là où la question devient épineuse c'est avec *dynamic microphone*, parce qu'ici on se heurte à une synonymie géographique. Aux États-Unis, le terme *dynamic microphone* équivaut à ce qu'on appelle en Angleterre *moving-coil microphone*, tandis que dans l'usage britannique *dynamic microphone*⁵ est un terme générique recouvrant à la fois *ribbon* et *moving-coil microphones*.

6.1.6 Tableau de synthèse

<i>Dynamic microphone (US)</i>	}	= microphone à bobine mobile
<i>moving-coil microphone (GB)</i>		
<i>dynamic microphone (GB)</i>	}	= { microphone électrodynamique
<i>moving conductor microphone (US)</i>		
<i>ribbon microphone</i>		

<i>capacitor microphone</i>	}	= {	microphone électrostatique
<i>electrostatic microphone (rare)</i>			microphone à condensateur (rare)
<i>condenser microphone (à éviter)</i>			

Références

1. Markov, John, *Electronics and Nucleonics Dictionary*, New-York, McGraw-Hill Book Company, 3rd ed., 1966, *sub verbis*.
2. Piraux, H., *Dictionnaire anglais-français des termes relatifs à l'électronique, l'électrotechnique et aux applications connexes*, Paris, Eyrolles, 11e édit., 1975, *sub verbis*.
3. Proulx, G., *Dictionnaire anglais-français — Électronique et télécommunications*, belisle, 1959, *sub verbis*.
4. Dubuc, R., "Vocabulaire du microphone" in *La Banque des mots*, Paris, P.U.F., n° 2, 1971, p. 157-161.
5. Pannett, W.E., *Dictionary of Radio and Television*, New York, 1967, *sub verbis*.
(Même si cet ouvrage est édité à New York, il reflète plutôt l'usage britannique).

7.0 Conclusion

La constitution des dossiers de normalisation suppose un travail préparatoire de fiches terminologiques qui permet d'avoir la vision la plus complète possible de la situation. La fiche devient donc ici aussi un outil de travail indispensable.

Il va sans dire que les techniques de constitution d'un dossier de normalisation peuvent s'appliquer à toute étude terminologique: différenciation synonymique, problèmes de traduction et d'équivalences.

SUGGESTIONS DE TRAVAUX PRATIQUES

Préparer des dossiers de normalisation sur les questions suivantes:

1. Faut-il dire *aiguiser*, *affiler*, *affûter* des patins ?
2. Les expressions "système de son" (électroacoustique) et "chute à linge (bâtiment) sont fautives. Par quoi les remplacer ?
3. Étudier les notions et les équivalents français des trois expressions postales suivantes: *prepaid*, *collect*, *C.O.D.*
4. Comment traduire l'expression *chief executive officer* ?
5. Étudier les traductions possibles de *senior* et *junior* se rapportant à une appellation d'emploi.

LA DOCUMENTATION*

1.0 Introduction

La documentation est la matière première de la recherche terminologique. On conçoit donc sans peine l'importance qu'elle revêt dans l'exercice des fonctions du terminologue. Les rapports de la terminologie à la documentation portent sur quatre points principaux: constitution de la documentation, évaluation, classement et exploitation.

Dans les grands bureaux, un documentaliste est souvent adjoint au terminologue, ce qui est hautement souhaitable. Le cas échéant, le terminologue doit surtout faire connaître au documentaliste la nature de son travail et ses exigences à l'égard de la documentation. Il doit aussi le conseiller sur les ouvrages à acquérir et l'organisation de la documentation en fonction des besoins spécifiques de la terminologie.

En l'absence de documentalistes, le terminologue doit remplir des fonctions de suppléances sur le plan documentaire. Il doit, pour chaque fonction, non seulement définir les objectifs, mais mettre en place les dispositions nécessaires pour les atteindre.

2.0 Constitution d'un centre de documentation terminologique

Dans la constitution d'un centre de documentation terminologique, il faut d'abord définir les objectifs que ce centre doit atteindre. En règle générale, un CDT doit posséder une documentation de base pour résoudre soit des problèmes qui touchent à la langue générale, soit des questions d'ordre encyclopédique. Le centre de documentation doit posséder également les ouvrages clés dans les techniques pratiquées par l'entreprise, de façon à pouvoir résoudre ses problèmes de terminologie spécifiques.

Pour répondre à ces besoins, un centre de documentation doit posséder les éléments suivants.

2.1 Documents de base (langue générale)

2.1.1 En français

* Chapitre rédigé avec la collaboration de Nycole Bélanger.

2.1.1.1 Grands dictionnaires et encyclopédies

Grand Larousse encyclopédique en dix volumes et deux suppléments.

Dictionnaire encyclopédique Quillet en huit volumes.

Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française de Paul Robert —
6 volumes et un supplément.

Dupré, P., *Encyclopédie du bon français dans l'usage contemporain*.

2.1.1.2 Dictionnaires usuels

Petit Robert

Petit Larousse

Lexis (Larousse)

Dictionnaire du français contemporain (Larousse)

Dictionnaire du français vivant (Bordas)

Dictionnaire des difficultés de la langue française (Larousse)

2.1.1.3 Répertoires de néologismes

Dictionnaire des mots nouveaux (Hachette)

Mots dans le vent et Nouveaux mots dans le vent (Larousse)

Néologie en marche (Office de la langue française)

Arrêtés ministériels de la République française

2.1.1.4 Répertoires de canadianismes

Société du bon parler français, *Glossaire du parler français au Canada*

Bélisle, L.-A., *Dictionnaire général de la langue française au Canada*

2.1.1.5 Documents et revues

Catalogues ou tarifs-albums des grands magasins français

Usine nouvelle (Usine Publications, Paris)

2.1.2 En anglais

2.1.2.1 Grands dictionnaires et encyclopédies

Webster's Unabridged (autres selon les besoins)

Encyclopaedia Britannica (Micropaedia 10 vol. et Macropaedia 30 vol.)

2.1.2.2 Dictionnaires particuliers

The American Heritage Dictionary of the English Language (Houghton Mifflin)

A Dictionary of Canadianisms on Historical Principles (Gage)

2.1.3 Dictionnaires bilingues (anglais-français; français-anglais)

Harrap's Standard French and English Dictionary

Harrap's New Standard French-English Dictionary (2 vol.)

Vocabulaire général d'Hector Carbonneau (BT-147)

Larousse Modern Dictionary (Dubois)
Grand Dictionnaire d'Américanismes (Deak)

2.1.4 Revues linguistiques

Meta, journal des traducteurs (PUM)
Banque des mots (PUF - Paris)
Traduire (Société française des traducteurs)
ATA Chronicle (American Translator Association)
C'est-à-dire, bulletin et fiches (Société Radio-Canada)
Actualité terminologique (Secrétariat d'Etat)

2.2 Documentation technique générale

2.2.1 En français

Encyclopédie internationale des sciences et des techniques
(Presses de la cité) 10 vol.

2.2.2 En anglais

The McGraw-Hill Encyclopedia of Science and Technology (15 vol.)
Van Nostrand's Scientific Encyclopedia
Dictionary of Scientific and Technical Terms — McGraw Hill
Glossary of ASTM Definitions

2.2.3 Dictionnaires bilingues

Dictionnaire technique général (Belle-Isle)
Dictionnaire technique (Cusset)
Lexique technique (Malgorn)
Dictionnaire technique des termes utilisés dans l'industrie du pétrole
(Rouge et Moureau)
(même si ce dictionnaire est spécialisé, il comporte une grande quantité de termes techniques généraux)

2.3 Documentation technique spécialisée

(selon les domaines où oeuvre l'entreprise)

2.3.1 Dictionnaires unilingues dans chaque langue de travail

2.3.2 Dictionnaires bilingues ou multilingues

Lexiques publiés par l'Office de la langue française du Québec

2.3.3 Manuels et ouvrages de base dans chaque langue de travail

2.3.4 Normes ISO, AFNOR, ASTM, etc., pertinentes

2.3.5 Techniques de l'ingénieur (volumes pertinents)

2.3.6 Fiches techniques des constructeurs

2.3.7 Documentation des chambres syndicales françaises

2.3.8 Catalogues des fabricants

2.3.9 Textes de lois pertinents

2.4 Clés d'accès à la documentation

Il n'est pas possible de constituer une documentation complète sur tous les sujets. Il faut cependant pouvoir constituer une documentation sur un sujet donné pour répondre à un besoin précis. À cette fin, il est souhaitable de réunir les catalogues des divers organismes de normalisation, la liste des centres de documentation, l'inventaire des travaux terminologiques de l'Office de la langue française et d'assurer la liaison avec Termino II de la Banque de terminologie du Québec.

2.5 Fichier terminologique

2.5.1 Tout centre de terminologie doit posséder un fichier où l'on classe le fruit des recherches terminologiques ponctuelles ou thématiques.

2.5.2 Ces fiches doivent être classées selon l'ordre alphabétique strict des mots-vettes.

2.5.3 À moins de motifs très sérieux, il n'est pas conseillé d'établir un fichier central par sujet. L'ordre alphabétique permet encore le meilleur repérage.

2.5.4 On devrait tenir un fichier distinct pour chaque langue de travail.

2.5.5 Le fichier doit faire l'objet de révisions périodiques.

2.5.6 On peut former un fichier à partir de fiches déjà publiées ailleurs, par exemple:

Fichier de Radio-Canada (Montréal)

Fichier de La clé des mots (Conseil international de la langue française)

Fichier du Comité d'étude des termes techniques français (France)

3.0 Évaluation de la documentation

Il ne suffit pas de constituer une documentation, encore faut-il être en mesure d'évaluer avec un minimum de sûreté la qualité et la portée des ouvrages sur les rayons.

3.1 Évaluation *a posteriori*

L'évaluation peut se faire *a posteriori*. Il est certain qu'après de multiples consultations ou un dépouillement systématique, le terminologue est en mesure d'évaluer la qualité de l'ouvrage en question et son utilité. Mais il n'est pas possible de procéder à une analyse détaillée de tous les ouvrages, en particulier au stade de l'acquisition. Il faut alors s'en remettre à des critères *a priori*. Selon le type d'ouvrage, les critères peuvent être différents.

3.2 Évaluation *a priori*

3.2.1 Pour les ouvrages lexicographiques et terminologiques, on peut utiliser les trois critères suivants:

Indications méthodologiques — Il est important, pour se faire une juste idée du sérieux et de la portée d'un ouvrage, d'avoir des indications sur la façon dont l'auteur a élaboré son travail. Comment a-t-il établi sa bibliographie ? A-t-il indiqué ses domaines d'emploi ? Les synonymes sont-ils différenciés et comment ?

La structure de l'ouvrage constitue également un critère d'évaluation important. Comment les notions sont-elles systématisées ? Comment sont structurés les renvois ? Comment l'auteur a-t-il délimité ses entrées ? Y a-t-il un index des mots cités hors de l'ordre alphabétique normal ?

Enfin comme troisième critère, on pourrait retenir la qualité de la **présentation**: cohérence typographique, conventions, illustrations, etc.

3.2.2 Pour les ouvrages non lexicographiques, il convient de distinguer entre les ouvrages à intention pédagogique et les ouvrages à intention purement informative.

3.2.2.1 Les ouvrages à intention pédagogique comprennent en particulier les manuels et les notices techniques (entretien, montage, etc.)

Pour que ces ouvrages constituent une source valable d'information terminologique, ils doivent être écrits directement dans la langue de rédaction et non pas être la traduction d'un document original. Les seules exceptions à cette règle ne peuvent se justifier qu'en l'absence de tout document original, après contrôle de la qualité de la terminologie utilisée.

Cette dernière opération peut se faire par voie d'échantillonnage pour tous les ouvrages de ce type à partir d'un ouvrage-témoin, dictionnaire ou lexique. Ce recouplement, lorsqu'il est possible, permet d'évaluer la représentativité du vocabulaire utilisé par l'auteur.

Il faut en outre prendre en considération l'autorité de l'auteur et la qualité rédactionnelle du document, la date de sa publication et des mises à jour.

Enfin, l'origine géographique de l'ouvrage a aussi son importance en raison des disparités possibles entre l'usage général et les terminologies régionales.

3.2.2.2 Les ouvrages à intention informative comprennent principalement les études, les monographies et les articles de journaux ou revues. Pour les évaluer, on peut se servir des critères suivants:

À quel public s'adresse-t-on ? L'auteur manifeste-t-il un certain souci de la forme et s'exprime-t-il avec rigueur ?

S'il s'agit d'une revue, il faut tenir compte de sa réputation et de la composition de son conseil de rédaction.

L'évaluation d'un ouvrage reste toujours une opération délicate. À cet égard, les comptes rendus publiés dans les revues professionnelles peuvent constituer de bons guides, ainsi que les bibliographies raisonnées publiées par certaines maisons.

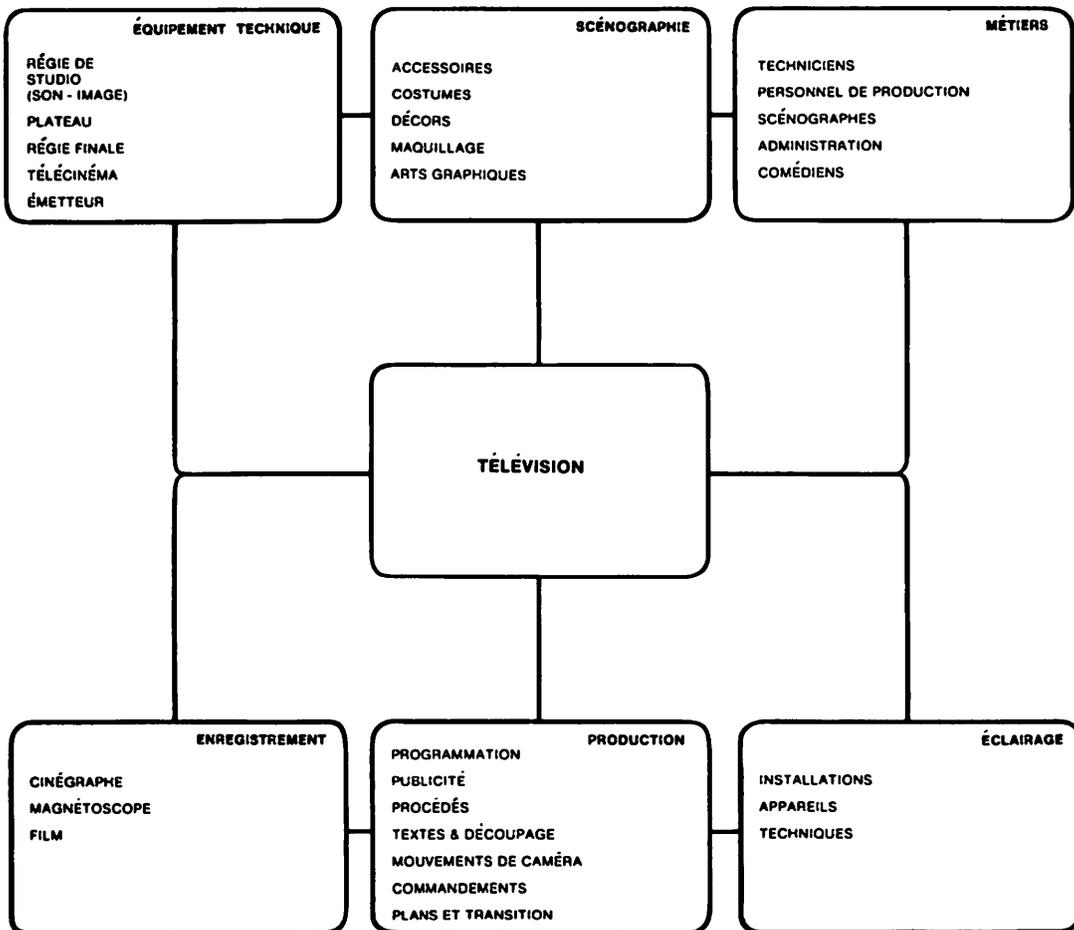
4.0 Classement de la documentation

4.1 Lorsqu'un centre de documentation dispose d'une vaste bibliothèque, les documents peuvent y être classés selon les grandes classifications en usage (Library of Congress, Dewey, Classification décimale universelle).

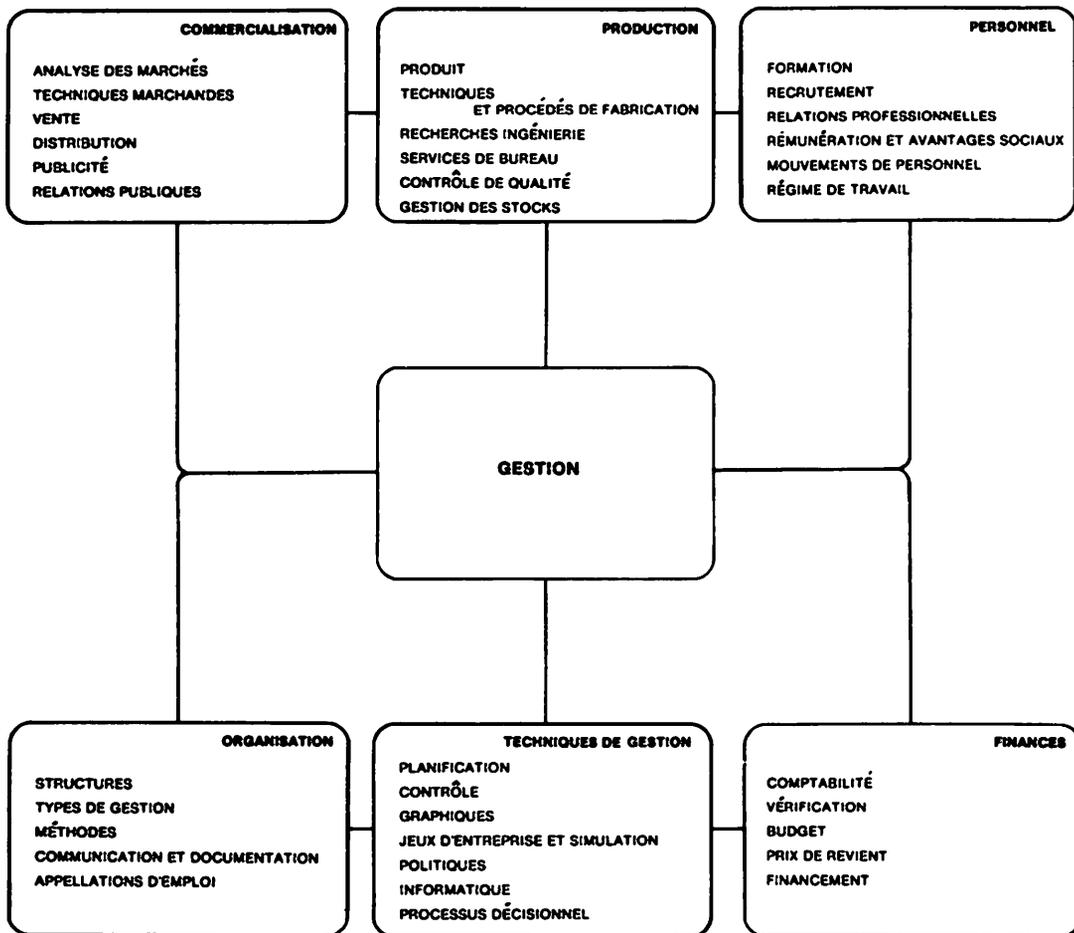
4.2 Pour organiser une documentation de proportion plus modeste, on peut établir empiriquement une classification par pôle de regroupement de l'information terminologique. Chaque pôle constitue un secteur clé qu'on subdivise selon les besoins en cinq ou six sous-secteurs, qui vont regrouper à leur tour les diverses rubriques.

4.3 Exemples

4.3.1 Classement pour la télévision



4.3.2 Classement pour la gestion



4.3.3 Pour élaborer un tel classement, on peut prendre la table des matières d'un manuel de base traitant du domaine à ventiler et l'organiser hiérarchiquement en fonction des besoins.

5.0 Exploitation de la documentation

5.1 Pour bien tirer parti d'une documentation, il faut multiplier les moyens d'y accéder. En plus du fichier-titres et du fichier-auteurs, il faut un fichier-sujets établi à la suite du dépouillement de la documentation: livres, revues, articles. Idéalement tous les documents d'un centre de documentation devraient avoir fait l'objet d'un dépouillement visant à l'établissement de fiches-sujets. Mais cette opération est longue et onéreuse, aussi doit-on se limiter dans la mesure du possible aux sujets qui relèvent de l'activité spécifique du bureau ou de l'entreprise où l'on travaille.

5.2 Aucun centre de documentation ne peut être assez complet pour répondre à tous les besoins des rédacteurs, traducteurs et terminologues d'une entreprise. C'est pourquoi il faut suivre de près les initiatives visant à créer des services de documentation automatique qui permettent de constituer rapidement des bibliographies par sujets.

5.3 Quelques adresses utiles

5.3.4 Organismes de normalisation

ANSI

American National Standards Institute Inc.,
1430 Broadway,
New York, N.Y. 10018,
U.S.A.

ASTM

American Society for Testing and Materials,
1916 Race Street,
Philadelphia, Pennsylvania,
U.S.A.

ASA

American Standards Association Incorporated,
1430 Broadway,
New York, N.Y. 10018
U.S.A.

NF

Association française de normalisation
Service diffusion
Tour Europe
Cedex 7
92080 Paris - La Défense

BSI

**British Standards Institution,
2 Park Street,
London W1A 2B5,
England**

CSA

**Canadian Standards Association /
Association canadienne de normalisation
178 Rexdale Boulevard,
Rexdale, Ont.**

CEI

**Commission électrotechnique internationale
Bureau central
1, rue de Varembe
1211 Genève 20
Suisse**

ISO

**International Organization for Standardization/
Organisation internationale de normalisation
Secrétariat central
1, rue de Varembe
1211 Genève 20
Suisse**

ONC-E ou F

**Office des normes du gouvernement canadien
Direction des services techniques
Ministère des Approvisionnements et Services
88, rue Metcalfe
Ottawa (Ont.)**

USAS

**United States of America Standards Institute,
1430 Broadway,
New York, N.Y. 10018,
U.S.A.**

5.3.5 Organismes de terminologie (assurant des services de consultation, de publication ou de documentation)

**Association française de terminologie
Haut Comité de la langue française
32, rue de Babylone
75700 Paris
France**

**Comité de linguistique
Société Radio-Canada
Case postale 6000
Montréal
H3C 3A8**

**Comité d'étude des termes techniques français
11, avenue du Général-Pershing
Versailles 78000
France**

**Conseil international de la langue française
103, rue de Lille
75007 Paris
France**

**Direction générale de la terminologie et de la documentation
Secrétariat d'Etat
Bureau des traductions
15, rue Eddy
Hull (Québec)**

**Informatech France-Québec
20 Edison — Etage E
B.P. 160
Place Bonaventure
Montréal
H5A 1A7**

**Office de la langue française du Québec
700, boul. Saint-Cyrille est
Québec (Québec)
G1R 5A9**

5.3.6. Revues et publications utiles

**ATA Chronicle
P.O. Box 129
Croton-on-Hudson, N.Y. 10520
U.S.A.**

**La Banque des mots
Presses Universitaires de France
12, rue Jean-de-Beauvais
75005 Paris
France**

Meta, journal des traducteurs
Presses de l'Université de Montréal
Université de Montréal
Case postale 6128
Succursale A
Montréal
H3C 3J7

Techniques de l'ingénieur
123, rue d'Alésia
75014 Paris
France

Traduire
Société française des traducteurs
1, rue de Courcelles
75008 Paris
France

Usine Nouvelle
Usine publications
15, rue Bleue
75427 Paris
France

SUGGESTIONS DE TRAVAUX PRATIQUES

1. **Au moyen des critères d'évaluation précisés dans le présent chapitre, rendre compte, à l'intention de terminologues et de traducteurs, d'un ouvrage lexicographique ou terminologique.**
 - a) **choisi par le professeur**
 - b) **choisi par l'étudiant.**
2. **Sur le modèle des schémas proposés aux paragraphes 4.3.1 et 4.3.2, établir une grille de classement pour**
 - a) **deux domaines indiqués par le professeur**
 - b) **deux domaines choisis par l'étudiant.**
3. **Dresser la bibliographie de base d'un centre de documentation terminologique.**

INDEX ALPHABÉTIQUE

- abstrait-concret, 39, 65
- acceptabilité, 82
- acétate, 71
- acide chlorhydrique, 61
- acide muriatique, 61
- acronyme, 69
- ADAC, 71
- adéquation, 76
- aerial*, 60
- américanismes, 89
- analogie, 66
- analyse contextuelle, 15, 29, 33
- antenna*, 60
- antivol, 71
- arbre analogique, 18
- argot, 38
- appareil-photo, 61
- appariement des termes, 40
- applicateur, 23
- asile d'aliénés, 60
- assimilation, 66
- associate states*, 39
- autoroute, 69

- barrel stove*, 71
- bic, 61
- billetterie, 71
- black out, to*, 39
- boucher, 77
- brouette, 77

- cable broadcasting*, 71
- canadianisme, 88
- canadianism*, 88
- capacitor microphone*, 84, 85
- car coat*, 71
- card wheel*, 71
- car radio listening*, 71
- caulking compound*, 71
- cause-effet, 39, 66
- CB, 82
- centre de documentation
 - terminologique, 87
- changement de catégorie
 - grammaticale, 66
- citizen's band*, 82
- classement, 92
- classement "ad hoc", 92, 93
- clés d'accès à la documentation, 90
- cloverleaf*, 71
- dodage, 47
- coffee table*, 39
- combiné portatif, 80
- communication, 74
- composition, 68
- concret-abstrait, 65
- concrete-pipe*, 63
- concurrence synonymique, 79
- condenser microphone*, 84
- condominium*, 71
- contenant-contenu, 66
- contexte, 30
- contexte associatif, 31
- contexte définitoire, 30
- contexte explicatif, 30
- contexte synonymique, 62
- convenience store*, 71
- copropriété, 71
- corps de doctrine, 74
- correspondance, 37
- coryza*, 59
- coup de filet, 71
- courbe, 39
- courrier, 60
- création néologique, 16, 81
- credit card imprinter*, 66
- critères de sélection, 76
- crochet terminologique, 17, 40
- cuiseur pilote, 24
- découpage idiomatique, 39
- décrocher, 39
- dérivation, 68, 82
- dérivation normale, 68
- dérivation régressive, 68
- descripteur, 23, 30, 35, 84
- désignation d'une réalité nouvelle, 81

désintégreur, 24
déterminant, 29
déterminant accidentel, 29
déterminant relationnel, 29
dictionnaire automatique, 7
distribution, 39
documentation, 87
documents de travail, 24
domaines, 49, 50
dossier de normalisation, 75
dynamic microphone, 60, 84

électrophone, 39
electrostatic microphone, 85
éléments français, 69
émetteur-récepteur portable, 79
emprunt, 67
emprunt extérieur, 67
emprunt intérieur, 67
énergie solaire, 53
environnement, 60
équivalence, 37
ethnophone, 71
évaluation de la documentation, 90
exploitation de la documentation, 94
extension sémantique, 65
extérieur, 40
exterior, 40

fiche bilingue, 46
fiche terminologique, 18, 43
fiche unilingue, 44
fichier terminologique, 90
film cameraman, 71
forme étoffée, 62
frécop, 83
fréquence, 61, 76
frigidaire, 61

générique-spécifique, 39
glass tube, 63
glissière de sécurité, 69
graphisme, 17

hasty notes, 71
hôpital psychiatrique, 60
hybrides, 69, 70

imprimante, 18
imprimante à carte, 66
interface, 71
interphone portable, 79

jargon d'atelier, 38

kodak, 61

langue artistique, 38
langue de spécialité, 38
langue écrite, 38
langue familière, 38
langue littéraire, 38
langue poétique, 38
langue populaire, 38
langues anciennes, 69
langue soignée, 38
langue usuelle, 38
langue vulgaire, 38
live action, 71

maison de santé, 60
malle, 60

maniabilité, 76

marketing, 71

marque de commerce, 61

marque déposée, 38

marques d'usage, 37, 48

marques logiques, 39

marques socio-linguistiques, 37

master cooker, 24

matière-objet, 66

mercatique, 71

metal tubing, 63

méthodes de travail, 23

microphone à bobine mobile, 85

microphone à condensateur, 84, 85

microphone à conducteur
mobile, 85

microphone à ruban, 84, 85
microphone électrodynamique, 85
microphone électrostatique, 84, 85
milieu, 60
mini, 60
modular furniture, 71
monophonique, 71
motivation, 76
motoneige, 61
mots à sens plein, 69
moving coil microphone, 60, 85
moving conductor microphone, 85

néologismes, 65, 83
niveau commercial, 38
niveau conceptuel du vocabulaire, 15
niveau fonctionnel du vocabulaire, 15
niveau normatif, 38
niveau technico-scientifique, 38
niveaux d'expression, 59
niveaux stylistiques, 38
normalisation, 16, 73
notations grammaticales, 49

objectif à distance focale
variable, 38, 59
oeufrier, 61
organismes de normalisation, 94
organismes de terminologie, 95
ouvrages non lexicographiques, 91

parfaits synonymes, 62
partie-tout, 39-66
pick-up, 39
pipe, 63
pondération des critères, 76
préfixes, 69
public relation man, 71
pupitreur, 68

radio populaire, 83
radiotéléphone portable, 79
recherche ponctuelle, 23
recherche thématique, 24
record player, 39
réfrigérateur, 61

relations logiques, 39, 65
remplissage, 28
repérage, 15, 25, 28
rhume de cerveau, 59

ribbon microphone, 84

saddle soap, 71
safety barrier, 69
schéma illustré, 20
sélection de termes, 74
serials, 71
service radio général, 82, 83
shopping spree, 71
shredder, 23
signe-signifié, 66
situation, 16
slide, 60
solar cells, 57
stylo-bille, 61
subordination, 69
suffixes français, 68
suffixes populaires, 68
suffixes savants, 68
synonymes, 75
synonymie, 57

table de salon, 39
téléjournal, 69
terminographe, 9
terminologie, 13, 22
terminologie bilingue, 37
terminologie comparée, 8
terminologie, 7
terminologue et normalisation, 75
termium, 8
top-toc, 80
tourne-disque, 39
traduction, 83, 84
transparency, 60
truie, 71
tube, 62
tube de verre, 63
tubing, 63
tuyau, 62

union fédérale paritaire, 39
unité lexicale, 29
unité terminologique, 29
usage fautif, 81
vocabulaire technique, 16

***walkie-talkie*, 79**

zoom, 38, 59

Publications du Conseil international de la langue française
103, rue de Lille - 75007 Paris

TERMINOLOGIE

Revue

La Banque des mots
La Clé des mots
Langues et terminologies
Le Fellah

Synthèses et dictionnaires

La Néologie française aujourd'hui
Langage médical moderne
Vocabulaire de la radiodiffusion
Vocabulaire de la chasse et de la vénerie
Vocabulaire de la publicité
Vocabulaire de l'environnement
Vocabulaire de l'océanologie
Vocabulaire des sciences et techniques spatiales
Vocabulaire de l'hydrologie et de la météorologie
Vocabulaire de l'administration
Vocabulaire d'écologie
Vocabulaire de la radiographie
Vocabulaire de la géomorphologie
Vocabulaire de la topographie
Vocabulaire d'astronomie
Vocabulaire de la micrographie
Lexique photo-cinéma
Dictionnaire forestier multilingue
Dictionnaire d'agriculture
Dictionnaire commercial
Petit vocabulaire-mémento de l'olivier
Enrichissement de la langue française
Lexique fiscal anglais/français
Macrothésaurus des sciences et des techniques
Répertoire des dictionnaires scientifiques et techniques
CILFOTERM (microfiches)

Colloques

Journées d'information sur les relations entre la langue arabe et la langue française (Sassenage, 1974)
Colloque sur les relations entre la langue anglaise et la langue française (Paris, 1975)
Le français en contact avec : la langue arabe, les langues négro-africaines, la science et la technique, les cultures régionales (Sassenage, 1977)
Coopération entre la langue arabe et la langue française - Agriculture, environnement, zones arides (Hammamet, 1978)

Dépôt légal 1980 - 2e trimestre
Imprimerie BOUDIN - Paris